

**COMMISSION PERMANENTE**

**Réunion du 26 mars 2018**



**PROCES-VERBAL**



La Commission permanente s'est réunie à l'Hôtel du Conseil départemental le 26 mars 2018 sous la présidence de Monsieur Jean-René LECERF, Président du Conseil départemental.

Monsieur le Président ouvre la séance à 16 heures 45 et demande à Madame Doriane BECUE de procéder à l'appel nominatif.

*Nombre de membres en exercice : 82*

*Etaient présents au moment de l'appel nominatif : Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Maxime CABAYE, François-Xavier CADART, Régis CAUCHE, Isabelle CHOAIN, Marie CIETERS, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Bruno FICHEUX, Isabelle FREMAUX, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Olivier HENNO, Jacques HOUSSIN, Patrick KANNER, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Michel LEFEBVRE, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Philippe WAYMEL, Karima ZOUGGAGH*

*Ont complété le quorum après l'appel nominatif : Bernard BAUDOUX, Anne-Sophie BOISSEAUX, Guy BRICOUT, Sylvie CLERC-CUVELIER, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Didier DRIEUX, Henri GADAUT, Sylvie LABADENS, Elisabeth MASQUELIER, Christian POIRET, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON*

*Absents représentés au moment de l'appel nominatif : Carole BORIE donne pouvoir à Marie-Hélène QUATREBOEUF, Josyane BRIDOUX donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Olivier HENNO, Sylvia DUHAMEL donne pouvoir à Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Sébastien DUHEM donne pouvoir à Alexandra LECHNER, Martine FILLEUL donne pouvoir à Marc GODEFROY, Roger VICOT donne pouvoir à Didier MANIER, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Luc MONNET*

*Absents excusés au moment de l'appel nominatif : Marie-Aline BREDA, Paul CHRISTOPHE, Isabelle FERNANDEZ, Geneviève MANNARINO*

*Absents au moment de l'appel nominatif : Mickaël HIRAUX, Bertrand RINGOT, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE, Jean-Noël VERFAILLIE, Fabrice ZAREMBA*

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint et que la Commission permanente peut valablement délibérer (le quorum étant ensuite vérifié à l'ouverture de la discussion de chaque délibération).

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux le procès-verbal de la réunion du 12 février 2018 qui, sans observation, est adopté par assentiment de la Commission permanente.

## **DOSSIERS DU PRESIDENT**

- **Rapport n° 1**

Monsieur le Président présente le rapport relatif aux adhésions et aux cotisations du Département auprès de différents organismes au titre de l'année 2018.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux les propositions énoncées dans le rapport suivant :

*Etaient présents : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Maxime CABAYE, François-Xavier CADART, Régis CAUCHE, Isabelle CHOAIN, Marie CIETERS, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Bruno FICHEUX, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Olivier HENNO, Jacques HOUSSIN, Patrick KANNER, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Michel LEFEBVRE, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Isabelle MARCHYLLIE, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Philippe WAYMEL, Karima ZOUGGAGH*

*Absents représentés* : Carole BORIE donne pouvoir à Marie-Hélène QUATREBOEUF, Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Bernard BAUDOUX, Josyane BRIDOUX donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Olivier HENNO, Sylvia DUHAMEL donne pouvoir à Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Sébastien DUHEM donne pouvoir à Alexandra LECHNER, Martine FILLEUL donne pouvoir à Marc GODEFROY, Roger VICOT donne pouvoir à Didier MANIER, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Luc MONNET

*Absents excusés* : Paul CHRISTOPHE, Isabelle FERNANDEZ, Geneviève MANNARINO

*Absents* : Martine ARLABOSSE, Anne-Sophie BOISSEAU, Guy BRICOUT, Sylvie CLERC-CUVELIER, Arnaud DECAGNY, Didier DRIEUX, Mickaël HIRAU, Sylvie LABADENS, Françoise MARTIN, Christian POIRET, Bertrand RINGOT, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE, Jean-Noël VERFAILLIE, Fabrice ZAREMBA, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON

N° 1

**DAJAP/2018/2**

**OBJET :**

**ADHESIONS ET COTISATIONS DU DEPARTEMENT AUPRES DE DIFFERENTS ORGANISMES AU TITRE DE L'ANNEE 2018 (NOUVELLE DEMANDE ET RENOUVELLEMENTS)**

Le Département du Nord peut s'appuyer sur différents organismes pour démultiplier ses actions ou participer à la mise en œuvre de ses politiques publiques afin de promouvoir son rayonnement.

A ce titre, le Département du Nord adhère et cotise depuis plusieurs années à certains organismes dont il peut attendre en retour un appui à l'exercice de ses compétences ou un relais pour l'expression de ses préoccupations. La participation à ces organismes permet au Département d'échanger sur un grand nombre de pratiques.

Les adhésions sont soumises à un principe d'annualité qui permet de se prononcer régulièrement sur les enjeux et l'intérêt qu'elles présentent pour le Département. Une décision annuelle de renouvellement, conforme au caractère volontaire de l'adhésion, doit être prise pour l'ensemble des associations ayant fait l'objet d'une adhésion. De nouvelles adhésions peuvent également être envisagées en fonction des évolutions législatives.

L'annexe 1 au rapport reprend l'ensemble des organismes pour lesquels une décision de renouvellement est sollicitée pour l'année 2018.

Il convient d'examiner les propositions de renouvellement d'adhésions aux organismes repris dans le tableau en annexe regroupés par thème :

- Ceux qui permettent de participer à l'élaboration de projets territoriaux structurants,
- Ceux qui facilitent l'exercice des compétences du Département en jouant un rôle « ressource ».

Seuls sont présentés dans le rapport les organismes pour lesquels la cotisation est supérieure à 2000 €. En effet, la décision sur le renouvellement des adhésions aux associations dont le Département est membre et dont la cotisation annuelle est inférieure ou égale à ce montant, a été déléguée au Président par délibération du Conseil départemental du 12 octobre 2015.

Par ailleurs, une nouvelle demande est présentée. Elle concerne l'adhésion à l'organisme PRISME (Promotion et Rationalisation de l'Information Sociale et Médico-sociale). Il s'agit d'un réseau national de professionnels de la documentation exerçant dans le secteur des sciences sociales et de l'action sociale.

Le premier objectif de l'adhésion est d'avoir accès au système Thésaurus « Sciences et actions sociales » qui recouvre les champs d'étude utiles aux structures médico-sociales. Ce système est utilisé particulièrement par le service EPICÉA du Département.

En outre, l'adhésion permet de co-produire des notices bibliographiques, des bulletins de veille sociale et juridique, de recevoir en exclusivité les produits de veille, de partager les fonds documentaires et les archives, de participer à des temps de formation, et d'échanger les savoirs et les pratiques entre les adhérents.

Le montant de l'adhésion à PRISME s'élève à 350 €. La délégation précitée ne peut pas légalement porter sur une première adhésion à un organisme. Il convient donc, en dépit de son faible montant, de la faire décider pour 2018 par la Commission permanente.

Je propose à la Commission Permanente :

- d'autoriser le renouvellement de l'adhésion aux organismes dont la liste figure en annexe ;
- d'autoriser l'adhésion à PRISME ;
- d'autoriser le versement des cotisations correspondantes, au titre de l'année 2018 ;
- d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au compte 930.202/6281 du budget départemental de l'exercice 2018.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
35003OP001	35003E01	281 000	0	18 724, 26

### **DEROULEMENT DU VOTE**

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 16 h 51.

52 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 9 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Madame DEL PIERO et Monsieur GADAUT.

Madame FREMAUX et Monsieur HOUSSIN, présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté momentanément la salle préalablement à la prise de décision.

### **Décision acquise par assentiment de l'assemblée.**

Les propositions du rapport n° 1 sont adoptées à l'unanimité.

### **• Rapport n° 2**

Monsieur le Président présente le rapport concernant les désignations des représentants dans les organismes extérieurs.

Monsieur le Président signale que Madame Justine VEROVE a été désignée par le Directeur académique des services de l'Education nationale en qualité de personnalité qualifiée au collège public Jean Rostand de Sains-du-Nord.

Monsieur le Président propose la candidature de Monsieur Christian POL pour représenter le Département aux collèges Albert Châtelet, André Canivez, André Streinger, Gayant et Jules Ferry de Douai, ainsi qu'au collège André Malraux de Lambres-lez-Douai.

Monsieur le Président indique qu'il est proposé la candidature de Madame Marie CIETERS pour remplacer Monsieur Yves DUSART au sein du Conseil Académique de l'Education Nationale, du Conseil Départemental de l'Education Nationale et de l'Etablissement Public Départemental pour Soutenir, Accompagner, Eduquer.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux les propositions énoncées dans le rapport suivant :

*Etai<sup>ent</sup> présents : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Maxime CABAYE, François-Xavier CADART, Régis CAUCHE, Isabelle CHOAIN, Marie CIETERS, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Bruno FICHEUX, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Olivier HENNO, Jacques HOUSSIN, Patrick KANNER, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Michel LEFEBVRE, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Isabelle MARCHYLLIE, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Philippe WAYMEL, Karima ZOUGGAGH*

*Absents représentés* : Carole BORIE donne pouvoir à Marie-Hélène QUATREBOEUF, Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Bernard BAUDOUX, Josyane BRIDOUX donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Olivier HENNO, Sylvia DUHAMEL donne pouvoir à Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Sébastien DUHEM donne pouvoir à Alexandra LECHNER, Martine FILLEUL donne pouvoir à Marc GODEFROY, Roger VICOT donne pouvoir à Didier MANIER, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Luc MONNET

*Absents excusés* : Paul CHRISTOPHE, Isabelle FERNANDEZ, Geneviève MANNARINO

*Absents* : Martine ARLABOSSE, Anne-Sophie BOISSEAU, Guy BRICOUT, Sylvie CLERC-CUVELIER, Arnaud DECAGNY, Didier DRIEUX, Mickaël HIRAU, Sylvie LABADENS, Françoise MARTIN, Christian POIRET, Bertrand RINGOT, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE, Jean-Noël VERFAILLIE, Fabrice ZAREMBA, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON

N° 2

**DAJAP/2018/82**

**OBJET :**

**DESIGNATIONS DE REPRESENTANTS DANS LES ORGANISMES EXTERIEURS**

L'article L.3121-23 du code général des collectivités territoriales dispose que « *Le Conseil départemental procède à la désignation de ses membres ou de ses délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions régissant ces organismes. La fixation par les dispositions précitées de la durée des fonctions assignées à ces membres ou délégués ne fait pas obstacle à ce qu'il puisse être procédé à tout moment, et pour le reste de cette durée, à leur remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes.* ».

**I - Avis du Conseil départemental sur une personnalité qualifiée désignée par le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale :**

L'article R.421-34 du code de l'éducation précise que les personnalités qualifiées siégeant au conseil d'administration des collèges sont désignées pour une durée de trois ans.

Lorsque le conseil d'administration d'un établissement public local d'enseignement comporte une seule personnalité qualifiée, elle est désignée par le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN), sur proposition du chef d'établissement et après avis du Conseil départemental (le DASEN n'étant pas tenu par cet avis).

Madame Nicole PLANCOT, par courrier du 29 janvier 2018, souhaite démissionner de ses fonctions de personnalité qualifiée au Collège Jean Rostand à Sains-du-Nord (Canton de Fourmies). La candidature de Madame Justine VEROVE est proposée pour la remplacer au sein du conseil d'administration dudit Collège.

Il appartient à la Commission Permanente d'émettre un avis sur cette proposition, selon le tableau joint en annexe n° 1 au rapport.

**II - Représentation du Département pour siéger au sein d'organismes :**

Lors de sa réunion du 24 avril 2015, le Conseil Départemental avait procédé à la désignation de ses représentants dans divers commissions et organismes. Ces désignations ont ensuite été amendées ou complétées à plusieurs reprises.

Par arrêtés du Président en date du 11 janvier 2018 et du 6 février 2018, Monsieur Yves DUSART et Madame Martine ARLABOSSE se sont vu confier respectivement de nouvelles délégations en qualité de Vice-président « Enfance, famille, jeunesse » et de Conseillère déléguée aux sports. Celles-ci nécessitent une révision des désignations en cours pour Monsieur DUSART et Mme ARLABOSSE.

Il convient donc de procéder à leur remplacement au sein des organismes et instances repris au tableau joint en annexe 1 sous réserve des propositions communiquées par les différents groupes d'élus.

Lors de sa réunion du 11 mai 2015, la Commission permanente du Conseil départemental avait procédé à la désignation de Monsieur Robert FAUVEZ en qualité de représentant du Département du Nord au sein des conseils d'administration des collèges publics du canton de Douai, conformément aux articles R.421-14 et R.421-33.

Monsieur Robert FAUVEZ est démissionnaire. La candidature de Monsieur Christian POL est proposée pour le remplacer au sein des conseils d'administration de ces collèges.

Je propose à la Commission Permanente :

- de ne pas procéder au scrutin secret ;
- de constater, le cas échéant, un accord sur une candidature unique ou sur une liste unique de candidats aux fonctions de représentants pour chacune des instances et donc que les conditions du 4<sup>e</sup> alinéa de l'article L.3121-15 du code général des collectivités territoriales sont remplies pour l'entrée en vigueur immédiate des nominations, conformément au tableau qui sera annexé à la délibération ;
- d'émettre un avis favorable à la nomination, par le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale, de Madame Justine VEROVE en qualité de personnalité qualifiée au Conseil d'administration du Collège Jean Rostand à Sains-du-Nord ;

### **DEROULEMENT DU VOTE**

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 16 h 53.

52 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 9 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Madame FREMAUX et Monsieur HOUSSIN.

Monsieur LEFEBVRE, présent à l'appel de l'affaire, avait quitté momentanément la salle préalablement à la prise de décision.

### **Décision acquise par assentiment de l'assemblée.**

Les propositions du rapport n° 2 sont adoptées à l'unanimité.

### **• Rapport n° 3**

Monsieur le Président présente le rapport n° 3.

Monsieur le Président propose de surseoir à statuer sur l'attribution d'une subvention de 5 000 € à l'Université des Sciences et Technologies de Lille (USTL) au titre du Fonds départemental d'intervention pour l'exercice 2018. Il explique qu'il souhaite vérifier qu'il s'agit véritablement d'une manifestation exceptionnelle, l'USTL ayant déjà reçu une subvention de 3 500 € l'année n-1.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux les propositions énoncées dans le rapport n° 3 en tenant compte du sursoit à statuer sur l'attribution de la subvention à l'USTL :

*Etaient présents : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Maxime CABAYE, François-Xavier CADART, Régis CAUCHE, Isabelle CHOAIN, Marie CIETERS, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Bruno FICHEUX, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Olivier HENNO, Jacques HOUSSIN, Patrick KANNER, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Isabelle MARCHYLLIE, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Philippe WAYMEL, Karima ZOUGGAGH*

*Absents représentés : Carole BORIE donne pouvoir à Marie-Hélène QUATREBOEUF, Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Bernard BAUDOUX, Josyane BRIDOUX donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Olivier HENNO, Sylvia DUHAMEL donne pouvoir à Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Sébastien DUHEM donne pouvoir à Alexandra LECHNER, Martine FILLEUL donne pouvoir à Marc GODEFROY, Roger VICOT donne pouvoir à Didier MANIER, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Luc MONNET*

*Absents excusés : Paul CHRISTOPHE, Isabelle FERNANDEZ, Geneviève MANNARINO*

*Absents : Martine ARLABOSSE, Anne-Sophie BOISSEAUX, Guy BRICOUT, Sylvie CLERC-CUVELIER, Arnaud DECAGNY, Didier DRIEUX, Mickaël HIRAU, Sylvie LABADENS, Michel LEFEBVRE, Françoise MARTIN, Christian POIRET, Bertrand RINGOT, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE, Jean-Noël VERFAILLIE, Fabrice ZAREMBA, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON*

N° 3

**DSTDL/2018/66****OBJET :****FONDS DE SOUTIEN AUX ACTIONS D'INTERET LOCAL (AIL) – PROGRAMMATION 2018 - 1ERE PRESENTATION ET ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU FONDS DEPARTEMENTAL D'INTERVENTION POUR L'EXERCICE 2018**

Le présent rapport a pour objet :

- la première attribution de subventions au titre du Fonds de soutien aux Actions d'Intérêt Local (AIL),
- l'attribution de subventions au titre du Fonds Départemental d'Intervention (FDI).

**Attribution de subventions départementales au titre du Fonds de soutien aux Actions d'Intérêt Local (AIL)**

Par délibération en date des 17, 18 et 19 décembre 2012, le Conseil Général a décidé la création du fonds de soutien aux actions d'intérêt local (AIL) issu de la fusion des anciens fonds de soutien aux projets d'arrondissement.

Ce dispositif permet de financer sans distinction des structures, projets ou actions couvrant des domaines diversifiés (secteur associatif généraliste, sportif, culturel, manifestations, actions ponctuelles ou fonctionnement général).

Plusieurs Conseillers départementaux peuvent également se regrouper pour cofinancer une même action.

Lors de sa réunion du 12 avril 2016, le Conseil départemental a décidé l'application de nouvelles modalités d'attribution de ces aides.

- Sont désormais incluses aux AIL, les subventions de fonctionnement inférieures à 2 000 € au titre de délégations thématiques telles que la Culture, l'Education, l'Enfance-Famille, le Sport et Jeunesse, les Personnes Agées et Personnes Handicapées, l'Agriculture...
- En revanche, en sont exclus les dispositifs suivants :

<b>Direction</b>	<b>Dispositifs</b>
Direction de l'Insertion Professionnelle et Lutte contre les Exclusions	Plan Local de Développement de l'Insertion
Direction adjointe de l'Education	Fonds Départemental d'Appui aux Projets Educatifs et Aides au transport scolaire piscine
Direction adjointe Sports et Culture	Transport des collégiens dans le cadre de l'opération Collège au cinéma, dispositif d'aide à la diffusion culturelle, restauration de géants, médiation culturelle conjoint avec d'autres directions (PAPH, Jeunesse), Fonds tremplin, soutien aux acteurs culture, soutien aux associations œuvrant en faveur de la préservation et de la valorisation du patrimoine
	Politique d'aide aux associations sportives de collèges (UNSS ou UGSEL), Manifestations sportives de rayonnement supérieur au régional présentant un intérêt particulier, Politique d'aide aux ligues et comités départementaux sportifs.
Direction adjointe Sports et Culture Médiathèque départementale	Soutien aux associations contribuant à la lecture publique

- L'enveloppe budgétaire globale est désormais calculée à raison de 0,65 € par habitant sur la base de la population totale de chaque canton telle que définie par l'INSEE. Chaque canton dispose d'une enveloppe affectée, au prorata de sa population.
- Les modalités d'instruction sont les suivantes :
  - les Conseillers départementaux proposent à l'assemblée délibérante trois fois par an, à échéance fixe, une liste d'actions à financer,
  - le plancher des subventions est fixé à 250 €,
  - le financement d'associations culturelles, de sectes, de groupes politiques ou de syndicats est exclu.

Ce rapport présente la première proposition de subventions pour l'année 2018 au titre des AIL, dont la liste est jointe en annexe.



Il est proposé d'attribuer 437 subventions pour un montant total de 310 438 € dont 280 838 € pour des associations et 29 600 € pour des établissements publics et communes.

L'enveloppe attribuée au titre de 2018 a été actualisée en fonction des nouveaux chiffres de population légale en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 soit 1 716 703 €.

Pour mémoire, au titre de l'année 2017, 1 945 subventions ont été octroyées pour un montant total de 1 699 402,33 euros.

### Attribution de subventions départementales au titre du Fonds Départemental d'Intervention pour l'exercice 2018

Par délibération du 12 avril 2016, le Conseil départemental a créé le dispositif du Fonds Départemental d'Intervention (FDI). Cette aide permet de financer les activités d'organismes qui rayonnent sur l'ensemble du territoire du Département du Nord ou qui souhaitent y organiser des manifestations ayant un caractère départemental ou national.

Il est proposé d'allouer une subvention aux organismes suivants pour le financement de leurs activités, pour des actions particulières :

- le Rotary Club de Lille,
- l'Université de Lille II – Droit et Santé pour l'action menée par le Centre de Recherches Droits et Perspectives – C.R.D.P.D.,
- l'Association des Pensionnés de la Marine Marchande du Littoral Nord,
- l'Université des Sciences et Technologies de Lille (U.S.T.L.) pour l'action menée par le Laboratoire d'Océanologie et de Géosciences – UMR 8187 LOG,
- l'Association pour le Soutien Scolaire (A.P.S.C.O.),
- la Prévention Routière,
- l'association « Cultures Nouvelles ».

Bénéficiaire	Libellé de la subvention	montant N-1	montant demandé	proposition
ROTARY CLUB DE LILLE	participation aux frais de déplacement du quadrangulaire 2017 en avesnois	0	3 000 €	3 000 €
UNIVERSITE DE LILLE II – DROIT ET SANTE	4 <sup>ème</sup> édition du Forum International sur la Constitution et les Institutions Politiques (ForinCIP) du 21 au 23 juin 2018 à Lille	2 500 €	3 000 €	3 000 €
ASSOCIATION DES PENSIONNES DE LA MARINE MARCHANDE DU LITTORAL NORD	95 <sup>ème</sup> congrès national de la Fédération Nationale des Associations de Pensionnés de la Marine Marchande de France et d'Outre-Mer du 26 au 30 septembre 2018 au Kursaal de Dunkerque	0	5 000 €	2 000 €
UNIVERSITE DES SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE LILLE – U.S.T.L.	26 <sup>ème</sup> édition de la Réunion des Sciences de la Terre du 22 au 26 octobre 2018 à Lille Grand Palais	3 500 €	5 000 €	5 000 €
ASSOCIATION POUR LE SOUTIEN SCOLAIRE (A.P.S.C.O.)	programme 2017 de soutien et d'accompagnement des parcours d'apprentissage de la langue française des familles primo-arrivantes et des mineurs isolés étrangers.	0	10 000 €	10 000 €
LA PREVENTION ROUTIERE	aide au financement des activités 2017 du Comité Départemental du Nord de la Prévention Routière	0	3 850 €	3 850 €
CULTURES NOUVELLES	Festival du film « optimistes attitudes – l'aventure humaine » du 26 septembre au 6 octobre 2018	0	10 000 €	10 000 €
<b>TOTAL</b>		<b>6 000 €</b>	<b>39 850 €</b>	<b>36 850 €</b>

Une fiche descriptive, jointe en annexe, développe les caractéristiques de chacune des demandes.

Je propose à la Commission permanente :

**Au titre du Fonds de soutien aux Actions d'Intérêt Local (AIL)**

- d'attribuer 437 subventions aux bénéficiaires repris aux tableaux ci-joints, pour un montant total de 310 438 €, dont 280 838 € pour des associations et 29 600 € pour des établissements publics et communes ;
- de m'autoriser à signer les actes nécessaires à la conclusion de ces opérations ;
- d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à hauteur de 280 838 € pour les associations (opération 35001OP001) et 29 600 € pour les communes et établissements publics locaux (opération 35001OP002) du budget départemental 2018.

**Au titre du Fonds Départemental d'Intervention pour l'exercice 2018**

- d'attribuer des subventions pour un montant de 36 850 € selon la répartition suivante :
  - 3 000 € au Rotary Club de Lille,
  - 3 000 € à l'Université de Lille II – Droit et Santé
  - 2 000 € à l'Association des Pensionnés de la MarineMarchande du Littoral Nord,
  - 5 000 € à l'Université des Sciences et Technologies de Lille (U.S.T.L.),
  - 10 000 € à l'Association pour le Soutien Scolaire (A.P.S.C.O.),
  - 3 850 € à la Prévention Routière,
  - 10 000 € à l'association « Cultures Nouvelles ».
- de m'autoriser à signer les actes nécessaires à la conclusion de ces opérations ;
- d'approuver les termes de la convention entre le Département du Nord et l'association « Cultures Nouvelles » ci-jointe,
- d'imputer les dépenses sur les crédits inscrits à l'opération 35004OP001 du budget départemental 2018.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
35004OP001	35004E15 - EPF - D	300 000	0	36 850
35001 OP 001	35001E15 EPF - D	1 546 703	0	280 838
35001 OP 002	35001E15 EPF - D	170 000	0	29 600

**DEROULEMENT DU VOTE**

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 16 h 55.

Madame LEYS est Conseillère municipale de la commune de Wattignies. Monsieur DULIEU est Conseiller municipal de la commune de Valenciennes. En raison de ces fonctions, ils ne peuvent ni prendre part au délibéré et à la prise de décision ni être comptés dans le quorum. Ils n'assistent pas à cette partie de la réunion.

Madame BORIE (Conseillère municipale de la commune de Pérenchies) avait donné pouvoir à Madame QUATREBOEUF-NIKLIKOWSKI. Elle ne peut prendre part au délibéré et à la prise de décision même par procuration. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

51 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 8 pouvoirs.

Monsieur KANNER, présent à l'appel de l'affaire, avait quitté définitivement la séance préalablement à la prise de décision sans donner de procuration. Il est donc compté absent sans procuration pour cette prise de décision.

**Décision acquise par assentiment de l'assemblée.**

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

## COMMISSION FINANCES, RESSOURCES HUMAINES, ADMINISTRATION GENERALE, CONTROLE DE GESTION, QUALITE DU SERVICE PUBLIC

- **Rapports n<sup>os</sup> 1.1 et 1.2**

En l'absence de M. Christian POIRET, Premier Vice-président en charge des Finances, du Contrôle de gestion, de l'Administration générale et de l'Aménagement du territoire, et à la demande de Monsieur le Président, Monsieur Max-André PICK, présente les rapports 1.1 et 1.2.

Monsieur Bernard BAUDOUX rappelle que la loi de finances 2018 prive, en année pleine, les organismes HLM de 1,5 milliard d'euros de recettes à travers la baisse de l'Aide Personnalisée au Logement (APL) intégralement compensée par des baisses de loyers imposées aux bailleurs.

Monsieur BAUDOUX souligne que ces mesures concerneront de très nombreux ménages, notamment à travers le report de la mise en conformité thermique du parc existant.

Monsieur BAUDOUX s'interroge sur les répercussions de ces nouvelles dispositions sur les organismes HLM.

Monsieur le Président estime qu'une certaine simplification du monde des bailleurs sociaux pourrait éventuellement être bénéfique.

Monsieur Max-André PICK pense également qu'un rapprochement d'un certain nombre de bailleurs sociaux est souhaitable. Il fait remarquer que ce travail a déjà été effectué dans le département du Nord.

Monsieur PICK considère que la loi de finances 2018 représente une véritable catastrophe financière pour les bailleurs. Il signale que Monsieur LALANDE, Préfet de la Région Hauts-de-France, souhaite rencontrer les principaux bailleurs pour mesurer l'impact de la loi de finances ainsi que de la loi ELAN (Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique) en cours de discussion à l'Assemblée nationale.

Monsieur PICK se demande s'il existe une volonté du Gouvernement de privatiser l'ensemble des organismes HLM. Il s'interroge sur l'avenir du logement social.

Monsieur Didier MANIER estime que la remise en cause par le Gouvernement du schéma économique et social des bailleurs publics est un choix à la fois financier et idéologique. Il pense que les bailleurs publics souhaitent évoluer.

Monsieur MANIER considère que le nouveau modèle socio-économique remet en cause la notion de service public du logement ainsi que l'aménagement du territoire, notamment par une mise à l'écart des élus locaux.

Monsieur Bernard BAUDOUX souligne le rôle des élus lors des attributions de logements.

Monsieur le Président pense qu'il sera peut-être opportun de mener une action conjointe avec l'Association des Maires de France et de grandes structures telle « France Urbaine » qui représente les grandes métropoles.

Monsieur Bruno FICHEUX fait remarquer qu'une partie du patrimoine des bailleurs sociaux et des offices HLM du département du nord sera vendue et que les fonds récoltés serviront peut-être, à travers les regroupements d'organismes, à construire des logements dans d'autres départements.

Monsieur FICHEUX pense que les bailleurs sociaux, soucieux d'augmenter leur chiffre d'affaires, ne construiront pas en priorité des logements en zone rurale.

Monsieur FICHEUX estime que la diminution des constructions de logements par les offices ou bailleurs sociaux impactera la qualité et les prix des logements locatifs.

Monsieur Jean-Claude DULIEU s'interroge sur la maîtrise du peuplement.

Monsieur le Président indique qu'il prendra contact avec la Métropole Européenne de Lille et les autres Départements des Hauts-de-France pour éventuellement envisager des actions communes.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux les propositions énoncées dans les rapports suivants :

*Étaient présents : Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Anne-Sophie BOISSEAUX, Guy BRICOUT, Maxime CABAYE, François-Xavier CADART, Régis CAUCHE,*

*Isabelle CHOAIN, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-POLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Bruno FICHEUX, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Olivier HENNO, Jacques HOUSSIN, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH*

*Absents représentés : Carole BORIE donne pouvoir à Marie-Hélène QUATREBOEUF, Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Bernard BAUDOIX, Josyane BRIDOUX donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Olivier HENNO, Sylvia DUHAMEL donne pouvoir à Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Sébastien DUHEM donne pouvoir à Alexandra LECHNER, Martine FILLEUL donne pouvoir à Marc GODEFROY, Roger VICOT donne pouvoir à Didier MANIER, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Luc MONNET*

*Absents excusés : Paul CHRISTOPHE, Isabelle FERNANDEZ, Geneviève MANNARINO*

*Absents : Mickaël HIRAUX, Patrick KANNER, Sylvie LABADENS, Michel LEFEBVRE, Bertrand RINGOT, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE, Jean-Noël VERFAILLIE, Fabrice ZAREMBA*

## N° 1.1

### DFCG/2018/76

#### OBJET :

#### **PARTENORD HABITAT : DEMANDES DE GARANTIES SIMPLIFIEES POUR FINANCER DES EMPRUNTS D'UN MONTANT TOTAL DE 12 135 000 € POUR LA CONSTRUCTION ET LA REHABILITATION DE 195 LOGEMENTS A SOUSCRIRE AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS SUR DIVERS SITES**

Par délibération du 19 décembre 2011, l'Assemblée Départementale a arrêté les critères d'attribution de la garantie départementale concernant le remboursement des emprunts contractés par les organismes d'HLM.

Ainsi, la garantie à hauteur de 100 %, pour PARTENORD HABITAT, est maintenue pour les 3 types de logements (PLUS, PLAI et PLS) sur l'ensemble du territoire départemental.

Ces prêts sont destinés à financer des programmes de construction, d'acquisition-amélioration et de réhabilitation de logements locatifs HLM permettant aux locataires de bénéficier de l'aide personnalisée au logement. Ils sont réalisés en outre par la Caisse des Dépôts et Consignations qui attribue des prêts aidés par l'Etat.

Le Département est saisi d'une demande de garanties simplifiées destinées aux opérations d'acquisition, de construction, de démolition-reconstruction et de réhabilitation de 195 logements sur divers sites par PARTENORD HABITAT pour un montant total de 12 135 000 euros, répartis de la manière suivante :

- Une opération d'acquisition en VEFA de 35 logements rue du Sous-Lieutenant Pourtalès à BOIS GRENIER par PARTENORD HABITAT pour un montant de 4 131 000 €.
- Une opération de construction de 3 logements rue de la Fraternité à JEUMONT par PARTENORD HABITAT pour un montant de 379 000 €.
- Une opération d'acquisition en VEFA de 4 logements rue Du Sous-Lieutenant Pourtalès à BOIS GRENIER par PARTENORD HABITAT pour un montant de 489 000 €.
- Une opération de démolition-reconstruction de 48 logements rues de Champagne et de Flandres à MARLY par PARTENORD HABITAT pour un montant de 4 614 000 €.
- Une opération de réhabilitation 90 logements rue Ernest Renan – La Potennerie à ROUBAIX par PARTENORD HABITAT pour un montant de 1 860 000 €.
- Une opération de réhabilitation de 15 logements d'un foyer mère-enfants rue Lalo à LAMBERSART par PARTENORD HABITAT pour un montant de 662 000 €.

Il est proposé à la Commission Permanente :

- d'accorder la garantie du Département du Nord à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 4 131 000,00 € souscrit par l'Office Public de l'Habitat – Partenord Habitat (ci après désigné « l'emprunteur ») auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt N°70117 constitué de deux lignes de prêt. Ce contrat est destiné au financement de l'acquisition en VEFA de 35 logements situés rue du Sous-Lieutenant Pourtalès à BOIS GRENIER,
- d'accorder la garantie du Département du Nord à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 379 000,00 € souscrit par l'Office Public de l'Habitat – Partenord Habitat (ci après désigné « l'emprunteur ») auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt N°73168 constitué de deux lignes de prêt. Ce contrat est destiné au financement de la construction de 3 logements situés rue de la Fraternité à JEUMONT,
- d'accorder la garantie du Département du Nord à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 489 000,00 € souscrit par l'Office Public de l'Habitat – Partenord Habitat (ci après désigné « l'emprunteur ») auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt N°73623 constitué de deux lignes de prêt. Ce contrat est destiné au financement de l'acquisition en VEFA de 4 logements situés rue du Sous-Lieutenant Pourtalès à BOIS GRENIER,
- d'accorder la garantie du Département du Nord à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 4 614 000,00 € souscrit par l'Office Public de l'Habitat – Partenord Habitat (ci-après désigné « l'emprunteur ») auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt N°73512 constitué de trois lignes de prêt. Ce contrat est destiné au financement de la démolition-reconstruction de 48 logements situés rues de Champagne et de Flandres à MARLY,
- d'accorder la garantie du Département du Nord à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 1 860 000,00 € souscrit par l'Office Public de l'Habitat – Partenord Habitat (ci-après désigné « l'emprunteur ») auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt N°72690 constitué de deux lignes de prêt. Ce contrat est destiné au financement de la réhabilitation de 90 logements situés rue Renan à ROUBAIX,
- d'accorder la garantie du Département du Nord à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 662 000,00 € souscrit par l'Office Public de l'Habitat – Partenord Habitat (ci-après désigné « l'emprunteur ») auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt N°72656 constitué de deux lignes de prêt. Ce contrat est destiné au financement de la réhabilitation de 15 logements d'un foyer mère-enfants situés rue Lalo à LAMBERSART,

Lesdits contrats sont joints en annexe et font partie intégrante de la présente délibération.

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale des prêts et jusqu'au complet remboursement de ceux-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Département s'engage pendant toute la durée des Prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des prêts.

### **DEROULEMENT DU VOTE**

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 16 h 59.

Monsieur PICK est Président de l'Office Public de l'Habitat Partenord Habitat, Mesdames ARLABOSSE, SANCHEZ et STANIEC-WAVRANT sont membres du conseil d'administration de cet organisme. En raison de ces fonctions, ils ne peuvent ni prendre part au délibéré et à la prise de décision ni être comptés dans le quorum.

49 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 9 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Mesdames BOISSEAUX, CLERC-CUVELIER, MARTIN et ZAWIEJA-DENIZON ainsi que Messieurs BRICOUT, DECAGNY, DRIEUX et POIRET.

Les Conseillers départementaux repris dans le tableau ci-dessous, présents à l'appel de l'affaire ou ayant rejoint la discussion, avaient quitté définitivement la séance préalablement à la prise de décision et avaient donné procuration :

<b>Absents au moment de la prise de décision</b>	<b>Porteurs de pouvoirs</b>
Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE	Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER
Jean-Marc GOSSET	Patrick VALOIS
Annie LEYS	François-Xavier CADART
Philippe WAYMEL	Marie CIETERS

Madame DEL PIERO, présente à l'appel de l'affaire, avait quitté momentanément la salle préalablement à la prise de décision.

#### **Décision acquise par assentiment de l'assemblée.**

Les propositions du rapport n° 1.1 sont adoptées à l'unanimité.

#### **N° 1.2**

**DFCG/2018/69**

**OBJET :**

**GARANTIES NON SIMPLIFIEES :**

**PARTENORD HABITAT DEMANDES DE GARANTIES POUR DES OPERATIONS DE CONSTRUCTION DE 36 LOGEMENTS POUR UN MONTANT TOTAL DE 3 056 000 EUROS SUR DIVERS SITES A SOUSCRIRE AUPRES D'ARKEA BANQUE ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS**

**AFTE DEMANDE DE GARANTIE POUR UN MONTANT DE 710 000 €A SOUSCRIRE AUPRES DE LA CAISSE D'EPARGNE HAUTS DE FRANCE POUR FINANCER DES TRAVAUX AU COLLEGE SACRE-COEUR D'HALLUIN**

**AFTE DEMANDE DE GARANTIE POUR UN MONTANT DE 656 000 €A SOUSCRIRE AUPRES DU CREDIT DU NORD POUR FINANCER DES TRAVAUX AU COLLEGE C.N.D.I. DE TOURCOING**

I- PARTENORD HABITAT envisage la construction en VEFA de 9 logements PLS (Prêt Locatif Social) en usufruit locatif social situés rue Saint Bernard à LILLE.

PARTENORD HABITAT sollicite la garantie départementale à hauteur de 100 % pour les emprunts d'un montant total de 1.140.000 € réparti en 600.000 € de PLS réglementé et 540.000 € de PLS en financement libre, à souscrire auprès d'ARKEA Banques Entreprises et Institutionnels.

II- PARTENORD HABITAT envisage la construction en VEFA de 27 logements PLS (Prêt Locatif Social) en Usufruit Locatif Social (ULS) situés rue de Wazemmes à LILLE.

PARTENORD HABITAT sollicite la garantie départementale à hauteur de 100 % pour l'emprunt d'un montant total de 1.916.000 € réparti en 1.000.000 € de PLS réglementé et 916.000 € de PLS en financement libre, à souscrire auprès d'ARKEA Banque Entreprises et Institutionnels.

III-L'AFTE (Association Foncière de Tourcoing et Environs) envisage des travaux au collège Sacré Cœur à HALLUIN.

L'ensemble des travaux vise à la mise aux normes partielle par une meilleure accessibilité pour les personnes à mobilité réduite (ascenseur, suppression des marches), la construction d'une salle de musique, la construction de nouveaux sanitaires, de vestiaires et de préaux.

Les travaux débuteront en juin 2018 et s'étaleront jusqu'en septembre 2019.

Le coût de l'opération s'élève à 1.015.000 €.

Le plan de financement est le suivant :

Apport AFTE	305 000 €
Emprunt Caisse d'Epargne	710 000 €
<b>COUT TOTAL</b>	<b>1 015 000 €</b>

L'AFTE sollicite la garantie départementale à hauteur de 100 % pour l'emprunt d'un montant de 710.000 € à souscrire auprès de la Caisse d'Épargne et de Prévoyance Hauts de France.

IV-L'AFTE (Association Foncière de Tourcoing et Environs) envisage des travaux au collège Cours Notre Dame Immaculée (C.N.D.I.) de TOURCOING.

L'ensemble des travaux vise à l'installation d'un ascenseur et la construction d'un couloir d'accès au restaurant scolaire dans le cadre des mises aux normes permettant l'accès des personnes à mobilité réduite, la réfection des sanitaires et la mise aux normes de l'escalier principal.

Le coût de l'opération s'élève à 1.257.276 €.

Le plan de financement est le suivant :

Apport AFTE	601 276 €
Emprunt Crédit du Nord	656 000 €
<b>COÛT TOTAL</b>	<b>1 257 276 €</b>

L'AFTE sollicite la garantie départementale à hauteur de 100 % pour l'emprunt s'élevant à 656.000 € à souscrire auprès du Crédit du Nord.

Il est proposé à la Commission Permanente :

D)

- d'accorder la garantie du Département du Nord à hauteur de 100 % pour le remboursement des prêts d'un montant total de 1.140.000 € souscrits par l'Office Public de l'Habitat – Partenord Habitat auprès d'ARKEA Banque Entreprises et Institutionnels, afin de financer la construction en VEFA de 9 logements PLS en Usufruit Locatif Social situés rue Saint Bernard à LILLE selon les caractéristiques reprises dans le tableau ci-dessous :

<b>Prêts auprès d'ARKEA Banque Entreprises et Institutionnels</b>		
<b>CARACTERISTIQUES</b>		
Type prêt	PLS financement libre	PLS
Montant total du prêt	540 000 €	600 000 €
Commission d'engagement	0,10 %	0,20 %
Garantie	100 % CD59	100 % CD59
Durée de mobilisation	30/06/2018	Possible 3 à 24 mois
Taux de mobilisation	TI3M flooré à 0,00 % + 0,62 %	
Base de calcul	Exacte/360	
Durée	20 ans	30 ans
Taux d'intérêt	1,93 % (fixe trimestriel)	1,86 % (livret A (0,75 % au 31/12/2017) + marge de 1,11%)
Amortissement	progressif	progressif
Base de Calcul des Intérêts	30/360	
Base de calculs intérêts intercalaires	Nombre de jours exacts/365	Nombre de jours exacts/365
Echéance	trimestrielle	annuelle
Remboursement anticipé	Possible à chaque date d'échéance	Possible à chaque date d'échéance

Vus les articles L.3231-4 et L.3231-4-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2298 du code civil,

La garantie est accordée sur la durée totale des prêts, pour le montant des prêts et des intérêts qui pourraient être éventuellement capitalisés, et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par PARTENORD HABITAT dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Il est toutefois précisé que les taux, modalités et clauses effectivement appliqués seront ceux en vigueur à la date d'effet des contrats.

Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, le Département s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple notification de l'organisme prêteur par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

- d'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental à signer tous actes et documents nécessaires à l'exécution de cette délibération, notamment les conventions à intervenir entre le Département du Nord et PARTENORD HABITAT, pour définir les conditions d'attribution et de mise en œuvre de cette garantie, ainsi que les contrats de prêts à intervenir avec ARKEA Banques Entreprises et Institutionnels, en qualité de garant.

## II)

- d'accorder la garantie du Département du Nord à hauteur de 100 % pour le remboursement des prêts d'un montant total de 1.916.000 € souscrits par l'Office Public de l'Habitat – Partenord Habitat auprès d'ARKEA Banque Entreprises et Institutionnels, afin de financer la construction en VEFA de 27 logements PLS en Usufruit Locatif Social situés rue de Wazemmes à LILLE selon les caractéristiques reprises dans le tableau ci-dessous :

<b>Prêts auprès d'ARKEA Banque Entreprises et Institutionnels</b>		
<b>CARACTERISTIQUES</b>		
Type prêt	PLS financement libre	PLS réglementé
Montant total du prêt	916 000 €	1 000 000 €
Commission d'engagement	0,10 %	0,20 %
Garantie	100 % CD59	100 % CD59
Durée de mobilisation	9 mois	Possible 3 à 24 mois
Taux de mobilisation	TI3M flooré à 0,00 % + 0,62 %	
Base de calcul	30/360	
Durée	15 ans	15 ans
Taux d'intérêt	1,70 % (fixe)	1,86 % (livret A (0,75 % au 31/12/2017) + marge de 1,11%)
Amortissement	progressif	progressif
Base de Calcul des Intérêts	30/360	30/360
Base de calculs intérêts intercalaires	Nombre de jours exacts/365	Nombre de jours exacts/365
Echéance	Annuelle	Annuelle
Remboursement anticipé	Possible à chaque date d'échéance	Possible à chaque date d'échéance

Vus les articles L.3231-4 et L.3231-4-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2298 du code civil,

La garantie est accordée sur la durée totale des prêts, pour le montant des prêts et des intérêts qui pourraient être éventuellement capitalisés, et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par PARTENORD HABITAT dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Il est toutefois précisé que les taux, modalités et clauses effectivement appliqués seront ceux en vigueur à la date d'effet des contrats.

Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, le Département s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple notification de l'organisme prêteur par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

- d'autoriser Monsieur le Président du Conseil Départemental à signer tous actes et documents nécessaires à l'exécution de cette délibération, notamment les conventions à intervenir entre le Département du Nord et PARTENORD HABITAT, pour définir les conditions d'attribution et de mise en œuvre de cette garantie, ainsi que les contrats de prêts à intervenir avec ARKEA Banque Entreprises et Institutionnels, en qualité de garant.



## III)

- d'accorder la garantie du Département à hauteur de 100 % pour le remboursement du prêt d'un montant de 710.000 € que l'Association Foncière de Tourcoing & Environs doit souscrire auprès de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Hauts-de-France destiné à financer des travaux au collège Sacré Cœur d'HALLUIN, aux conditions suivantes :

<b>Prêt auprès de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Hauts de France</b>	
Nature du crédit	Crédit long terme amortissable
Montant total du prêt	710 000 €
Durée	20 ans
Taux d'intérêt annuel fixe	1,53 %
Modalités de remboursement	Par mensualités
Frais de dossier	1 000 €
Garantie	Département à hauteur de 100 %

La garantie est accordée sur la durée totale du prêt, pour le montant du prêt, à hauteur de 100 %, plus les intérêts qui pourraient être éventuellement capitalisés, et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'AFTE dont elle ne se serait pas acquittées à la date d'exigibilité.

Il est toutefois précisé que les taux, modalités et clauses effectivement appliqués seront ceux en vigueur à la date d'effet du contrat.

Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, le Département s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple notification des organismes prêteurs par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

- d'autoriser Monsieur le Président du Conseil Départemental à signer tous actes et documents nécessaires à l'exécution de cette délibération, notamment la convention à intervenir entre le Département et l'AFTE pour définir les conditions d'attribution et de mise en œuvre de cette garantie ainsi que le contrat de prêt à intervenir avec la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Hauts de France, en qualité de garant.

## IV)

- d'accorder la garantie du Département à hauteur de 100 % pour le remboursement du prêt d'un montant de 656.000 € que l'Association Foncière de Tourcoing & Environs doit souscrire auprès du Crédit du Nord destiné à financer des travaux au collège Cours Notre-Dame Immaculée (C.N.D.I.) de Tourcoing, aux conditions suivantes :

<b>Prêt auprès du Crédit du Nord</b>	
Nature du crédit	Crédit long terme amortissable
Montant total du prêt	656 000 €
Durée	84 mois
Taux d'intérêt annuel fixe	0,75 %
Modalités de remboursement	Par mensualités. En flux constant, capital + intérêts
Frais de dossier	300 €
Garantie	Département à hauteur de 100 %

La garantie est accordée sur la durée totale du prêt, pour le montant du prêt, à hauteur de 100 %, plus les intérêts qui pourraient être éventuellement capitalisés, et porte sur l'ensemble des contractuellement dues par l'AFTE dont elle ne se serait pas acquittées à la date d'exigibilité.

Il est toutefois précisé que les taux, modalités et clauses effectivement appliqués seront ceux en vigueur à la date d'effet du contrat.

Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, le Département s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple notification des organismes prêteurs par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

- d'autoriser Monsieur le Président du Conseil Départemental à signer tous actes et documents nécessaires à l'exécution de cette délibération, notamment la convention à intervenir entre le Département et l'AFTE pour définir les conditions d'attribution et de mise en œuvre de cette garantie ainsi que le contrat de prêt à intervenir avec le Crédit du Nord, en qualité de garant.

## **DEROULEMENT DU VOTE**

Concernant les propositions relatives à Partenord Habitat, Monsieur PICK est Président de l'Office Public de l'Habitat Partenord Habitat, Mesdames ARLABOSSE, SANCHEZ et STANIEC-WAVRANT sont membres du conseil d'administration de cet organisme. En raison de ces fonctions, ils ne peuvent ni prendre part au délibéré et à la prise de décision ni être comptés dans le quorum. 49 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 9 pouvoirs.

Concernant les autres propositions, 53 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 9 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Mesdames BOISSEAUX, CLERC-CUVELIER, MARTIN et ZAWIEJA-DENIZON ainsi que Messieurs BRICOUT, DECAGNY, DRIEUX et POIRET.

Les Conseillers départementaux repris dans le tableau ci-dessous, présents à l'appel de l'affaire ou ayant rejoint la discussion, avaient quitté définitivement la séance préalablement à la prise de décision et avaient donné procuration :

<b>Absents au moment de la prise de décision</b>	<b>Porteurs de pouvoirs</b>
Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE	Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER
Jean-Marc GOSSET	Patrick VALOIS
Annie LEYS	François-Xavier CADART
Philippe WAYMEL	Marie CIETERS

Madame DEL PIERO, présente à l'appel de l'affaire, avait quitté momentanément la salle préalablement à la prise de décision.

### **Décision acquise par assentiment de l'assemblée.**

Les propositions du rapport n° 1.2 sont adoptées à l'unanimité.

#### **• Rapport n° 1.3**

Monsieur Jean-Luc DETAVERNIER, Vice-président en charge des Ressources humaines, présente le rapport relevant de sa délégation.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux les propositions énoncées dans le rapport suivant :

*Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Anne-Sophie BOISSEAUX, Guy BRICOUT, Maxime CABAYE, François-Xavier CADART, Régis CAUCHE, Isabelle CHOAIN, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Arnaud DECAGNY, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Bruno FICHEUX, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Olivier HENNO, Jacques HOUSSIN, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH*

*Absents représentés : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE donne pouvoir à Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Carole BORIE donne pouvoir à Marie-Hélène QUATREBOEUF, Marie-Aline BREDAS donne pouvoir à Bernard BAUDOUX, Josyane BRIDOUX donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Olivier HENNO, Sylvia DUHAMEL donne pouvoir à Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Sébastien DUHEM donne pouvoir à Alexandra LECHNER, Martine FILLEUL donne pouvoir à Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET donne pouvoir à Patrick VALOIS, Annie LEYS donne pouvoir à François-Xavier CADART, Roger VICOT donne pouvoir à Didier MANIER, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Marie CIETERS, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Luc MONNET*

*Absents excusés : Paul CHRISTOPHE, Isabelle FERNANDEZ, Geneviève MANNARINO*

*Absents : Françoise DEL PIERO, Mickaël HIRAUX, Patrick KANNER, Sylvie LABADENS, Michel LEFEBVRE, Bertrand RINGOT, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE, Jean-Noël VERFAILLIE, Fabrice ZAREMBA*

N° 1.3

**DRH/2018/91****OBJET :****CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE PREVENTION POLE SECURITE AU TRAVAIL - MISSION ACFI ET SOINS INFIRMIERS**

Le Département organise le suivi médical en médecine préventive des agents de la collectivité. Afin de permettre ce suivi, le choix a été fait de compléter l'activité de médecine de prévention exercée en interne par un conventionnement avec le Centre de Gestion du Nord.

La Commission Permanente du 24 septembre 2012 a acté ces principes et une convention a été signée avec le Centre de Gestion du Nord. Ce conventionnement a été renouvelé par la Commission Permanente le 16 novembre 2015, en conservant les mêmes prestations à savoir celles de l'option 2 (missions proposées aux collectivités relevant du socle commun ou dans le cadre de conditions spécifiques).

Le Centre de Gestion a modifié sa convention type en introduisant la possibilité de recourir à des entretiens infirmiers. Le cadre d'intervention de l'infirmier en santé au travail fait l'objet d'un protocole avec le médecin de prévention.

Une visite auprès d'un médecin reste facturée 73 € par le Centre de Gestion. Un entretien infirmier est quant à lui facturé 42 €.

Il est proposé à la Commission Permanente :

- de signer la nouvelle convention d'adhésion (option 2) proposée par le Centre de Gestion du Nord, selon le modèle joint en annexe

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
36001OP007	E01	1452131.01	71585.62	100000

**DEROULEMENT DU VOTE**

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17 h 16.

Monsieur GODEFROY est Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale (CGFPT). Mesdames DESCAMPS-PLOUVIER et LUCAS ainsi que Monsieur DECAGNY sont membres du Conseil d'administration du CGFPT en qualité de titulaires, Messieurs DASSONVILLE, DELANNOY, FICHEUX et MONNET en qualité de suppléants. En raison de ces fonctions, ils ne peuvent ni prendre part au délibéré et à la prise de décision ni être comptés dans le quorum. Ils n'assistent pas à cette partie de la réunion.

Mesdames ASTRUC-DAUBRESSE, BRIDOUX, FILLEUL et Monsieur WILMOTTE avaient donné pouvoir respectivement à Madame DESCAMPS-PLOUVIER, Messieurs DELANNOY, GODEFROY et MONNET. Ces derniers ne pouvant prendre part au délibéré et à la prise de décision, il n'est donc pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

48 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 9 pouvoirs.

Monsieur DULIEU, présent à l'appel de l'affaire, avait quitté définitivement la séance préalablement à la prise de décision sans donner de procuration. Il est donc compté absent sans procuration pour cette prise de décision.

Madame FREMAUX, présente à l'appel de l'affaire, avait quitté momentanément la salle préalablement à la prise de décision.

Madame CIETERS et Monsieur BAUDOUX (respectivement porteurs des pouvoirs de Monsieur WAYMEL et Madame BREDA), présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté momentanément la salle préalablement à la prise de décision. Il n'est donc pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

#### Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Les propositions du rapport n° 1.3 sont adoptées à l'unanimité.

#### • Rapports n°s 1.4 à 1.6

Monsieur Max-André PICK, Vice-président en charge de l'Habitat, du Logement et des Politiques urbaines, présente le rapport relevant de sa délégation.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux les propositions énoncées dans les rapports suivants :

*Étaient présents : Martine ARLABOSSE, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Anne-Sophie BOISSEAUX, Guy BRICOUT, Maxime CABAYE, François-Xavier CADART, Régis CAUCHE, Isabelle CHOAIN, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Bruno FICHEUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Olivier HENNO, Jacques HOUSSIN, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH*

*Absents représentés : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE donne pouvoir à Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Carole BORIE donne pouvoir à Marie-Hélène QUATREBOEUF, Josyane BRIDOUX donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Olivier HENNO, Sylvia DUHAMEL donne pouvoir à Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Sébastien DUHEM donne pouvoir à Alexandra LECHNER, Martine FILLEUL donne pouvoir à Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET donne pouvoir à Patrick VALOIS, Annie LEYS donne pouvoir à François-Xavier CADART, Roger VICOT donne pouvoir à Didier MANIER, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Luc MONNET*

*Absents excusés : Marie-Aline BREDA, Paul CHRISTOPHE, Isabelle FERNANDEZ, Geneviève MANNARINO, Philippe WAYMEL*

*Absents : Bernard BAUDOUX, Marie CIETERS, Jean-Claude DULIEU, Isabelle FREMAUX, Mickaël HIRAUX, Patrick KANNER, Sylvie LABADENS, Michel LEFEBVRE, Bertrand RINGOT, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE, Jean-Noël VERFAILLIE, Fabrice ZAREMBA*

#### N° 1.4

**DAI/2018/60**

**OBJET :**

**VENTES DE PARCELLES DE TERRAINS BATIS ET NON BATIS. ACQUISITIONS D'IMMEUBLES POUR LES PROJETS ROUTIERS. CONVENTIONS DE SERVITUDES. ACQUISITION ROUTIERE ET/OU INDEMNISATION DES OCCUPANTS. RETOUR DANS LE PATRIMOINE DEPARTEMENTAL DE BATIMENTS MIS A DISPOSITION DE L'EPDSA. DECLASSEMENT ET DESAFFECTATION D'IMMEUBLES BATIS DEPARTEMENTAUX EN VUE DE LEUR VENTE**

#### **I - Ventes de parcelles de terrains non bâties (Annexe I)**

Le Département est propriétaire de terrains non bâtis dont certains, devenus inutiles à l'exercice des missions, ont vocation à être vendus :

- I/a - terrain de 190 m<sup>2</sup> à Orchies pour 25 000 € ;
- I/b - terrain de 3 645 m<sup>2</sup> à Pont à Marcq pour 1 458 € ;
- I/c - terrain de 109 m<sup>2</sup> à Villers Pol pour 1 €.

## **II - Vente d'une parcelle de terrain bâtie (Annexe II)**

Le Département est propriétaire de terrains bâtis dont certains, devenus inutiles à l'exercice des missions, ont vocation à être vendus :

II - immeuble sis 9 rue de l'Amiral Courbet à Ronchin pour 520 000 €.

## **III - Servitude (Annexe III)**

Il est aussi envisagé la création d'une servitude à :

III - Quarouble et Thivencelle au profit du Syndicat des Eaux du Valenciennois pour une redevance unique et forfaitaire de 2 900 €.

## **IV - Acquisition routière et/ou indemnisation des occupants (Annexe IV)**

Le Département a acquis un immeuble à usage de pharmacie à Bruay sur Escaut et doit indemniser l'occupant pour son déménagement, à savoir :

IV – indemnité de 5 764,63 € TTC (frais d'installation d'une ligne téléphonique fixe, dépose et repose d'enseigne, lettrage vitrine, branchement individuel complet souterrain au réseau d'électricité, desserte au réseau téléphonique, gestion du dossier gaz, déposes du branchement et du coffret gaz, branchement au réseau gaz et pose du coffret, terrassement et main d'oeuvre).

## **V - Modifications des rapport et délibération DAI/2015/489 du 6 juillet 2015 (Annexe V)**

Elles concernent :

- l'annexe I - Ventes - Commune de Tourcoing : la sortie du lot de copropriété n° 61 ainsi que la réduction de l'emprise de la copropriété et le partage des millièmes entre les copropriétaires ;

## **VI – Retour dans le patrimoine départemental de bâtiments mis à disposition de l'EPDSAE (Annexe VI)**

## **VII – Déclassement et désaffectation d'immeubles bâtis départementaux en vue de leur vente**

Les articles L 2141-1 et 3111-1 du CG3P prévoient que la décision de déclassement et désaffectation d'un bien immobilier doit être antérieure à la décision de le vendre.

Un recensement des propriétés départementales mises en vente à ce jour a donc été effectué.

Il y a lieu de déclasser et désaffecter les immeubles ci-après :

- Aniche - 2 boulevard Drion (vacant) ;
- Artres - 15 rue de la Libération (ex EPDSAE) ;
- Aulnoye Aymeries - 78 rue de la Fontaine (ex-CER) ;
- Bourbourg – 5/7 rue Pasteur (ex-subdivision DV) ;
- Condé sur Escaut - 131 route de Bonsecours (ex EPDSAE) ;
- Dunkerque - 1 rue Paul Cambon et 20 rue Pierre Léostic (ex AAES) ;
- Hem - 45 rue Jean Jaurès (ex EPDSAE) ;
- Lille - 3 rue Saint Sauveur et 70 rue Gustave Delory (lots n°s 2 et 18 - services administratifs) ;
- Lille - 49 rue Nicolas Leblanc (ex ATD) ;
- Lille - 54-56 rue Jean Sans Peur (ex Siège de la SPL) ;
- Lille - 58 rue Jean Sans Peur (vacant) ;
- Nieurlet - Route de Bergues (ENS) ;
- Roubaix - 43 rue Delory (ex EPDSAE) ;
- Sars-Poteries - 1 rue du Général De Gaulle (ex Musée du Verre) ;
- Solesmes - 9 rue Jules Guesde (ex CER) ;
- Solre le Château - 1 rue de Beaumont (ex PRS) ;
- Trélon - 31 avenue Léo Lagrange (pour la partie subdivision uniquement - maintien du CER sur site) ;
- Tourcoing - MCR Prouvost 46/48 avenue Georges Pompidou (ex UTPAS).

Il est proposé à la Commission Permanente :

- de constater la désaffectation, le déclassement de l'ensemble des immeubles repris au paragraphe 7 du présent rapport ;
- de prendre acte du retour dans le patrimoine départemental des immeubles départementaux repris en annexe VI ;
- d'approuver la mise en vente des terrains bâti et non bâtis aux conditions reprises dans les tableaux, annexes I et II, au profit des acquéreurs mentionnés, de leurs ayants droit ou ascendants ou des sociétés civiles ou anonymes ou des entreprises auxquelles ils appartiennent ou qu'ils choisissent de constituer en vue de l'acquisition, les ventes pouvant également être directement consenties aux anciens propriétaires, en cas d'exercice de leur droit de priorité, aux titulaires d'un droit de préemption et aux collectivités territoriales, dans le cadre d'une déclaration d'utilité publique et d'autoriser l'établissement d'une servitude (annexe III) ;
- d'autoriser une prise de possession anticipée des parcelles et/ou immeubles repris dans les tableaux, annexes I et II, si les acquéreurs en font la demande et, dans l'hypothèse où la vente est consentie au profit de personnes privées, sous réserve de la souscription d'un contrat d'assurance et d'un justificatif attestant la disponibilité des fonds nécessaires pour l'acquisition ;
- de m'autoriser à signer les avant-contrats, actes et documents relatifs à la sortie du lot de copropriété n°61, propriété du Département, situé au sein de l'ensemble immobilier en copropriété cadastré DT nos 140, 170 et 171 à Tourcoing, ainsi qu'à la réduction de l'emprise de cette copropriété et au partage des millièmes du sol et des parties communes générales entre les copropriétaires restants. Les frais inhérents à cette formalisation seront à la charge du Département ;
- de m'autoriser à signer les avant-contrats, actes et documents correspondants dès lors que la surface vendue après arpentage n'est pas supérieure de plus de 10 % à celle prévue au rapport ;
- d'imputer la dépense correspondante sur l'opération 21001 OP 005 et d'encaisser les recettes sur l'opération 33003 OP 002 du budget départemental.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
R33003 OP 002	33003E18	14 920 000	0	549 359
D21001 OP 005	21001E11	59 830 000	19 553 994,07	5 764,63

### **DEROULEMENT DU VOTE**

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17 h 19.

Concernant les propositions relatives à l'EPDSAE, il est tenu compte que Monsieur CABAYE est Président de l'Etablissement Public Départemental pour Soutenir, Accompagner, Eduquer, Mesdames CLERC-CUVELIER, COEVOET et STANIEC-WAVRANT ainsi que Monsieur DUSART sont membres du Conseil d'administration de cet organisme. En raison de ces fonctions, ils ne peuvent ni prendre part au délibéré et à la prise de décision ni être comptés dans le quorum. Ils n'assistent pas à cette partie de la réunion. 47 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 11 pouvoirs.

Pour les autres propositions, 52 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 11 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Madame DEL PIERO.

Monsieur DECAGNY, présent à l'appel de l'affaire, avait quitté momentanément la salle préalablement à la prise de décision.

### **Décision acquise par assentiment de l'assemblée.**

Les propositions du rapport n° 1.4 sont adoptées à l'unanimité.
---

N° 1.5

**DB/2018/28****OBJET :****LOCATION DE BATIMENTS MODULAIRES POUR LE COLLEGE DE STEENVOORDE : SIGNATURE D'UN PROTOCOLE TRANSACTIONNEL AVEC LA SOCIETE ALGECO**

En 2003, le Département du Nord a procédé à la location auprès de la société Algéco de 9 bâtiments modulaires à usage de salles de classe pour le collège de Steenvoorde dans l'attente des travaux que devait connaître le collège. En 2011, le chantier démarre et le nouveau collège est livré en 2016.

Dans la foulée des travaux du collège, les bâtiments modulaires ont été détruits. La société Algéco s'est alors trouvée privée de biens qui lui appartenaient.

Le Département du Nord et la société Algéco ont entamé des négociations afin de trouver une solution adaptée. En effet, l'acquisition des biens détruits n'est pas envisageable, ni même le paiement des loyers dus depuis janvier 2017.

La valeur vénale des bâtiments est estimée à 39 965,72 €. Cette évaluation tient compte des surfaces, qualités et ancienneté des 9 modulaires.

Le montant des loyers exigibles sur l'année 2017 est de 6 998,40 € (hors intérêts moratoires).

Les discussions ont permis d'aboutir à un accord le 9 octobre 2017.

Ainsi, le Département du Nord versera à la société Algéco, à titre d'indemnité transactionnelle, forfaitaire et définitive, la somme de 39 965,72 € TTC. Ce montant comprend l'indemnité pour destruction des bâtiments, la compensation de l'impossibilité de payer les loyers et les intérêts moratoires.

Il est proposé à la Commission Permanente :

- de m'autoriser à signer le protocole transactionnel annexé au présent rapport pour un montant de 39 965,72 € TTC, somme globale forfaitaire et définitive,
- d'imputer cette dépense sur la ligne budgétaire : 33001OP001.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
33001OP001	33001E01	3720808	70400	39965,72

N° 1.6

**DB/2018/39****OBJET :****EPDSAE DE BONDUES : SIGNATURE D'UN PROTOCOLE TRANSACTIONNEL AVEC L'ATELIER D'ARCHITECTURE COLAS ET LOUIS**

La société Atelier d'Architecture Colas & Louis était titulaire du marché de maîtrise d'œuvre relatif à la construction d'un Centre de Jour et à la restructuration du foyer de l'EPDSAE de Bondues. Le marché a été notifié le 14 février 2009.

Suite à l'avis défavorable du 3 février 2010 du Comité Régional de l'Organisation Sanitaire et Médico-sociale, le programme des travaux a été revu et le Département a demandé à la Maîtrise d'Œuvre de reprendre une partie des études.

L'opération réalisée en site occupé a nécessité plusieurs arrêts de chantier pour permettre les redéploiements des pensionnaires.

Le marché de maîtrise d'œuvre ayant expiré le 14 novembre 2015 avant la fin des travaux, le Département a décidé d'assurer en interne la maîtrise d'œuvre de la phase 3.

Madame Colas a réclamé au Département la somme de 88 052,92 € HT comprenant un restant dû de 28 458,01 € HT, des révisions de 28 954,50 € HT et des honoraires sur avenants d'un montant de 30 640,41 € HT sur les travaux supplémentaires des phases 1 et 2.

Les 2 premières prétentions ne sont pas contestables.

Toutefois, le calcul du montant des honoraires estimé à 30 640,41 € HT est discutable. Le Département le chiffre à 22 936,26 € HT correspondant aux missions DET/AOR sur les travaux supplémentaires validés par la maîtrise d'ouvrage, soit une diminution de 7 704,15 € HT.

Après négociations, un accord est intervenu entre les parties.

Le Département du Nord versera à la société Atelier d'Architecture Colas & Louis, à titre d'indemnité transactionnelle, forfaitaire et définitive la somme de 96 418,52 € TTC.

L'indemnité est décomposée comme suit :

- au titre des prestations réalisées, non payées : 28 458,01 € HT
  - au titre des révisions issues de l'exécution du marché : 28 954,50 € HT
  - au titre des avenants aux marchés de travaux : 22 936,26 € HT
- soit un total de : 80 348,77 € HT (96 418,52 € TTC)

Il est proposé à la Commission Permanente :

- de m'autoriser à signer le protocole transactionnel annexé au présent rapport pour un montant de 96 418,52 € TTC, somme globale, forfaitaire et définitive.
- d'imputer cette dépense sur la ligne budgétaire suivante : 33003OP010.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
33003OP010	33003E11	2815790,81	2035957,75	96418,52

### **DEROULEMENT DU VOTE**

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17 h 19.

52 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 11 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Madame DEL PIERO.

Monsieur DECAGNY, présent à l'appel de l'affaire, avait quitté momentanément la salle préalablement à la prise de décision.

**Décision acquise par assentiment de l'assemblée.**

Les propositions des rapports n<sup>os</sup> 1.5 et 1.6 sont adoptées à l'unanimité.



**COMMISSION LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS, ENFANCE, FAMILLE, PREVENTION SANTE, PERSONNES AGEES, PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP, JEUNESSE**

• **Rapport n° 2.1**

En l'absence de Madame Geneviève MANNARINO, Monsieur Yves DUSART présente le rapport relevant de la délégation Autonomie.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux les propositions énoncées dans le rapport suivant :

*Étaient présents : Martine ARLABOSSE, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Anne-Sophie BOISSEAU, Guy BRICOUT, Maxime CABAYE, François-Xavier CADART, Régis CAUCHE, Isabelle CHOAIN, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Bruno FICHEUX, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Olivier HENNO, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH*

*Absents représentés : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE donne pouvoir à Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Carole BORIE donne pouvoir à Marie-Hélène QUATREBOEUF, Josyane BRIDOUX donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Olivier HENNO, Sylvia DUHAMEL donne pouvoir à Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Sébastien DUHEM donne pouvoir à Alexandra LECHNER, Martine FILLEUL donne pouvoir à Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET donne pouvoir à Patrick VALOIS, Annie LEYS donne pouvoir à François-Xavier CADART, Roger VICOT donne pouvoir à Didier MANIER, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Luc MONNET*

*Absents excusés : Marie-Aline BREDA, Paul CHRISTOPHE, Isabelle FERNANDEZ, Geneviève MANNARINO, Philippe WAYMEL*

*Absents : Bernard BAUDOUX, Marie CIETERS, Arnaud DECAGNY, Jean-Claude DULIEU, Mickaël HIRAU, Patrick KANNER, Michel LEFEBVRE, Bertrand RINGOT, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE, Jean-Noël VERFAILLIE, Fabrice ZAREMBA*

**N° 2.1**

**DOSAA/2018/41**

**OBJET :**

**NOUVELLE PROCEDURE POUR LE TRAITEMENT DES CONVENTIONS INDIVIDUELLES DE PRISE EN CHARGE DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP HEBERGEES DANS LES ETABLISSEMENTS BELGES. LE TRAITEMENT DES AVENANTS AUX PRIX DE JOURNEE DES CONVENTIONS EN COURS DE VALIDITE RESTE INCHANGE**

La Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes en situation de handicap (CDAPH) oriente la personne soit vers un foyer d'hébergement ou un foyer occupationnel, de compétence départementale, soit vers une Maison d'Accueil Spécialisée (M.A.S.), de compétence Etat, soit vers un foyer d'accueil médicalisé (FAM) de compétence conjointe.

Les personnes en situation de handicap peuvent être accueillies en Belgique sous réserve de dérogation.

Ces établissements belges accueillent :

- des enfants et adolescents en situation de handicap dont la prise en charge est assurée par la Caisse d'Assurance Maladie jusqu'à l'âge de 20 ans,
- des enfants et adolescents en situation de handicap dont la prise en charge est assurée par les organismes de l'Aide Sociale à l'Enfance jusqu'à l'âge de 21 ans,
- des adultes en situation de handicap.

Le Département du Nord a passé avec certains établissements belges une convention cadre permettant la prise en charge de personnes adultes en situation de handicap et représentant 554 places non nominatives.

Cependant, certains établissements Belges ne sont pas éligibles à une convention cadre. Pour eux, le renouvellement des conventions nominatives perdure jusqu'au départ de la personne en situation de handicap prise en charge. De plus, seuls les relais concernant des personnes adultes en situation de handicap maintenues dans les établissements enfance au titre de l'amendement Creton font l'objet d'une nouvelle convention.

Actuellement, 163 personnes font actuellement l'objet d'une convention individuelle.

Dans les établissements non éligibles à une convention cadre, il est nécessaire, pour prendre en charge au titre de l'Aide Sociale le prix de journée du foyer, de prévoir une convention individuelle.

Ces dérogations s'inscrivent dans le dispositif : « Une réponse accompagnée pour tous » reprises dans la circulaire DGCS/3B/2017/148 du 2 mai 2017. Les situations sont examinées en lien avec les services de l'Agence Régionale de Santé (ARS) et de la MDPH.

Par ailleurs, le décret n° 2014-316 du 10 mars 2014 relatif à l'accord cadre signé le 21 décembre 2011 entre le Gouvernement de la République Française et le Gouvernement de la Région Wallonne du Royaume de Belgique fixe les modalités de coopération médico-sociale.

Toutefois l'hébergement en Belgique demeure dérogatoire. Le Département du Nord s'est toujours inscrit dans ce cadre.

Jusqu'à maintenant, les conventions nominatives faisaient l'objet d'un passage à chaque Commission Permanente pour être adoptées suivant les modalités d'une convention type qui était jointe en annexe au rapport. De même un tableau récapitulatif distinguant d'une part, les nouvelles conventions individuelles et d'autre part, les renouvellements de conventions individuelles, était également joint en annexe. Il reprenait pour chaque établissement :

- l'établissement d'accueil,
- l'adresse de l'établissement,
- l'orientation de la CDAPH,
- la spécificité de l'accueil,
- le prix de journée,
- le nom de la personne,
- les dates de début et de fin de validité de la convention.

Il est désormais envisagé de présenter à la première Commission Permanente de chaque début d'année une convention type, ainsi qu'un tableau reprenant le prix de journée de chaque établissement conventionné avec le Département sans tableau nominatif. Ces deux documents sont annexés au rapport.

Cette nouvelle procédure permettra aux personnes en situation de handicap de bénéficier de la prise en charge de leur frais d'hébergement en temps réel et éviter, pour ceux déjà admis à l'aide sociale, une rupture de ladite prise en charge. Cette procédure fluidifiera l'émission de nouvelles conventions ou le renouvellement de ces dernières puisque l'instruction se réalisera au fur et à mesure des demandes parvenant aux services départementaux.

Par ailleurs, pour les conventions en cours de validité, il sera également procédé à l'édition d'un avenant à la convention initiale reprenant le prix de journée de l'établissement en vigueur selon le modèle type joint au présent rapport.

En conséquence, je propose à la Commission Permanente :

- d'adopter la convention nominative type selon le modèle joint au rapport ;
- d'adopter l'avenant type selon le modèle joint au rapport ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions et avenants avec les établissements belges pour la prise en charge des frais de séjour des personnes en situation de handicap dans la limite des autorisations budgétaires de l'année.

### **DEROULEMENT DU VOTE**

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17 h 22.

52 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 11 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Mesdames FREMAUX et LABADENS.

### **Décision acquise par assentiment de l'assemblée.**

Les propositions du rapport n° 2.1 sont adoptées à l'unanimité.

#### • **Rapport n° 2.2**

Madame Marie-Annick DEZITTER, Vice-présidente en charge de la Santé, de la Prévention et de la Communication, présente le rapport n° 2.2 relevant de sa délégation.

Monsieur le Président estime que l'expérimentation du dispositif visant à faciliter l'accès à une complémentaire santé pour les administrés du canton de Le Cateau-Cambrésis est intéressante et mérite d'être menée.

Monsieur Charles BEAUCHAMP rappelle que les membres du Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés souhaitaient qu'un bilan de cette expérimentation soit réalisé.

Monsieur le Président indique qu'un bilan sera de toute façon nécessaire pour décider si cette expérimentation doit être développée.

Madame Isabelle MARCHYLLIE signale qu'une autre expérimentation de ce type est en cours depuis deux ans dans la Communauté urbaine de Dunkerque.

Monsieur le Président pense qu'il serait intéressant de comparer les expériences.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux les propositions énoncées dans le rapport suivant :

*Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Anne-Sophie BOISSEAUX, Guy BRICOUT, Maxime CABAYE, François-Xavier CADART, Régis CAUCHE, Isabelle CHOAIN, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Bruno FICHEUX, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Olivier HENNO, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH*

*Absents représentés : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE donne pouvoir à Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Carole BORIE donne pouvoir à Marie-Hélène QUATREBOEUF, Josyane BRIDOUX donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Olivier HENNO, Sylvia DUHAMEL donne pouvoir à Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Sébastien DUHEM donne pouvoir à Alexandra LECHNER, Martine FILLEUL donne pouvoir à Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET donne pouvoir à Patrick VALOIS, Annie LEYS donne pouvoir à François-Xavier CADART, Roger VICOT donne pouvoir à Didier MANIER, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Luc MONNET*

*Absents excusés : Marie-Aline BRED, Paul CHRISTOPHE, Isabelle FERNANDEZ, Geneviève MANNARINO, Philippe WAYMEL*

*Absents : Bernard BAUDOUX, Marie CIETERS, Arnaud DECAGNY, Jean-Claude DULIEU, Mickaël HIRAUX, Patrick KANNER, Michel LEFEBVRE, Bertrand RINGOT, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE, Jean-Noël VERFAILLIE, Fabrice ZAREMBA*

## N° 2.2

**DIPLE/2018/77****OBJET :****SIGNATURE DE LA CONVENTION ENTRE LE DEPARTEMENT DU NORD ET L'ASSOCIATION ACTIOM VISANT A FACILITER L'ACCES A UNE MUTUELLE POUR LES HABITANTS DU CANTON DE LE CATEAU CAMBRESIS**

Par délibération du 13 novembre 2017, il a été décidé d'approuver le projet d'expérimentation avec l'association ACTIOM d'une action visant à faciliter l'accès à une complémentaire santé pour les administrés du canton de Le Cateau Cambrésis.

Le présent rapport a pour objet de proposer la validation de la convention de partenariat établie entre le Département et ACTIOM, laquelle définit les obligations réciproques des deux parties ainsi que les conditions de mise en œuvre de l'opération. Celle-ci porte exclusivement sur les offres de contrats de complémentaire santé proposées par ACTIOM.

Le Département intervient dans le dispositif, en tant que facilitateur, dans l'objectif de développer l'accès à une complémentaire santé solidaire pour tous les habitants du canton.

Dans le cadre de sa compétence légale de chef de file de l'action sociale et de garant des solidarités territoriales et humaines, il mettra en œuvre les moyens nécessaires à la promotion de l'opération.

A cette fin, le Département, en sa qualité de coordonnateur des actions médias relatives à l'opération s'engage à prendre en charge :

- L'adaptation, la reproduction et la diffusion des supports de communication de l'action et notamment un flyer et une affiche A3 destinés à la mise à disposition du public, à l'exclusion de tout document d'information et contractuel relatif à l'affiliation à la couverture complémentaire santé ;
- La promotion de l'opération partenariale au sein du magazine départemental et sur son site internet ainsi que sur les réseaux sociaux.

Le coût de l'impression des flyers 10x21 (4000 unités) et affichettes A3 (200 unités) par l'imprimerie départementale est estimé approximativement à 100 euros.

En conséquence, il est proposé à la Commission permanente :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat avec l'association ACTIOM,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention.

**DEROULEMENT DU VOTE**

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17 h 24.

54 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 11 pouvoirs.

**Décision acquise par assentiment de l'assemblée.**

Les propositions du rapport n° 2.2 sont adoptées à l'unanimité.

- **Rapport n°2/3**

Madame Doriane BECUE, Vice-présidente en charge de l'Insertion et du retour à l'Emploi, présente le rapport 2/3 (Bilan 2017 de la convention de mise en œuvre du Fonds d'appui aux politiques d'insertion) qui relève de sa délégation.

Monsieur Marc GODEFROY indique que le Groupe Socialiste, Radical et Citoyen s'abstiendra sur ce rapport, au même titre que lors de son abstention sur le projet de convention. Il précise qu'un certain nombre de questions, notamment la baisse des crédits contractualisés avec l'Etat, ne conviennent pas au Groupe.

Monsieur BEAUCHAMP signale que le Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés s'abstiendra également sur ce rapport.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux les propositions énoncées dans le rapport suivant :

*Étaient présents : Martine ARLABOSSE, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Anne-Sophie BOISSEAUX, Guy BRICOUT, Maxime CABAYE, François-Xavier CADART, Régis CAUCHE, Isabelle CHOAIN, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Bruno FICHEUX, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Olivier HENNO, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH*

*Absents représentés : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE donne pouvoir à Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Carole BORIE donne pouvoir à Marie-Hélène QUATREBOEUF, Josyane BRIDOUX donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Olivier HENNO, Sylvia DUHAMEL donne pouvoir à Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Sébastien DUHEM donne pouvoir à Alexandra LECHNER, Martine FILLEUL donne pouvoir à Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET donne pouvoir à Patrick VALOIS, Annie LEYS donne pouvoir à François-Xavier CADART, Roger VICOT donne pouvoir à Didier MANIER, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Luc MONNET*

*Absents excusés : Marie-Aline BREDA, Paul CHRISTOPHE, Isabelle FERNANDEZ, Geneviève MANNARINO, Philippe WAYMEL*

*Absents : Bernard BAUDOUX, Marie CIETERS, Arnaud DECAGNY, Jean-Claude DULIEU, Mickaël HIRAUX, Patrick KANNER, Michel LEFEBVRE, Bertrand RINGOT, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE, Jean-Noël VERFAILLIE, Fabrice ZAREMBA*

N° 2.3

## DIPLE/2018/81

### OBJET :

## BILAN 2017 DE LA CONVENTION DE MISE EN OEUVRE DU FONDS D'APPUI AUX POLITIQUES D'INSERTION

Le Département a une ambition forte en matière d'insertion professionnelle des allocataires du RSA et de lutte contre les exclusions. La délibération cadre du 17 décembre 2015 relative à l'accès à l'emploi des allocataires du RSA affirme la volonté du Département d'agir pour l'emploi des allocataires et fixe cet engagement comme une priorité forte du mandat.

Ces nouvelles orientations ont permis de faire évoluer l'accompagnement et l'offre d'insertion ainsi que leurs modalités de financement. Les actions d'insertion ayant pour objectif l'accès et le retour à l'emploi sont financées en priorité et doivent contribuer à l'insertion des allocataires du RSA dans la perspective de leur sortie du dispositif. C'est dans cet objectif également qu'ont été créées les Plateformes « Emploi et Insertion Professionnelle », afin de rapprocher les besoins des entreprises avec les compétences et savoir-faire des allocataires du RSA.

Dans le cadre de ces politiques, une convention a été signée avec l'Etat en 2017, pour la mise en œuvre du Fonds d'Appui aux Politiques d'Insertion. Un bilan de cette convention doit être transmis au Préfet avant le 31 mars 2018.

### **I. Le Fonds d'Appui aux Politiques d'Insertion**

La loi de finances 2017 a créé le Fonds d'Appui aux Politiques d'Insertion (FAPI) qui a pour objet d'apporter un soutien financier sur 3 ans aux Départements s'engageant à renforcer leurs politiques d'insertion.

L'enveloppe de 50 M€ (pour 2017) a été répartie entre les 90 Départements qui ont signé une convention avec l'Etat, en fonction du poids de leurs dépenses d'allocation et de leurs dépenses sociales. Cette enveloppe est reconduite en 2018.

Pour le Département du Nord, le montant attribué en 2017 était de **3 970 949 €**.

La convention signée pour la mise en œuvre du FAPI prévoit une évaluation annuelle conjointe par le Département et l'Etat. Elle doit faire l'objet d'une délibération du Département en vue d'une transmission au Préfet.

Les membres du Bureau du Conseil Départemental d'Insertion, contributeurs du Pacte Territorial pour l'Insertion, doivent être destinataires de cette délibération.

## **II. Bilan de la convention de mise en œuvre du Fonds d'Appui aux Politiques d'Insertion**

La convention de mise en œuvre du FAPI détermine des engagements de progrès définis en commun par le Département et l'Etat. Ils sont détaillés en annexe et portent sur :

### **1. Les actions d'insertion prévues par la loi**

Le Département est tenu d'orienter les allocataires, en fonction de leur situation au regard de l'emploi ou des difficultés qu'ils rencontrent. Les modalités de cette orientation ont été revues en 2017 (délibération du 27 novembre 2017) afin de proposer plus rapidement aux allocataires des solutions d'insertion professionnelle ou d'accès à l'emploi.

Le Département doit proposer aux allocataires un accompagnement adapté et a ainsi mis en place une offre d'insertion diversifiée sur l'ensemble du territoire. Elle se répartit en 5 axes :

- La médiation directe vers l'emploi, qui permet la mise en relation directe des allocataires du RSA demandeurs d'emploi, avec un employeur, dans un objectif de retour durable dans l'emploi.
- Les actions expérimentales et innovantes, complémentaires aux dispositifs existants, afin d'expérimenter des interventions nouvelles ou ayant fait leurs preuves sur des territoires ciblés.
- La remobilisation professionnelle. Les Ateliers Chantiers d'Insertion (ACI) sont concernés par cet axe, leur activité permettant d'aider les personnes sans emploi, en difficulté professionnelle et sociale, à se repositionner sur le marché du travail.
- La levée des obstacles à un retour à l'emploi et à l'activité favorise les actions concourant à la remise à l'emploi par la prise en charge des problèmes périphériques : garde d'enfants, maîtrise du numérique, mobilité...
- L'accompagnement social des allocataires du RSA, éloignés de l'emploi est nécessaire pour lever les obstacles à la remise à l'emploi. L'accompagnement ponctuel ou d'insertion peut se traduire par des actions individuelles ou collectives.

Cette offre est menée par 473 opérateurs proposant 900 actions en 2017. 73 000 accompagnements ont été réalisés en 2017.

Le Département a cofinancé en 2017 des Contrats Initiative Emploi – CIE, pour l'embauche de 986 allocataires pour faire levier auprès des entreprises du secteur marchand et des contrats à Durée Déterminée d'Insertion dans les Ateliers et Chantiers d'Insertion pour 979 allocataires.

Par ailleurs, 170 Contrats d'accompagnement dans l'emploi – CAE dans les collèges ont également été financés.

### **2. Les actions permettant une meilleure coordination entre acteurs.**

La Convention de coopération pour l'insertion sociale et professionnelle des demandeurs d'emploi entre le Département du Nord et Pôle emploi a été reconduite pour 2017 et prévoit la mise en œuvre d'une approche globale de l'accompagnement sur la base d'une collaboration entre des conseillers dédiés de Pôle emploi et des travailleurs sociaux départementaux.

Les échanges avec les partenaires, acteurs associatifs, économiques ou institutionnels ont permis l'écriture d'un Pacte Territorial pour l'Insertion (délibéré le 3 juillet 2017) qui recueille les engagements de chacun de ces partenaires en faveur des allocataires du RSA.

### **3. Des actions répondant aux priorités départementales**

Le Département a créé mi 2017 la Maison départementale de l'Insertion et de l'emploi, afin d'accueillir les allocataires du RSA lillois. Dans le cadre de cette expérimentation, les allocataires sont reçus et se voient proposer un accompagnement ou orienter vers une structure adaptée.

Par ailleurs, les actions permettant de lever les freins à un retour à l'emploi ont été amplifiées en 2017, avec la création de plateformes de mobilité, d'actions de passage de permis de conduire... Une aide directe aux allocataires accédant à un emploi ou une formation a été délibérée le 3 juillet 2017, afin de prendre en charge une partie de ces frais de déplacement ou de garde d'enfants. 436 aides ont ainsi été mobilisées en 2017.

Pour améliorer l'accueil, l'information des femmes et leur accès aux droits, un soutien départemental a été activé afin de compléter la couverture territoriale des centres d'information sur les droits des femmes et de la famille (délibération du 9 octobre 2017).

#### 4. Des actions répondant aux priorités nationales

En matière de lutte contre le décrochage scolaire, le Département s'est engagé (délibération en date du 17 décembre 2017) dans le redéploiement de postes d'éducateurs au sein des clubs de prévention spécialisée en postes d'ALSES.

Les moyens sont recentrés avec un objectif d'intervention précoce sur la tranche d'âge des adolescents âgés de 11 à 18 ans.

13 postes ont été redéployés sur l'ensemble du territoire départemental, portant ainsi à 43 le nombre total de postes ALSSES financés par le Département.

#### 5. Engagements financiers

Dans cette convention, le Département s'est engagé à maintenir pour 2017, au moins 95 % des crédits d'insertion inscrits en 2016. Cet engagement sera vérifié lors du vote du Compte Administratif.

En conséquence, il est proposé à la Commission Permanente :

- d'approuver le bilan de la convention relative au Fonds d'Appui aux Politiques d'Insertion et autoriser sa transmission à Monsieur le Préfet avant le 31 mars 2018.

#### DEROULEMENT DU VOTE

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17h27.

54 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 11 pouvoirs.

Vote intervenu à 17h28.

Au moment du vote, 54 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 11

Absents sans procuration : 17

N'ont pas pris part au vote : 0

Ont pris part au vote : 65 (y compris les votants par procuration)

#### Résultat du vote :

Abstentions : 23 (Groupe Socialiste, Radical et Citoyen, Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés)

Total des suffrages exprimés : 42

Majorité des suffrages exprimés : 22

Pour : 42 (Groupe Union Pour le Nord)

Contre : 0

Les propositions du rapport n°2.3 sont adoptées à l'unanimité.

#### • Rapport n° 2/4

Madame Doriane BECUE, Vice-présidente en charge de l'Insertion et du retour à l'Emploi, présente le rapport 2/4 (Ajustement de l'appel à projets insertion « Objectif emploi ») qui relève de sa délégation.

Monsieur Marc GODEFROY signale que le Groupe Socialiste, Radical et Citoyen s'abstiendra sur ce rapport en raison de la faible visibilité sur les motifs des ajustements.

Monsieur le Président précise que beaucoup d'ajustements sont liés au fait que des organismes ont souhaité eux-mêmes arrêter leurs actions.

Madame Doriane BECUE fait remarquer que les 339 660 € récupérés seront réinvestis.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux la proposition énoncée dans le rapport suivant :

*Étaient présents : Martine ARLABOSSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Anne-Sophie BOISSEAUX, Guy BRICOUT, Maxime CABAYE, François-Xavier CADART, Régis CAUCHE, Isabelle CHOAIN, Sylvie*

*CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS- PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Bruno FICHEUX, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Olivier HENNO, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH*

*Absents représentés : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE donne pouvoir à Béatrice DESCAMPS- PLOUVIER, Carole BORIE donne pouvoir à Marie-Hélène QUATREBOEUF, Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Bernard BAUDOUX, Josyane BRIDOUX donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Olivier HENNO, Sylvia DUHAMEL donne pouvoir à Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Sébastien DUHEM donne pouvoir à Alexandra LECHNER, Martine FILLEUL donne pouvoir à Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET donne pouvoir à Patrick VALOIS, Annie LEYS donne pouvoir à François-Xavier CADART, Roger VICOT donne pouvoir à Didier MANIER, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Luc MONNET*

*Absents excusés : Paul CHRISTOPHE, Isabelle FERNANDEZ, Geneviève MANNARINO, Philippe WAYMEL*

*Absents : Marie CIETERS, Arnaud DECAGNY, Jean-Claude DULIEU, Mickaël HIRAU, Patrick KANNER, Michel LEFEBVRE, Bertrand RINGOT, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE, Jean-Noël VERFAILLIE, Fabrice ZAREMBA*

## N° 2.4

### DIPLE/2018/18

#### OBJET :

#### AJUSTEMENT DE L'APPEL A PROJETS INSERTION « OBJECTIF EMPLOI »

Le Département a une ambition forte en matière d'insertion professionnelle des allocataires du RSA. La délibération cadre du 17 décembre 2015 relative à l'accès à l'emploi des allocataires du RSA affirme la volonté du Département d'agir pour l'emploi des allocataires et fixe cet engagement comme une priorité forte du mandat.

#### Les financements et conventionnements au titre de l'insertion

Lors de la séance du 13 juin 2016, le Conseil Départemental a attribué des subventions aux organismes financés dans le cadre de l'appel à projets d'insertion professionnelle et d'accès à l'emploi des allocataires du RSA pour un montant de 74,63 M€. Ces financements ont été accordés pour 3 ans (2016-2018), avec une priorité pour les actions d'insertion professionnelle ou d'accès à l'emploi. Un peu plus de 1 000 actions à destination des allocataires du RSA sont mises en œuvre par environ 400 opérateurs.

Il est proposé de modifier la capacité d'accueil des actions à la hausse ou à la baisse, en fonction des résultats obtenus. Un certain nombre d'actions n'a pas démontré leur pertinence au regard des objectifs conventionnés. En lien avec les opérateurs menant ces actions, il est proposé de mettre un terme à 18 actions pour 2018.

Par ailleurs, 3 opérateurs souhaitent interrompre les 4 actions qu'ils mènent et résilier le conventionnement avec le département. Les actions concernées sont reprises dans le tableau ci-joint et représentent un montant de 339 K€.

Au regard des bilans produits pour les autres actions de l'appel à projets, il sera proposé ultérieurement de réaffecter ces crédits pour augmenter la capacité de certaines actions, tout en respectant l'équité territoriale des crédits.

Il est proposé à la Commission Permanente :

- d'annuler, au titre de 2018, les conventions et subventions des opérateurs de l'appel à projets insertion concernés et figurant dans le tableau annexé au rapport.



CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
12002OP010	12002E05	52335910.20	51056807.45	-339660

### **DEROULEMENT DU VOTE**

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17 h 28.

54 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 11 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Monsieur BAUDOUX (porteur du pouvoir de Madame BREDA).

Vote intervenu à 17 h 30.

Au moment du vote, 55 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 12

Absents sans procuration : 15

N'ont pas pris part au vote : 0

Ont pris part au vote : 67 (y compris les votants par procuration)

#### **Résultat du vote :**

Abstentions : 17 (Groupe Socialiste, Radical et Citoyen)

Total des suffrages exprimés : 50

Majorité des suffrages exprimés : 26

Pour : 50 (Groupe Union Pour le Nord, Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés)

Contre : 0

La proposition du rapport n°2.4 est adoptée à l'unanimité.
--

#### **• Rapport n° 2/5**

Monsieur Yves DUSART, Vice-président en charge de l'Enfance, de la Famille et de la Jeunesse, présente le rapport 2/5 (Conclusion du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens avec l'Association d'Action Educative et Sociale sur le champ de l'enfance et mise en œuvre de l'accueil immédiat sur le territoire de Flandre Maritime), qui relève de sa délégation.

Madame Virginie VARLET indique que le Groupe Socialiste, Radical et Citoyen votera contre ce rapport, sa position étant toujours la même concernant les CPOM.

Monsieur Charles BEAUCHAMP signale que le Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés ne va pas changer non plus sa position et votera contre ce rapport.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux les propositions énoncées dans le rapport suivant :

*Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Anne-Sophie BOISSEAUX, Guy BRICOUT, Maxime CABAYE, François-Xavier CADART, Régis CAUCHE, Isabelle CHOAIN, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Bruno FICHEUX, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Olivier HENNO, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Michel LEFEBVRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH*

*Absents représentés : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE donne pouvoir à Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Carole BORIE donne pouvoir à Marie-Hélène QUATREBOEUF, Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Bernard BAUDOUX, Josyane BRIDOUX donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Olivier HENNO, Sylvia DUHAMEL donne pouvoir à Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Sébastien DUHEM donne pouvoir à Alexandra LECHNER,*

*Martine FILLEUL donne pouvoir à Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET donne pouvoir à Patrick VALOIS, Annie LEYS donne pouvoir à François-Xavier CADART, Roger VICOT donne pouvoir à Didier MANIER, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Luc MONNET*

*Absents excusés : Paul CHRISTOPHE, Isabelle FERNANDEZ, Geneviève MANNARINO, Philippe WAYMEL*

*Absents : Marie CIETERS, Arnaud DECAGNY, Jean-Claude DULIEU, Mickaël HIRAUX, Patrick KANNER, Bertrand RINGOT, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE, Jean-Noël VERFAILLIE, Fabrice ZAREMBA*

N° 2.5

**DEFJ/2017/361**

**OBJET :**

**CONCLUSION DU CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION D'ACTION EDUCATIVE ET SOCIALE (AAES) SUR LE CHAMP DE L'ENFANCE ET MISE EN ŒUVRE DE L'ACCUEIL IMMEDIAT SUR LE TERRITOIRE DE FLANDRE MARITIME**

Conformément aux orientations politiques départementales inscrites dans la délibération cadre de prévention et de protection de l'enfance du 17 décembre 2015, un processus de généralisation des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens dans le champ de l'enfance est engagé depuis février 2016 avec 20 organismes gestionnaires.

Dans la continuité des délibérations adoptées par l'Assemblée Départementale depuis le 17 décembre 2015, la présente délibération présente les propositions d'arbitrage pour la conclusion du CPOM de l'Association d'Action Educative et Sociale (AAES).

**1- Les objectifs des C.P.O.M**

Le Département a engagé par délibération cadre du 15 décembre 2015 une évolution majeure de son offre de services en prévention et en protection de l'enfance, ainsi que la concrétisation des nouvelles priorités pour l'autonomie des jeunes majeurs et l'évolution du dispositif départemental pour l'accueil des Mineurs Non Accompagnés. Les CPOM sont un outil majeur pour mettre en œuvre la transformation de l'offre et les rééquilibrages territoriaux.

Sur le champ de la protection de l'enfance, l'objectif est de transformer 700 places d'hébergement vers 350 places d'Intervention Educative A Domicile Renforcée (IEAD R) ou Action Educative en Milieu Ouvert Renforcée (AEMO R) ou encore Service d'Accompagnement Parental (SAP) et 350 places redéployées vers l'accueil des MNA (Mineurs Non Accompagnés) afin de tenir compte des nouveaux besoins et des nouveaux enjeux. Il s'inscrit également dans une orientation politique forte en faveur du soutien à domicile des mineurs et de leur famille en cohérence avec les dernières lois de réforme de la protection de l'enfance de 2007 et de 2016.

Cette transformation vise également un rééquilibrage territorial de l'offre entre Directions Territoriales et en faveur des Directions Territoriales du sud du Département et de celle de Roubaix-Tourcoing sur la base d'un diagnostic complet qui a été mené sur l'offre existante (hébergement, accompagnement et prévention) ainsi que sur les caractéristiques sociales de chaque territoire. Ces orientations ont aussi été accompagnées d'une redéfinition des référentiels d'intervention à domicile fin 2015 et début 2016.

Ces objectifs de recomposition s'accompagnent d'une démarche d'optimisation des moyens.

Le contrat soumis aujourd'hui à délibération clôture la démarche de contractualisation.

**2- Le CPOM de l'Association d'Action Educative et Sociale (AAES)**

**L'Association d'Action Educative et Sociale (AAES)**, est implantée en Flandre Maritime principalement sur l'agglomération dunkerquoise.

Elle a pour vocation d'apporter un accompagnement éducatif, social et professionnel aux mineurs, jeunes adultes et familles en difficulté sociale.

Dans le cadre d'un rééquilibrage de l'offre territoriale, la Flandre Maritime contribue à l'effort d'équilibrage territorial à hauteur de 155 places.

L'AAES contribuera au travers du CPOM convenu (2016-2018), à la réorganisation territoriale de l'offre de services en Flandre Maritime. Sur la période 2016-2018, l'association portera 6 nouvelles mesures de soutien éducatif à domicile et fermera 43 places d'hébergement.

Il a été convenu – post 2018 - de la création de 8 places de semi-autonomie.

A travers cette réorganisation, l'AAES propose de regrouper ses deux services appartements et semi-autonomie en un seul dispositif avec pour objectif de préparer et rendre les jeunes autonomes. Derrière les termes de « semi-autonomie » et « accès à l'autonomie », une palette de modalités d'accompagnement et une pluridisciplinarité des professionnels seront assurées, dans l'intérêt des jeunes et de leur famille, en vue de proposer des solutions de prise en charge adaptées, personnalisées et tenant compte du projet de vie des jeunes et/ou de la cohérence de leur parcours.

L'AAES devra également entretenir ses partenariats avec les autres associations, notamment en matière d'accueil de mineurs en situation d'urgence, l'EPDSAE ne couvrant pas à ce jour le territoire de Flandre Maritime.

L'AAES contribue à l'accueil immédiat de mineurs à hauteur de 4 places sur les 10 identifiées sur la DTPAS de Flandre Maritime.

Une convention partenariale entre les trois opérateurs locaux, dont l'AAES, a été travaillée conjointement pour stabiliser l'organisation territoriale.

A compter de janvier 2018, dans le cadre de l'astreinte téléphonique départementale mise en œuvre, l'AAES est l'interlocuteur qui sera contacté par le cadre ASE départemental d'astreinte pour organiser l'accueil d'urgence et mobiliser les places disponibles identifiées en lien avec l'ensemble des opérateurs sur le territoire de Flandre Maritime.

Enfin, sur la durée du présent CPOM, une refonte du dispositif « accueil de jour » est à engager avec les autres partenaires associatifs du secteur dans une logique territoriale de complémentarité et de mutualisation des interventions.

En effet, le diagnostic fait apparaître une inégale couverture territoriale pour ce mode de prise en charge avec une offre conséquente dans le nord du territoire et un besoin croissant dans l'ouest des Flandres (notamment à Gravelines et Bourbourg).

Une réflexion devra être menée sur le sens de l'« accueil de jour » et son articulation avec l'« internat » dans une logique de parcours des jeunes. Cette réflexion sera à poursuivre sur la deuxième génération de contrats.

### **3- L'impact financier du présent CPOM**

Le CPOM présenté ici porte sur un coût budgétaire 2015 de 9 738 941,65 € et visent un objectif 2018 de 8 723 716,15 € soit - 10,42 % (- 1 015 225,50 €).

La fiche annexée au présent rapport reprend les objectifs de transformation de l'offre et d'optimisation des moyens ainsi que le cadrage budgétaire pluriannuel.

### **4- La mise en œuvre de l'accueil immédiat sur le territoire de Flandre Maritime**

Une convention partenariale entre les trois opérateurs locaux : AAES, ALEFPA et AFEJI a été travaillée conjointement pour stabiliser l'organisation territoriale.

Cette convention a pour objet de définir les modalités d'accueil des enfants confiés au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance du Département du Nord dans le cadre d'un accueil immédiat sur le territoire de la DTPAS de Flandre Maritime.

L'accueil immédiat permet la mise à l'abri d'un mineur en situation d'urgence en dehors de la permanence téléphonique ASE et doit permettre sur un temps ne dépassant pas les 3 mois maximum : une mise à l'abri immédiate du jeune, un temps d'évaluation de sa situation et d'élaboration de son projet d'accompagnement, une mise en œuvre du projet, notamment en termes d'accueil (réorientation possible vers un autre type d'accueil).

En fonction des places disponibles et de l'âge du mineur à accueillir, **10 places sont réparties de la façon suivante :**

**Au sein de l'AAES : 4 places pour les mineurs de 3 à 18 ans** sur l'établissement « La Passerelle ». Les structures concernées sont à Dunkerque : La Source (3-13 ans), les Flibustiers (3-13 ans) et Louis Herbeaux (3-13 ans) ; à Coudekerque Branche les Roseaux (13-18 ans), à Saint Pol sur Mer Aux enfants de Jean Bart (13-18 ans) et à Teteghem la Ferme (13-18 ans).

**Au sein de l'AFEJI : 4 places pour les mineurs de 0 à 18 ans** sur la MECS du littoral. Les structures concernées sont à Gravelines pour les mineurs de 3 à 18 ans : 3 places sur l'internat du secteur Gravelines/Petit Fort Philippe, et à Wormhout pour les mineurs de 0 à 6 ans : 1 place sur l'internat du secteur de Wormhout.

**Au sein de l'ALEFPA : 2 places pour les mineurs de 13 à 18 ans** sur la MECS Paul Machy située à Gravelines, sous réserve de disponibilités au regard du nombre total de places de la structure (25 places).

Il est proposé à la Commission Permanente :

- de valider et d'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental à signer le CPOM de l'Association Educative et Sociale (AAES) selon les conditions reprises dans le présent rapport ;
- de valider et d'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental à signer la convention partenariale de mise en œuvre de l'accueil immédiat sur le territoire de la Flandre Maritime.

### **DEROULEMENT DU VOTE**

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17 h 30.

55 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 12 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Monsieur LEFEBVRE.

Madame DEROEUX, présente à l'appel de l'affaire, avait quitté définitivement la séance préalablement au vote sans donner de procuration. Elle est donc comptée absente sans procuration pour ce vote.

Monsieur GODEFROY (porteur du pouvoir de Madame FILLEUL), présent à l'appel de l'affaire, avait quitté définitivement la séance préalablement au vote sans donner de procuration. Il est donc compté absent sans procuration pour ce vote. Il n'est pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Vote intervenu à 17 h 33.

Au moment du vote, 54 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 11

Absents sans procuration : 17

N'ont pas pris part au vote : 0

Ont pris part au vote : 65 (y compris les votants par procuration)

#### **Résultat du vote :**

Abstention : 0

Total des suffrages exprimés : 65

Majorité des suffrages exprimés : 33

Pour : 42 (Groupe Union Pour le Nord)

Contre : 23 (Groupe Socialiste, Radical et Citoyen - Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés)

Les propositions du rapport n°2.5 sont adoptées à la majorité.

#### • **Rapport n° 2/6**

Monsieur Yves DUSART, Vice-président en charge de l'Enfance, de la Famille et de la Jeunesse, présente le rapport 2/6 (Renouvellement des conventions financières et attribution de subventions dans le cadre de la prévention et de l'autonomie des jeunes – financement 2018 des projets jeunesse) qui relève de sa délégation.

Madame Françoise MARTIN indique que le Groupe Socialiste, Radical et Citoyen va s'abstenir sur ce rapport.

Madame MARTIN rappelle que le Groupe Socialiste, Radical et Citoyen s'était déjà exprimé en avril 2016 pour regretter la diminution de l'enveloppe de subventions concernant les postes AILE, ainsi que la transformation de ces postes en postes de référents, limitant l'âge d'intervention et renvoyant les 18/25 ans vers les dispositifs de droit commun. Elle note une concertation avec la fédération des centres sociaux, mais déplore le manque de prise en compte de la spécificité des territoires.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux les propositions énoncées dans le rapport suivant :

*Étaient présents : Martine ARLABOSSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Anne-Sophie BOISSEAU, Guy BRICOUT, Maxime CABAYE, François-Xavier CADART, Régis CAUCHE, Isabelle CHOAIN, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Bruno FICHEUX, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Olivier HENNO, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Michel LEFEBVRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Isabelle MARCHYLLIE,*

*Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH*

*Absents représentés : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE donne pouvoir à Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Carole BORIE donne pouvoir à Marie-Hélène QUATREBOEUF, Marie-Aline BRED A donne pouvoir à Bernard BAUDOUX, Josyane BRIDOUX donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Olivier HENNO, Sylvia DUHAMEL donne pouvoir à Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Sébastien DUHEM donne pouvoir à Alexandra LECHNER, Jean-Marc GOSSET donne pouvoir à Patrick VALOIS, Annie LEYS donne pouvoir à François-Xavier CADART, Roger VICOT donne pouvoir à Didier MANIER, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Luc MONNET*

*Absents excusés : Paul CHRISTOPHE, Isabelle FERNANDEZ, Martine FILLEUL, Geneviève MANNARINO, Philippe WAYMEL*

*Absents : Marie CIETERS, Claudine DEROEUX, Jean-Claude DULIEU, Marc GODEFROY, Mickaël HIRAUX, Patrick KANNER, Bertrand RINGOT, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE, Jean-Noël VERFAILLIE, Fabrice ZAREMBA*

## N° 2.6

**DEFJ/2018/15**

**OBJET :**

**RENOUVELLEMENT DES CONVENTIONS FINANCIERES ET ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE LA PREVENTION ET DE L'AUTONOMIE DES JEUNES – FINANCEMENT 2018 DES PROJETS JEUNESSE**

La délibération cadre du 22 mai 2017 acte l'évolution de la politique départementale en matière de prévention jeunesse.

1- La mise en œuvre d'un nouveau référentiel jeunesse

Le Département s'engage dans un partenariat renouvelé avec les centres sociaux en tant qu'acteurs de la politique de prévention jeunesse.

Dans ce cadre, un nouveau référentiel jeunesse, élaboré en partenariat avec la Fédération des Centres sociaux du Nord-Pas-de-Calais, précise les modalités de construction, de conduite et d'évaluation du projet jeunesse du centre social.

Le projet jeunesse du centre social doit réserver une place primordiale à l'accueil individuel et collectif des jeunes âgés de 11 à 18 ans, notamment les collégiens et les jeunes accompagnés au titre de l'aide sociale à l'enfance.

L'orientation des jeunes de 18 à 25 ans vers les dispositifs de droit commun sera privilégiée.

Les objectifs du projet jeunesse doivent être fixés en lien avec les orientations de la politique départementale en matière de prévention jeunesse et plus spécifiquement :

- la prévention de l'absentéisme et du décrochage scolaire,
- la lutte contre les discriminations et les phénomènes de radicalisation,
- l'accompagnement des familles et l'aide à la parentalité.

Chaque Centre social disposant d'un projet jeunesse financé par le Département identifie son « référent jeunesse » qui sera l'interlocuteur des services départementaux pour l'élaboration, la conduite et l'évaluation du projet jeunesse.

2- Un projet jeunesse intégré au projet social de la structure

Le projet jeunesse s'inscrit dans la démarche plus globale du projet social de la structure qui fait l'objet de l'agrément centre social par la Caisse d'Allocations Familiales du Nord.

Dans le cadre d'une convention, le centre social associe étroitement les services départementaux pour :

- la conception du projet social,
- l'élaboration du projet jeunesse,
- le suivi de la mise en œuvre du projet
- l'évaluation

Cette évaluation du projet jeunesse sera renforcée autour de deux axes :

- l'élaboration et l'exploitation d'un rapport d'activités type annuel,
- l'organisation de visites de terrain.

En outre, le partenariat centre social/Département se traduira par la participation aux instances locales (commissions, comités de pilotage...)

### 3- L'évolution du mode de financement

En accord avec ces nouvelles orientations, le Département met en œuvre des nouvelles modalités de financement. Désormais c'est le projet jeunesse qui est financé en lieu et place des postes AILE.

Afin de ne pas mettre en difficulté les structures eu égard aux écarts constatés pour le financement des postes AILE qui existaient jusque 2016, une période de lissage a été actée en accord avec la Fédération des Centres sociaux permettant de déterminer les montants attribués aux structures pour les exercices 2017, 2018 et 2019 pour parvenir en 2019 à un montant forfaitisé de 38 700 €.

Il est proposé à la Commission permanente :

- d'attribuer une subvention aux 128 centres sociaux repris dans le tableau annexé au rapport pour un montant total de 4 960 097 € pour l'année 2018,
- de m'autoriser à signer la convention type annexée au rapport,
- d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts au titre du budget départemental de l'exercice 2018.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
11004op008	11004 E15	6 012 600	0	4 960 097

### **DEROULEMENT DU VOTE**

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17 h 33.

Madame ARLABOSSE est membre du conseil d'administration de l'ADUGES. Mesdames MARCHYLLIE et VARLET sont salariées de cet organisme.

Madame BECUE est membre du conseil d'administration de l'association de gestion des centres sociaux culturels Belencontre et Phalempins.

Madame DEZITTER est membre du conseil d'administration du centre socio-culturel Le Nouvel Air à Avesnes sur Helpe.

Monsieur VANDEWALLE est membre du conseil d'administration du centre social communal Hoche – Josette Bulté.

En raison de ces fonctions, ils ne peuvent ni prendre part au délibéré et au vote ni être comptés dans le quorum. Ils n'assistent pas à cette partie de la réunion.

48 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 11 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Monsieur DECAGNY.

Monsieur RENAUD, présent à l'appel de l'affaire, avait quitté définitivement la séance préalablement au vote sans donner de procuration. Il est donc compté absent sans procuration pour ce vote.

Vote intervenu à 17 h 35.

Au moment du vote, 48 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 11

Absents sans procuration : 17

N'ont pas pris part au vote : 6 (en raison de la prévention des conflits d'intérêts)

Ont pris part au vote : 59 (y compris les votants par procuration)

**Résultat du vote :**

Abstentions : 19 (Groupe Socialiste, Radical et Citoyen - Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés)  
 Total des suffrages exprimés : 40  
 Majorité des suffrages exprimés : 21  
 Pour : 40 (Groupe Union Pour le Nord)  
 Contre : 0

Les propositions du rapport n°2.6 sont adoptées à l'unanimité.

Monsieur Yves DUSART précise qu'il n'y a pas eu de baisse de l'enveloppe globale relative aux postes AILE, mais une répartition différente à l'intérieur de cette enveloppe.

Madame Françoise MARTIN signale qu'elle s'est référée à l'enveloppe de 2016.

- **Rapport n° 2/7**

Monsieur Yves DUSART, Vice-président en charge de l'Enfance, de la Famille et de la Jeunesse, présente le rapport 2/7 (Signature d'une convention de partenariat entre le Département du Nord et l'Université de Lille pour la réalisation d'une étude menée auprès de tiers accueillant des mineurs dans le cadre de la protection de l'enfance) qui relève de sa délégation.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux les propositions énoncées dans le rapport suivant :

*Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Anne-Sophie BOISSEAU, Guy BRICOUT, Maxime CABAYE, François-Xavier CADART, Régis CAUCHE, Isabelle CHOAIN, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Bruno FICHEUX, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Olivier HENNO, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Michel LEFEBVRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Roméo RAGAZZO, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH*

*Absents représentés : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE donne pouvoir à Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Carole BORIE donne pouvoir à Marie-Hélène QUATREBOEUF, Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Bernard BAUDOUX, Josyane BRIDOUX donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Olivier HENNO, Sylvia DUHAMEL donne pouvoir à Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Sébastien DUHEM donne pouvoir à Alexandra LECHNER, Jean-Marc GOSSET donne pouvoir à Patrick VALOIS, Annie LEYS donne pouvoir à François-Xavier CADART, Roger VICOT donne pouvoir à Didier MANIER, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Luc MONNET*

*Absents excusés : Paul CHRISTOPHE, Isabelle FERNANDEZ, Martine FILLEUL, Geneviève MANNARINO, Philippe WAYMEL*

*Absents : Marie CIETERS, Claudine DEROEUX, Jean-Claude DULIEU, Marc GODEFROY, Mickaël HIRAU, Patrick KANNER, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE, Jean-Noël VERFAILLIE, Fabrice ZAREMBA*

N° 2.7

**DEFJ/2018/85****OBJET :****SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE DEPARTEMENT DU NORD ET L'UNIVERSITE DE LILLE POUR LA REALISATION D'UNE ETUDE MENEES AUPRES DE TIERS ACCUEILLANT DES MINEURS DANS LE CADRE DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE**

Dans le cadre de son schéma des solidarités humaines 2018–2022, pour la mise en œuvre d'une stratégie d'action ancrée sur la connaissance des besoins de la population et sur l'analyse de la pertinence des réponses apportées à la population, le Département du Nord souhaite développer les partenariats avec le secteur des études et de la recherche.

La Direction Enfance Famille Jeunesse a noué depuis quelques années des partenariats d'étude avec des chercheurs lillois, en particulier des universitaires ayant répondu à des appels d'offres de l'Observatoire national de la Protection de l'Enfance. Ces études ont d'ores et déjà permis d'alimenter les réflexions menées dans le cadre de l'élaboration du schéma des solidarités humaines 2018-2022, et de prendre en compte leurs résultats pour élaborer certaines propositions d'action, sur l'accès des jeunes à l'autonomie par exemple.

Un nouveau partenariat d'étude avec l'Université de Lille est proposé sur les conditions d'accueil chez un proche d'enfants faisant l'objet d'une mesure de protection de l'enfance, et sur les situations d'orphelinage de ces enfants. Il apparaît en effet que les enfants en protection de l'enfance sont plus souvent que les autres orphelins de père, de mère, ou de leurs deux parents, mais que cette question n'a jamais été étudiée.

Cette étude comparera la situation des enfants orphelins de père et/ou de mère par rapport aux autres enfants : elle recherchera le rôle des événements familiaux dans la décision de placement, les conséquences du décès du parent sur le parcours de l'enfant ; elle s'intéressera également aux soutiens apportés par l'entourage et par les professionnels aux personnes à qui l'enfant est confié. Enfin, l'étude comparera les caractéristiques des enfants accueillis chez des tiers à l'ensemble des enfants en protection de l'enfance au 31 décembre durant deux années consécutives.

Cette étude permettra à la Direction Enfance Famille Jeunesse de bénéficier d'éléments d'analyse quant aux placements chez des tiers sur lesquels s'appuyer dans la perspective de développer ce type d'accueils. Elle entre ainsi tout à fait dans les perspectives du futur schéma des solidarités humaines, et dans celles de la délibération cadre de la protection de l'enfance de décembre 2015.

L'Université de Lille a obtenu le financement de cette étude dans le cadre d'une bourse de recherche attribuée à une doctorante.

**Les modalités de l'étude :**

Elle sera réalisée sur les départements du Nord et du Pas-de-Calais. L'observatoire de la protection de l'enfance pilotera les travaux pour la DEFJ.

Coralie Aranda, doctorante, réalisera cette étude sous la responsabilité de Bernadette Tillard, Professeure des Universités, avec laquelle la DEFJ a engagé un partenariat depuis plusieurs années.

Cette étude est prévue en 2 temps :

- 1- Phase 1 : une étude par questionnaire auprès des personnes désignées par un magistrat comme « Tiers Digne de Confiance » ou auprès de bénévoles assurant un « accueil durable et bénévole chez un tiers » au titre de la loi du 14 mars 2016  
⇒ 900 enfants sont concernés à ce jour dans le Département du Nord
- 2- Phase 2 : une enquête par entretiens semi-directifs auprès d'accueillants ayant accepté d'être recontactés.

Il est proposé à la Commission Permanente :

- d'approuver la convention de partenariat entre le Département du Nord et l'Université de Lille pour la réalisation d'une étude menée auprès de tiers accueillant des mineurs dans le cadre de la protection de l'enfance ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions de partenariats jointes au rapport.



**DEROULEMENT DU VOTE**

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17 h 36.

54 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 11 pouvoirs.

Monsieur VANDEWALLE, présent à l'appel de l'affaire, avait quitté momentanément la salle préalablement à la prise de décision.

**Décision acquise par assentiment de l'assemblée.**

Les propositions du rapport n°2.7 sont adoptées à l'unanimité.
--

**COMMISSION EDUCATION, CULTURE, SPORTS, TOURISME, VIE ASSOCIATIVE**

- **Rapports n°s 3/1 et 3/2**

Madame Joëlle COTTENYE, Vice-présidente en charge de l'Education et des Collèges, présente les rapports 3/1 et 3/2 relevant de sa délégation.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux les propositions énoncées dans les rapports suivants :

*Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Anne-Sophie BOISSEAUX, Guy BRICOUT, Maxime CABAYE, François-Xavier CADART, Régis CAUCHE, Isabelle CHOAIN, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Bruno FICHEUX, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Olivier HENNO, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Michel LEFEBVRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Roméo RAGAZZO, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH*

*Absents représentés : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE donne pouvoir à Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Carole BORIE donne pouvoir à Marie-Hélène QUATREBOEUF, Marie-Aline BREDI donne pouvoir à Bernard BAUDOUX, Josyane BRIDOUX donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Olivier HENNO, Sylvia DUHAMEL donne pouvoir à Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Sébastien DUHEM donne pouvoir à Alexandra LECHNER, Jean-Marc GOSSET donne pouvoir à Patrick VALOIS, Annie LEYS donne pouvoir à François-Xavier CADART, Roger VICOT donne pouvoir à Didier MANIER, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Marie CIETERS, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Luc MONNET*

*Absents excusés : Paul CHRISTOPHE, Isabelle FERNANDEZ, Martine FILLEUL, Geneviève MANNARINO*

*Absents : Claudine DEROEUX, Jean-Claude DULIEU, Marc GODEFROY, Mickaël HIRAU, Patrick KANNER, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE, Jean-Noël VERFAILLIE, Fabrice ZAREMBA*

**N° 3.1****DESC/2018/75****OBJET :****SUBVENTION 2018 COLLEGES PUBLICS**

Le Conseil Départemental a adopté une enveloppe financière de 404 000 euros lors de sa séance budgétaire des 18 et 19 décembre 2017 afin d'attribuer une subvention « matériel » aux collèges publics au titre de l'année 2018.

La subvention « matériel » s'adresse à tous les collèges publics du Département du Nord.

Cette subvention est accordée pour l'achat de matériel à destination des élèves et des personnels des collèges. Il peut s'agir d'un premier équipement ou d'un renouvellement d'équipement. Les équipements nécessaires à l'exercice des missions des

agents départementaux des collèges ne sont pas concernés par cette subvention et font l'objet d'une enveloppe spécifique. Le montant annuel de la subvention s'élève à 2 000 euros par collège.

Le Département a tenu compte des remarques émises par les chefs d'établissement afin d'améliorer le dispositif.

La subvention « matériel » est versée directement à chaque collège public. L'achat est effectué par le collège. Ainsi, les collèges peuvent disposer du matériel nécessaire pour la rentrée scolaire 2018-2019.

Les établissements devront envoyer avant le 30 septembre 2018 sous format dématérialisé à la Direction Adjointe de l'Education les factures correspondant à l'achat. Un contrôle a posteriori sera effectué par les services départementaux sur cette base.

En cas de sous-consommation, les reliquats de subvention « matériel » peuvent être reportés sur trois exercices budgétaires de suite. Par conséquent, cette subvention est cumulable sur 4 ans.

Une notice d'utilisation de la subvention « matériel » a été rédigée afin d'en préciser les modalités (cf annexe 1).

Il est proposé à la Commission permanente :

- de décider de l'attribution d'une subvention « matériel » pour les collèges publics de 2 000 euros par établissement, avec un contrôle a posteriori des preuves d'achats par les services départementaux ;
- d'autoriser les établissements à reporter les reliquats éventuels jusqu'à 3 exercices budgétaires suivant le versement ;
- d'imputer le paiement des subventions « matériel » au programme 16005 opération 16005OP020 chapitre 912/221.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
16005OP020 - D/I	16005E13	404 000	0	404 000

### N° 3.2

**DESC/2018/72**

**OBJET :**

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR L'ORGANISATION DU 29<sup>EME</sup> CONGRES MATH.EN.JEANS DU 12 AU 14 AVRIL 2018 A CALAIS**

L'association MATH.en.JEANS, créée en 1989, impulse et coordonne des ateliers au sein des établissements scolaires dans le domaine de la recherche mathématique.

Elle permet ainsi à des jeunes de toutes les origines indépendamment de leur niveau scolaire, de s'initier à la démarche de la recherche scientifique et de se forger une image positive des mathématiques, qui deviennent source de découverte, de plaisir et de culture.

Ainsi, elle organise des ateliers rassemblant des élèves volontaires, en les mettant en situation de chercheurs professionnels. Encadrés par des enseignants, les élèves travaillent chaque semaine sur leur sujet de recherche.

Répartis sur l'ensemble de la France, des congrès annuels réunissent l'ensemble des participants à ces ateliers d'une même région et permettent de valoriser la présentation des travaux des élèves.

Pour la Région des Hauts-de-France, le congrès co-organisé par l'association MATH.en.JEANS et le Laboratoire de Mathématiques Pures et Appliquées de l'Université du Littoral Côte d'Opale (ULCO) se déroulera du 12 au 14 avril 2018 à Calais.

Parmi les 35 établissements (collèges et lycées) de Région participant cette année, 18 collèges du Nord sont représentés. Il s'agit des collèges suivants :

- Collège Albert Ball (Annoeullin)

- Collège du Septentrinon (Bray-Dunes)
- Collège Jean-Jacques Rousseau (Carvin)
- Collège du Westhoek (Coudekerque Branche)
- Collège Lucie Aubrac (Dunkerque)
- Collège Jean Zay (Dunkerque)
- Collège Pierre et Marie Curie (Gravelines)
- Institution Sainte-Odile (Lambersart)
- Collège André Malraux (Lambres-lez-Douai)
- Collège Théodore Monod (Lesquin)
- Collège Carnot (Lille)
- Collège Voltaire (Lourches)
- Collège Saint Exupéry (Onnaing)
- Collège Jacques Monod (Pérenchies)
- Collège Victor Hugo (Somain)
- Collège Robespierre (Saint Pol sur Mer)
- Collège Arthur Rimbaud (Villeneuve d'Ascq)
- Collège Jacques Prévert (Watten)

Il est proposé d'accorder une subvention de 1 500 € pour l'organisation du 29<sup>ème</sup> congrès MATH.en.JEANS.

Il est proposé à la Commission permanente :

- d'attribuer une subvention de 1 500 € au Laboratoire de Mathématiques Pures et Appliquées de l'Université du Littoral Côte d'Opale pour l'organisation du 29<sup>ème</sup> congrès de MATH.en.JEANS qui se tiendra du 12 au 14 avril 2018 à Calais.
- d'imputer cette dépense sur le programme 16001 « Accompagnement à la réussite des collégiens », opération 16001OP006 « Subventions – Partenaires » au titre des politiques éducatives, chapitre 932//28, nature comptable 6574, du budget départemental 2018 où les crédits sont disponibles.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
16001OP006 - D/F	16001E15	112 000	0	1 500

### **DEROULEMENT DES VOTES**

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17 h 37.

53 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 11 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Madame CIETERS (porteuse du pouvoir de Monsieur WAYMEL) et Monsieur VANDEWALLE.

Monsieur MANIER (porteur du pouvoir de Monsieur VICOT), présent à l'appel de l'affaire, avait quitté momentanément la salle préalablement à la prise de décision. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

### **Décisions acquises par assentiment de l'assemblée.**

Les propositions des rapports n <sup>os</sup> 3.1 et 3.2 sont adoptées à l'unanimité.
---

### **• Rapports n<sup>os</sup> 3/3 et 3/4**

Madame Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Vice-présidente en charge de la Culture, présente les rapports 3/3 et 3/4 relevant de sa délégation.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux les propositions énoncées dans les rapports suivants :

*Étaient présents : Martine ARLABOSSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Anne-Sophie BOISSEAU, Guy BRICOUT, Maxime CABAYE, François-Xavier CADART, Régis CAUCHE, Isabelle CHOAIN, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Bruno FICHEUX, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Olivier HENNO, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Michel LEFEBVRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Roméo RAGAZZO, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH*

*Absents représentés : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE donne pouvoir à Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Carole BORIE donne pouvoir à Marie-Hélène QUATREBOEUF, Marie-Aline BREDAS donne pouvoir à Bernard BAUDOUX, Josyane BRIDOUX donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Olivier HENNO, Sylvia DUHAMEL donne pouvoir à Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Sébastien DUHEM donne pouvoir à Alexandra LECHNER, Jean-Marc GOSSET donne pouvoir à Patrick VALOIS, Annie LEYS donne pouvoir à François-Xavier CADART, Roger VICOT donne pouvoir à Didier MANIER, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Marie CIETERS, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Luc MONNET*

*Absents excusés : Paul CHRISTOPHE, Isabelle FERNANDEZ, Martine FILLEUL, Geneviève MANNARINO*

*Absents : Claudine DEROEUX, Jean-Claude DULIEU, Marc GODEFROY, Mickaël HIRAU, Patrick KANNER, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE, Jean-Noël VERFAILLIE, Fabrice ZAREMBA*

N° 3.3

**DESC/2018/58**

**OBJET :**

**PROGRAMMATION, PARTENARIAT ET ACQUISITION POUR LES EQUIPEMENTS CULTURELS  
DEPARTEMENTAUX ET LES ARCHIVES DEPARTEMENTALES DU NORD**

**VILLA MARGUERITE YOURCENAR**

❖ **RESIDENCE D'ECRIVAINS**

La Villa Marguerite Yourcenar, équipement culturel du Département du Nord dédié à l'écriture contemporaine, accueille en résidence des écrivains et assure une programmation culturelle et une médiation pédagogique autour de ces auteurs sur le territoire.

Par délibération en date du 9 octobre 2017, la Commission Permanente a approuvé la liste des écrivains retenus pour une résidence d'artistes à la Villa départementale Marguerite Yourcenar en 2018.

Dans le cadre du partenariat établi avec le festival de *Littératures Européennes Cognac*, il est proposé d'accueillir en novembre 2018 une de leurs lauréates : Emma Jane Kirby.

❖ **PROGRAMMATION 2018**

La programmation culturelle et la médiation pédagogique se déclineront selon les axes suivants :

- maintien des rencontres avec les auteurs en résidence une fois par mois à la Villa,
- maintien des deux rendez-vous importants avec les collèges du département :
  - concours d'écriture (cette année, en partenariat avec le musée de Flandre/Cassel),
  - 4 journées collégiens à la Villa (accueil de 600 collégiens).
- abandon de « *Villa en fête* » (manifestation onéreuse dont l'intérêt s'est essoufflé au fil du temps) au profit d'une soirée avec spectacle tout public qui clôture les journées collégiens et « rentabilise » les investissements techniques et organisationnels suscités par ces journées.
- renforcement des Journées Européennes du Patrimoine pour mieux s'inscrire dans l'attractivité de ce rendez-vous national.
- expérimentation d'une programmation le dimanche après-midi, compte-tenu de l'importante fréquentation du parc le week-end (3 dimanches en 2018, dont une proposition en collaboration avec le Parc départemental).

- expérimentation de l'accueil d'expositions, pour renouveler les publics :
  - les tableaux fantômes du Musée de Bailleul,
  - les planches dessins d'un auteur de roman graphique accueilli à la Villa (Angel de la Calle).

Le détail des manifestations est repris en annexe du rapport.

#### MUSEE DEPARTEMENTAL DE FLANDRE

##### ❖ EXPOSITION « ENTRE RUBENS ET VAN DYCK, GASPAR DE CRAYER ».

Le musée départemental de Flandre se propose d'organiser la première exposition monographique consacrée au peintre flamand du XVII<sup>e</sup> siècle : « Gaspard de Crayer ».

Né à Anvers en 1584 et mort à Gand en 1669, Gaspar de Crayer fut considéré au XVII<sup>e</sup> siècle comme un artiste éminent. Son œuvre et son style furent comparés de son temps « à la splendeur picturale de Rubens et à l'extrême distinction de Van Dyck ». Peintre de cour à Bruxelles, il doit son succès aux nombreux portraits de notables et de princes et aux grands retables d'église, genre dans lequel il excelle.

L'exposition témoignera de son talent en présentant une cinquantaine de peintures, dessins et gravures issus de collections prestigieuses comme celles du Prado à Madrid, du Metropolitan Museum of New York et du Kunsthistorisches Museum de Vienne.

Par cette exposition inédite, le musée de Flandre poursuit son objectif qui consiste à se démarquer par une programmation scientifique exigeante et audacieuse.

L'exposition aura lieu du 30 juin au 04 novembre 2018.

Par délibération en date du 27 mars 2017, le commissariat de cette exposition a été confié à Alexis Merle du Bourg, spécialiste de la peinture flamande du XVII<sup>e</sup> siècle.

Le coût total de l'exposition est estimé à 369 865 €.

À l'occasion de cette exposition, une subvention sera sollicitée auprès de la Région et auprès du Ministère de la Culture et de la Communication pour l'obtention du label d'exposition d'intérêt national.

#### MUSVERRE

##### ❖ RESIDENCE D'ARTISTE A L'ATELIER DEPARTEMENTAL DU MUSVERRE DE TANJA PAK DU 3 SEPTEMBRE AU 9 NOVEMBRE 2018

L'atelier départemental du MusVerre est un équipement unique en Europe qui accueille régulièrement, depuis plusieurs années, des résidences de création d'artistes.

Ces résidences, d'une durée variable, sont l'occasion pour l'artiste invité de réaliser et de concrétiser un projet artistique longuement réfléchi, qui pourra être présenté au public ou faire l'objet d'un don et/ou d'une acquisition par le MusVerre à Sars-Poteries.

L'atelier départemental du MusVerre propose d'accueillir ainsi du 3 septembre au 9 novembre 2018 en résidence de création Tanja PAK, une artiste slovène.

##### **Présentation du parcours de l'artiste :**

Tanja PAK est diplômée du Royal College of Art de Londres en 1996, après l'obtention d'un premier diplôme de l'Académie des Beaux arts de l'Université de Ljubljana en 1994. Designer et artiste accomplie depuis plus d'une décennie, Tanja Pak a exposé son travail sur le verre lors d'expositions individuelles et collectives dans le monde entier. Elle se consacre principalement à la création d'objets en verre utiles et à l'installation artistique de verre dans l'espace.

Depuis 2001, elle est professeur à l'Académie des Beaux-Arts et du Design de Ljubljana et en dirige depuis 2009 la section Verre et Céramique.

Ses travaux sont publiés dans de nombreuses revues internationales et elle participe à de nombreux symposium sur le verre. Elle est régulièrement accueillie en résidence à travers de nombreux musées en Europe comme aux USA à Corning, Pilchuck, chez Bullseye.... Ses œuvres ont rejoint de nombreuses collections privées et publiques.

Parmi de nombreuses autres récompenses, son travail a reçu une mention honorable lors des Red Dot Awards (prix international de Design) en 2008 et 2009.

### **Présentation du projet artistique :**

L'artiste, fidèle à sa démarche créatrice, propose de s'immerger cet automne dans le territoire avesnois.

Pour l'artiste Tanja PAK, le verre est un matériau emplis de poésie avec lequel elle exprime ses « rêveries ». Inspirée par le paysage de l'Avesnois, mais aussi par les pierres mystérieuses jonchées de-ci de-là, l'artiste souhaite profiter d'une résidence d'artiste au MusVerre pour créer des œuvres qui dialoguent avec la pierre, la nature et qui expriment la solitude, la fragilité, le calme et le mouvement. Mêlant verre moulé et verre soufflé dans une installation, elle souhaite y intégrer la musique de César Franck ou Eric Satie.

La présentation au public du travail et des réalisations de l'artiste au MusVerre comme sur le territoire, fera l'objet d'une convention spécifique d'exposition qui en fixera les conditions à l'issue de la résidence.

Tanja PAK sera rémunérée à hauteur de 41 € par jourde présence effective, soit 2 788 € pour les 68 jours de résidence. Elle bénéficiera d'un remboursement de ses frais de transport sur la base d'un aller-retour Sars Poteries/domicile.

Un budget total de 9 500 € est inscrit au budget 2018 pour couvrir les frais de fonctionnement et l'indemnité de transport et de résidence.

La convention de résidence est annexée au présent rapport. Elle sera également traduite en anglais.

### **❖ DEPOT-VENTE A LA BOUTIQUE DU MUSVERRE**

Par délibération en date du 17 novembre 2008, la Commission Permanente a accepté le principe de la mise en place d'un dépôt-vente dans les boutiques des équipements culturels départementaux et adopté une convention type de dépôt-vente entre le Département et chaque déposant.

Celle-ci fixe :

- les références d'ouvrages et d'objets concernés,
- les conditions de mise à disposition des produits proposés,
- les modalités financières,
- la durée de la convention.

Il est proposé de :

- modifier par un avenant la convention de dépôt vente existante avec Monsieur Vincent BREED pour la vente d'objets décoratifs en verre et de glettes
- mettre en place un dépôt-vente à la boutique/librairie du MusVerre avec :
  - o Madame Anusch BAYENS pour la vente d'objets décoratifs en verre divers,
  - o Madame Catherine CAZES, pour la vente de bijoux contemporains (colliers, boucles d'oreilles, bracelets et pendentifs), créations uniques réalisés selon la technique du filage au chalumeau.

Les projets d'avenant et de convention régissant les conditions de ces dépôts ventes sont annexés au présent rapport.

<b>FORUM ANTIQUE DE BAVAY</b>
-------------------------------

### **❖ DEPOT-VENTE D'OBJETS ET D'OUVRAGES**

Par délibération en date du 17 novembre 2008, la Commission Permanente a accepté le principe de la mise en place d'un dépôt-vente dans les boutiques des équipements culturels départementaux.

La Commission Permanente a également adopté une convention type de dépôt-vente entre les équipements culturels départementaux et chaque déposant. Cette convention type fixe :

- les références d'ouvrages et d'objets concernés,
- les conditions de mise à disposition des produits proposés,
- les modalités financières,
- la durée de la convention.

En raison d'ajout, de suppression d'articles ou d'augmentation de prix, il est proposé de renouveler les conventions de dépôt-vente avec :

- L'EURL Odeum,
- L'autoentreprise Archéo Créa,
- La librairie Vauban,
- La librairie Par Mots et Merveilles.

Les conventions régissant les conditions de ces dépôts-ventes sont annexées au présent rapport.

#### ❖ **AVENANT A LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE LYCEE DES NERVIENS A BAVAY**

La Commission Permanente en date du 13 mai 2013 a adopté la convention de partenariat entre le Département du Nord pour le Forum antique de Bavay et le Lycée des Nerviens à Bavay. Ce partenariat a pour but d'établir un rapprochement des élèves et des enseignants du lycée avec les activités du musée, et l'usage par le musée des espaces et prestations d'accueil du lycée.

Ce partenariat est renouvelé à chaque échéance depuis sa mise en place.

Afin d'ouvrir les actions pédagogiques aux différents clubs du lycée des Nerviens et de développer différentes actions pédagogiques en partenariat avec le corps enseignant, il apparaît opportun de modifier les articles 2 et 3 de ladite convention, en ajoutant un dernier alinéa à chaque article.

Le projet d'avenant à la convention est joint au présent rapport.

#### ❖ **CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ECOLE DE LA 2<sup>ÈME</sup> CHANCE GRAND HAINAUT – SITE DE MAUBEUGE**

Dans le cadre de la mise en place de son événement « Festifamilia » qui se tiendra les 7 et 8 juillet 2018 à Bavay, le Forum antique de Bavay souhaite développer un partenariat avec l'Ecole de la 2<sup>ème</sup> Chance Grand Hainaut -site de Maubeuge.

Tous les 2 ans, le Forum antique de Bavay organise un événement à destination d'un public familial, dont l'objectif est d'aborder l'Antiquité et l'archéologie de manière ludique et loufoque. La première édition avait réuni plus de 1 700 visiteurs en 2016 sur le week-end.

A l'occasion de cette manifestation, le Forum antique de Bavay doit mobiliser les ressources nécessaires pour le montage du mobilier de l'événement à l'interne mais aussi par le biais de partenariats.

A ce titre, il est proposé de solliciter l'Ecole de la 2<sup>ème</sup> Chance Grand Hainaut dont les objectifs répondent aux attentes du Forum antique de Bavay et inversement. L'école de la 2<sup>ème</sup> Chance - Grand Hainaut ayant pour but d'accompagner les jeunes de 18 à 25 ans, sans qualification, dans un parcours personnalisé visant à une insertion sociale, citoyenne et professionnelle durable, cette expérience permettra aux jeunes concernés d'évoluer dans un milieu professionnel, de participer à la préparation d'un événement territorial d'ampleur et d'être sensibilisés au patrimoine local.

Le projet de convention avec l'Ecole de la 2<sup>ème</sup> Chance Grand Hainaut – Site de Maubeuge est joint au présent rapport.

#### ❖ **CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ETABLISSEMENT ET SERVICE D'AIDE PAR LE TRAVAIL (ESAT) « ATELIERS DU VAL DE SAMBRE » (AVS)**

Le Département et les « Ateliers du Val de Sambre » (AVS) souhaitent mettre en place un partenariat ayant pour finalité la mutualisation de leurs compétences respectives dans un but de valorisation du patrimoine et d'accès à la culture avec la production de tesselles d'argile à destination des animations pédagogiques du Forum antique de Bavay et la mise en place d'animations pour les publics des Ateliers du Val de Sambre, notamment les usagers et leurs familles, les salariés et leurs familles, et les partenaires économiques de la structure.

Ce partenariat s'appuierait sur des valeurs partagées entre le Forum Antique et les AVS : la volonté d'ouvrir dans toute la mesure du possible les trésors du Forum Antique à toute la diversité de la population du territoire afin de valoriser, de partager, tous les moments de son histoire dont les collections sont les témoins (dans le cadre de la délibération relative à la politique culturelle du Conseil Départemental), l'inscription de cette dynamique dans le développement du territoire (économique, social, ...) et la qualité du vivre ensemble, la détermination à ce qu'à partir de ce premier lien partenarial exemplaire fort et opérationnel, d'autres projets et acteurs consolident et développent le maillage déjà construit.

Le Forum antique de Bavay bénéficierait d'une production de tesselles d'argile nécessaires à la tenue de l'atelier pédagogique « Mosaïque », atelier phare fréquenté par plus de 3 400 élèves à l'année. Cette production est estimée à 1 230 000 tesselles par an soit 1 750 moules pour un coût estimé à 12 800 € pour l'année 2018.

Les AVS bénéficieraient d'un accès privilégié au Forum antique de Bavay par le biais de mise à disposition d'espace et organisation d'animations pour ses salariés et leurs familles, ses usagers et leurs familles, et ses partenaires économiques à hauteur du coût de production estimé à 12 800 €.

Le projet de convention avec l'Etablissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT) « Ateliers du Val de Sambre » (AVS) est joint au présent rapport.

## PROJETS TRANSVERSAUX

### ❖ TRAME-CADRE DE REGLEMENT D'ACCUEIL DES PUBLICS POUR LES MUSEES

Afin de pourvoir tous les musées d'un règlement d'accueil des publics harmonisé, il est proposé d'approuver une trame-cadre, jointe au présent rapport, sur la base de laquelle se déclineront tous les règlements d'accueil des publics des équipements culturels départementaux concernés.

Les règlements de chaque équipement feront l'objet d'un affichage sur leur site internet et d'une mise à disposition à l'accueil de chaque site.

### ❖ DISPOSITIFS DE PROMOTION D'ACCES A LA CULTURE : CITY PASS 72H ET « LA C'ART »

Actuellement, il existe sur le territoire de la MEL deux dispositifs de promotion d'accès à la culture : le City Pass, suivi conjointement par l'Office du Tourisme de Lille et la MEL et « La C'Art », portée par la MEL à l'initiative de 5 musées métropolitains.

Nos équipements culturels départementaux sont présents dans l'offre City Pass 3 jours, à l'exception du MusVerre et du Forum Antique.

Aucun des musées départementaux n'est inclus dans le dispositif « La C'Art ».

La Commission Permanente du Conseil départemental du 27 novembre 2017 a approuvé la convention de partenariat avec l'Office de Tourisme et des Congrès de Lille et la Métropole Européenne de Lille pour la mise en place du City Pass tourisme, sous format numérique, appelé City Pass Métropole Européenne, pour le musée départemental Matisse, le musée départemental de Flandre, le Forum départemental des Sciences et la Maison natale Charles de Gaulle.

Il est donc proposé d'intégrer le Forum antique de Bavay et le MusVerre dans l'offre City Pass 72 h.

Concernant « la C'Art », la plupart de nos équipements ne sont pas sur le territoire de la MEL. Les deux équipements qui s'y trouvent ne sont pas des équipements d'objet « exposition d'œuvre d'art ou de création artistique ». Par conséquent, nos équipements ne peuvent pas être membres de « la C'Art ».

Néanmoins, il existe la possibilité pour nos musées d'être intégré au titre de « partenaire associé », à l'exemple du Louvre Lens, qui permet au détenteur de cette carte de bénéficier d'un tarif réduit.

Il est donc proposé d'intégrer le musée départemental Matisse, le musée départemental de Flandre et le MusVerre en tant que partenaire associé de « la C'Art ».

## ARCHIVES DEPARTEMENTALES

### ❖ ACQUISITION D'UN DOCUMENT D'ARCHIVES PRIVEES (REGISTRE DE COMPTABILITE DOMESTIQUE D'UNE RICHE BOURGEOISE LILLOISE DU XVIII<sup>E</sup> SIECLE)

Les Archives départementales du Nord ont eu l'opportunité de se porter acquéreur à la salle des ventes May Associés à Roubaix, le 29 janvier 2018, d'un document d'archives privées estimé à 200 - 250 €.

Ce document est un registre qui montre mois après mois la comptabilité domestique d'une riche bourgeoise de Lille à la veille de la Révolution. Il a été tenu de juillet 1774 à décembre 1784 par Isabelle Pajot, épouse de Jacques Verghelle, écuyer, sieur de Neufville.

Ce document présente un intérêt certain pour les Archives départementales du Nord pour plusieurs raisons :

- il montre en détail le train de vie d'une famille de la bourgeoisie lilloise au XVIII<sup>e</sup> siècle, en fournissant un grand nombre d'informations inaccessibles par d'autres sources : dépenses de bouche, aumônes aux établissements religieux, étrennes du concierge, pension d'une fille placée dans une abbaye...



- il vient compléter les fonds d'archives privées d'Ancien Régime déjà présents aux Archives départementales en les enrichissant d'un type de document qui y est peu représenté. On ne peut en rapprocher pour la même époque, dans un milieu social très différent, qu'un compte d'un fermier de Marquette acquis voici quelques années.

A l'issue de l'enchérissement, les Archives départementales ont pu acquérir ce document pour 200 € prix au marteau soit 237,98 € après ajout des 18,99 % de frais TTC.

La dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au budget 2018 des Archives départementales.

Il est proposé à la Commission Permanente :

**Pour la Villa Marguerite Yourcenar :**

- d'approuver l'accueil de l'auteur Emma Jane Kirby en résidence à la Villa Marguerite Yourcenar, dans le cadre du partenariat établi avec le festival de *Littératures Européennes Cognac*,
- d'approuver la programmation 2018 de la Villa Marguerite Yourcenar,
- d'autoriser la distribution des prix aux lauréats du Concours d'Ecriture Collégiens pour un montant estimé à 3 000 €,
- d'autoriser la distribution d'un Chèque Lire d'une valeur de 6 € à chaque collégien présent aux journées collégiens 2018 pour un montant estimé à 3 600 €,
- d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget 2018 de la Villa départementale Marguerite Yourcenar.

**Pour le musée départemental de Flandre :**

- d'approuver le principe de l'organisation de l'exposition intitulée « *Entre Rubens et Van Dyck, Gaspar de Crayer* » du 30 juin au 04 novembre 2018 au Musée départemental de Flandre à Cassel,
- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter une subvention auprès de Direction Régionale des Affaires Culturelles de la Région Haut de France,
- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter l'obtention du label d'intérêt national auprès du Ministère de la Culture et de la Communication,
- d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget du musée départemental de Flandre,
- d'inscrire les recettes correspondantes au chapitre 93 314 du budget 2018 du musée départemental de Flandre.

**Pour le MusVerre à Sars-Poteries :**

- d'autoriser l'organisation de la résidence d'artiste Tanja PAK du 3 septembre au 9 novembre 2018 à l'atelier départemental du MusVerre à Sars-Poteries,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de résidence de l'artiste,
- d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget du MusVerre,
- d'approuver les propositions de dépôts-ventes présentées dans le rapport pour la boutique du MusVerre,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions et avenant correspondants, joints au présent rapport,
- d'inscrire les écritures comptables sur le compte 4648.

**Pour le Forum antique de Bavay :**

- de renouveler les conventions de dépôt-vente avec L'EURL Odeum, l'autoentreprise Archéo Créa, la librairie Vauban et la librairie Par Mots et Merveilles,
- d'inscrire les écritures comptables sur le compte 4648 du Forum antique de Bavay, dans le cadre du dépôt-vente,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant à la convention de partenariat avec le Lycée des Nerviens à Bavay,
- de mettre en place un partenariat avec l'Ecole de la 2ème Chance Grand Hainaut -site de Maubeuge,
- de mettre en place un partenariat avec l'Etablissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT) « Ateliers du Val de Sambre » (AVS).
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions jointes au présent rapport.

**Pour les projets transversaux :**

- d'approuver la trame cadre de règlement d'accueil des publics pour les musées départementaux,
- d'approuver l'intégration du Forum antique de Bavay et du MusVerre dans l'offre City Pass 72h,
- d'approuver l'intégration du musée départemental Matisse, du musée départemental de Flandre et du MusVerre en tant que partenaire associé de la C'Art,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de ces projets,
- d'imputer les recettes correspondantes sur les crédits inscrits aux budgets du musée départemental Matisse, du musée départemental de Flandre, du Forum antique de Bavay et du MusVerre.

**Pour les Archives départementales du Nord :**

- d'imputer la dépense, soit 237,98 €, liée à l'acquisition d'un document d'archives privées, sur les crédits inscrits au budget 2018 des Archives départementales du Nord.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
24001OP010	24001E01 - D/Fnct (VMY)	194 060,00	3 958,78	6 600,00
24003OP007	24003E03 - D/Fnct (Musée de Flandre)	1 014 580,00	129 736,07	369 865,00
24003OP013	24003E01 - D/Fnct (MusVerre)	265 000,00	4 525,02	2 788,00
24001OP002	24001E06 - D/Invnt (Archives)	945 455,00	257 167,64	237,98

N° 3.4

**DESC/2018/56****OBJET :****1 – RENOUELEMENT DE L'ADHESION DU DEPARTEMENT DU NORD A L'ASSOCIATION « PAYSAGES ET SITES DE MEMOIRE DE LA GRANDE GUERRE »****2 – PROLONGATION ADMINISTRATIVE DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA BASE DE DONNEES AUX MUSEES THEMATIQUES DU RESEAU « MEMOIRE 14-45 » DU DEPARTEMENT DU NORD****I– Renouveaulement de l'adhésion à l'association « Paysages et sites de mémoire de la Grande Guerre »**

Le Département du Nord a la volonté de développer une politique culturelle ambitieuse, diversifiée et proche des Nordistes. Doté d'un patrimoine varié et labellisé (trois villes d'art et d'histoire ; beffrois, géants et bassin minier inscrits à l'UNESCO), le Nord doit continuer à utiliser ses atouts pour dynamiser son image et renforcer son attractivité touristique.

Déjà engagé dans plusieurs projets qui concernent les commémorations liées à la Première Guerre mondiale (projets européens « TransMusSites 14-45 » et « Mémoire de la Grande Guerre »), le Département, par délibération du Conseil Général en date du 16 décembre 2013, a décidé d'amplifier son action au cours des cinq prochaines années.

Les cinq départements de la région des Hauts de France s'engagent de plus ensemble dans la même volonté d'inscrire leurs actions dans un enjeu mémoriel et culturel parallèle, fondé sur des valeurs de paix et de fraternité, et dans une exigence de qualité comparable. Ils accompagnent ainsi, depuis sa création en 2011, l'association « Paysages et sites de mémoire de la Grande Guerre ».

Celle-ci porte la candidature d'inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco des « Sites funéraires et mémoriels de la Première Guerre mondiale (Front Ouest) » avec les régions belges de Flandre et de Wallonie. Elle fédère 14 conseils départementaux situés le long de la ligne de front et est chargée de l'élaboration du dossier. Pour le Nord, six biens répartis sur cinq communes (Assevent, Cambrai, Doignies, Fromelles et Le Quesnoy) ont été retenus par l'association.

Le dossier de candidature a été officiellement déposé conjointement par la France et la Belgique au Centre du Patrimoine Mondial le 30 janvier 2017. L'inscription sur la Liste du patrimoine mondial est espérée pour juin 2018. Au cours des derniers mois d'expertise par l'Icomos, et au cours des années à venir, le Département assurera la concertation avec les acteurs de l'aménagement et du tourisme et apportera un accompagnement en ingénierie significatif auprès des communes et intercommunalités concernées afin de mettre en œuvre le plan de gestion local.

Il est proposé de renouveler pour l'année 2018 l'adhésion d'un montant de 12 500 € (similaire à celle de 2015, 2016 et 2017) à l'association « Paysages et sites de mémoire de la Grande Guerre ».

**II– Prolongation administrative de la mise à disposition de la base de données aux musées thématiques du réseau « Mémoire 14-45 » du Département du Nord**

Par délibérations des 22 septembre 2008, 23 mars 2009, 24 septembre 2012, 8 juillet 2013 et 10 février 2014, le Département du Nord a piloté le projet européen INTERREG IV « TransMusSites 14-45. Développement d'un réseau transfrontalier de musées et de sites des deux Guerres mondiales » (2009-2014).

Pour pérenniser ce réseau transfrontalier de quinze partenaires dénommé « Mémoire 14-45 », le Département du Pas-de-Calais, le Département du Nord et la Province de Flandre occidentale coordonnent depuis 2014 une démarche d'inventaire des collections des musées des deux Guerres mondiales, grâce à la prise en charge d'un logiciel professionnel. Cela permet à la fois de mettre en commun les fonds sur une plateforme dédiée, de mutualiser les savoir-faire en termes de conservation préventive et de créer des dynamiques de programmation commune.

La Commission Permanente du Conseil départemental en date du 7 juin 2010 a porté sa contribution à 21 000 € pour l'acquisition de ce logiciel, cofinancé par la Province de Flandre occidentale et le Département du Pas-de-Calais. Elle a ainsi autorisé le Département du Pas-de-Calais à en assurer la maîtrise d'ouvrage, conformément à l'article 20 du Règlement FEDER numéro 1080/2006 du 5 juillet 2006.

Cette opération à partenaires multiples est coordonnée grâce au pilotage du Département du Pas-de-Calais, par une procédure de passation de marché garantissant une cohérence pour l'ensemble du projet. A cet effet, un groupement de commandes a été formalisé par convention entre le Département du Pas-de-Calais, le Département du Nord et la Province de la Flandre occidentale, conformément à l'article 8 du Code des Marchés Publics. Elle prévoit la prise en charge de l'hébergement de la base de données et de sa mise en ligne, ainsi que des frais d'assistance technique, de maintenance et de développement du

logiciel d'inventaire (Commission permanente du Conseil départemental du Nord 12 mai 2014, convention signée le 12 août 2014).

Cette convention constitutive du groupement de commandes est jointe au présent rapport. Elle engage le Département du Nord à prendre en charge les dépenses communes, plafonné à 12 000 € par an, sur état des dépenses validées en comités de pilotage jusqu'à échéance du marché piloté par le Département du Pas-de-Calais, au 27 octobre 2018.

En participant à ce projet, le Département du Nord conforte sa politique d'accompagnement du développement des musées qui n'ont pas l'appellation « musée de France » dits thématiques en les dotant d'un outil de gestion et de recherche des collections de musées pour se professionnaliser. Le déploiement de ce logiciel d'inventaire commun incite les musées à mutualiser leurs ressources spécifiques liées aux deux Guerres mondiales et facilite aussi leur accessibilité et leur diffusion auprès d'un public le plus large possible. Labellisée en 2014 par la mission du centenaire de la Première Guerre mondiale, la mise en ligne de plusieurs milliers de notices d'objets illustrées sur le portail quadrilingue [www.memoire14-45.eu](http://www.memoire14-45.eu) offre une véritable opportunité de résonance régionale, nationale et internationale des musées et sites de mémoire (français/anglais/néerlandais/allemand).

L'accompagnement du Département et la formation des personnels ont permis de développer des compétences et de mutualiser un outil de travail avec neuf partenaires pour le Nord : le Musée de la Résistance de Bondues, le Mémorial Ascq 1944, le Musée de la Résistance Interdite de Denain, le Musée militaire de Cambrai, l'association « Alloeu terre de Batailles 14-18 », le Fort de Leveau de Feignies, le Musée de la Bataille de Fromelles et le Musée des canonnières sédentaires de Lille.

Une convention de mise à disposition du logiciel d'inventaire permet de préciser les modalités d'utilisation et le degré d'implication des musées en fonction de leurs moyens humains, financiers ou matériels. Cette convention a été signée en 2014 avec chacun des musées mais devient aujourd'hui caduque car l'année 2018 n'y est pas mentionnée.

Il est donc proposé de la renouveler dans le cadre de la dernière année des commémorations du centenaire de la Première Guerre mondiale. Cette prolongation permettra le règlement des factures liées aux dépenses de la dernière année (échéance du projet avec le Département du Pas-de-Calais et la Province de Flandre occidentale au 27 octobre 2018, Commission permanente du Conseil départemental du Nord du 12 mai 2014).

Il est proposé à la Commission Permanente :

**Pour le renouvellement de l'adhésion à l'association « Paysages et sites de mémoire de la Grande Guerre » :**

- de renouveler l'adhésion du Département du Nord à l'association « Paysages et sites de mémoire de la Grande Guerre » ;
- de verser la cotisation, soit 12 500 €, à l'association au titre de l'année 2018.

**Pour la prolongation administrative de la mise à disposition de la base de données aux musées thématiques du réseau « Mémoire 14-45 » du département du Nord :**

- d'approuver la prolongation administrative du projet « Mémoire 14-45 »,
- de poursuivre le principe du cofinancement du projet par le versement au Département du Pas-de-Calais d'un maximum de 12 000 € par an en 2018 et 2019, au titre du solde des dépenses affectées au projet en 2018,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions de mise à disposition du logiciel d'inventaire des collections entre le Département du Nord et chaque musée dépositaire, selon le modèle joint au rapport,
- d'imputer les dépenses nécessaires sur les crédits inscrits au sous-chapitre 933-12 du budget départemental 2018 sur l'opération 24002OP001 – Enveloppe 24002E09.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
24002OP001	24002E09 D/FCT	256 352,74	25 336,87	36 500

## **DEROULEMENT DES VOTES**

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17 h 41.

54 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 11 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Monsieur MANIER (porteur du pouvoir de Monsieur VICOT).

### **Décisions acquises par assentiment de l'assemblée.**

Les propositions des rapports n<sup>os</sup> 3.3 et 3.4 sont adoptées à l'unanimité.

#### **• Rapport n° 3/5**

Madame Martine ARLABOSSE, Conseillère départementale déléguée au Sport, présente le rapport 3/5 qui relève de sa délégation.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux les propositions énoncées dans le rapport suivant :

*Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Anne-Sophie BOISSEAUX, Guy BRICOUT, Maxime CABAYE, François-Xavier CADART, Régis CAUCHE, Isabelle CHOAIN, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Bruno FICHEUX, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Olivier HENNO, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Michel LEFEBVRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Roméo RAGAZZO, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH*

*Absents représentés : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE donne pouvoir à Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Carole BORIE donne pouvoir à Marie-Hélène QUATREBOEUF, Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Bernard BAUDOUX, Josyane BRIDOUX donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Olivier HENNO, Sylvia DUHAMEL donne pouvoir à Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Sébastien DUHEM donne pouvoir à Alexandra LECHNER, Jean-Marc GOSSET donne pouvoir à Patrick VALOIS, Annie LEYS donne pouvoir à François-Xavier CADART, Roger VICOT donne pouvoir à Didier MANIER, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Marie CIETERS, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Luc MONNET*

*Absents excusés : Paul CHRISTOPHE, Isabelle FERNANDEZ, Martine FILLEUL, Geneviève MANNARINO*

*Absents : Claudine DEROEUX, Jean-Claude DULIEU, Marc GODEFROY, Mickaël HIRAU, Patrick KANNER, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE, Jean-Noël VERFAILLIE, Fabrice ZAREMBA*

#### **N° 3.5**

**DESC/2018/61**

**OBJET :**

**ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX FEDERATIONS SPORTIVES NORDISTES, AUX COMITES SCOLAIRES ET AUX ORGANISATEURS DE MANIFESTATIONS SPORTIVES**

Le Département du Nord est un partenaire majeur du mouvement sportif nordiste.

Grâce aux aides attribuées par l'Assemblée délibérante, l'ensemble des structures associatives soutenues par le Département organise la pratique sportive en faveur de nombreux publics, qu'ils soient licenciés ou non, et cela sur tout le territoire (urbain, péri-urbain mais aussi rural).

## **I Aides aux fédérations sportives nordistes**

### **1.1/ Les ligues et comités sportifs fédéraux**

Les comités départementaux, régionaux, ligues régionales et fédérations œuvrent pour le développement de leur sport. Ils sont les interlocuteurs privilégiés du Département.

Toutes ces structures sollicitent une aide départementale pour entreprendre de multiples actions en vue d'engager une multitude de projets pour promouvoir notamment le sport de compétition qui consiste à organiser des championnats départementaux et la préparation des jeunes athlètes à ces épreuves qui représentent la compétence première des associations sportives.

Au-delà de l'aspect purement compétitif, ces associations développent certains programmes tels que le sport santé bien-être, le sport et le handicap, le sport loisir, le sport nature et les sports en faveur des seniors.

Le Département du Nord s'attache à favoriser les pratiques sportives par une répartition équitable de l'offre sur tout le territoire nordiste.

La politique sportive du Département soutient ces partenaires (section investissement) pour l'acquisition de matériel sportif pédagogique mais aussi en vue de leur permettre d'acheter du matériel de diffusion et de communication pour la promotion de leurs disciplines.

**Les aides proposées en faveur des ligues ou comités sont reprises dans le tableau en annexe 1**

### **1.2/ Les comités départementaux scolaires UNSS et UGSEL**

Représentants locaux du mouvement sportif scolaire, les comités départementaux sont les interlocuteurs du Conseil départemental. Ils proposent aux collégiens une pratique sportive hors temps scolaire mais aussi dans l'enceinte du collège.

Il s'agit de la Délégation Départementale de l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS) et du Comité Nord de l'Union Générale de l'Enseignement Libre (UGSEL).

Ces derniers ont à nouveau sollicité le Département pour réaliser leurs projets pour l'année 2018.

**Les aides proposées en faveur des comités scolaires sont reprises dans le tableau en annexe 2**

### **1.3/ Le dispositif « Village en sport » 2018**

Il est proposé d'attribuer une participation départementale aux partenaires (comités et ligues fédérales) en vue d'animer les communes rurales éligibles au dispositif « Village en sport » élaboré et mis en œuvre par le Département dans le cadre de sa politique volontariste de santé et bien-être par le sport.

La liste des vingt-quatre partenaires de ce programme d'animations est reprise et détaillée dans l'annexe n° 3 jointe au présent rapport.

Pour rappel, la Commission permanente qui s'est réunie le 27 novembre dernier a décidé d'appliquer les modalités qui définissent l'espace rural départemental (Cf. délibération MCT/2016/273 du 13 juin 2016). Ainsi, sur les 7 nouvelles communes dorénavant éligibles au dispositif « Village en Sport », 2 ont d'ores et déjà souhaité bénéficier de ce programme (Templeuve-en-Pévèle et Wormhout).

**Les aides proposées en faveur des partenaires de l'opération « Village en Sport » 2018 sont reprises dans le tableau en annexe 3**

## **II Aides aux organisateurs de manifestations sportives**

### **2.1/ Les manifestations sportives**

Afin de permettre la valorisation et le développement du territoire, le Département apporte son soutien aux porteurs de projets locaux pour la mise en place d'actions en matière sportive.

A ce titre, des subventions sont susceptibles d'être attribuées aux organismes de droit privé ou de droit public qui organisent des manifestations sportives.

**Les demandes de subventions pour l'organisation de ce type de manifestations sont récapitulées dans le tableau repris en annexe 4**

Les principes et critères de cette intervention sont détaillés dans l'annexe 5.

## 2.2/ Tour de France 2018

La 9<sup>ème</sup> étape du Tour de France 2018 se déroulera le 15 juillet prochain entre Arras et Roubaix.

La ville de Roubaix va coordonner et mettre en œuvre un plan d'actions comprenant l'aménagement du parcours, la logistique de l'arrivée, un plan de communication et un programme d'animations, notamment en faveur des écoliers, collégiens et lycéens.

L'arrivée est prévue à côté du Parc des Sports qui comprend :

- le vélodrome extérieur où se déroule chaque année l'arrivée du mythique Paris-Roubaix,
- Le siège du « Vélo Club de Roubaix Lille Métropole » qui bénéficie d'une aide départementale au titre de sa politique de « l'Excellence Sportive »,
- le vélodrome couvert dénommé le « Stab » qui est exploité par une Société Publique Locale (SPL) dont le Département est actionnaire depuis 2012.

A cette occasion, le « Stab », accueillera le centre de presse représentant plus de 500 journalistes sportifs internationaux. Des animations ainsi que des baptêmes de piste y seront également organisés.

La ville de Roubaix a transmis son plan de financement pour ces festivités qui s'élève à 285 167 € et sollicite du Département du Nord une subvention de 58 000 €.

Il est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 20 000 € à la ville de Roubaix pour l'organisation de cet événement majeur sur le plan international.

**Les modalités contractuelles sont reprises et détaillées dans les conventions jointes au présent rapport (annexe 6).**

Il est proposé à la Commission Permanente :

- d'attribuer aux ligues, comités ou autre organisme une aide globale de 383 100 € (section fonctionnement) et 241 675 € (section investissement) comme indiqué dans l'annexe n° 1.
- d'attribuer à l'UNSS une somme de 27 000 € en fonctionnement et 2 000 € en investissement et d'accorder une aide de 12 000 € en fonctionnement à l'UGSEL comme mentionné dans l'annexe n° 2.
- d'attribuer aux ligues et comités une aide globale de 94 315 € pour leur participation au dispositif «Village en Sport » comme le détaille l'annexe n° 3.
- d'attribuer aux organisateurs d'épreuves sportives une somme globale de 97 000 € ainsi qu'une subvention de 20 000 € à la ville de Roubaix pour l'organisation de l'arrivée de la 9<sup>ème</sup> étape du Tour de France 2018 comme le détaille l'annexe n° 4.
- d'imputer ces dépenses de fonctionnement et d'investissement sur les crédits inscrits au budget départemental 2018 :  
*Fonctionnement : Opération 23009OP005 / 23009E15*
  - 932 - 1894 (annexes 1, 3 et 4)
  - 928 - 1156 (annexe 2)
  - 932 - 1892 (annexe 4 – Ville de Roubaix)*Investissement : Opération 23009OP003 / 23009E07-932-1871 (annexes 1 et 2)*
- d'autoriser la signature de conventions de partenariat à intervenir entre le Département, les associations et la collectivité territoriale dont les modèles sont joints au rapport (annexe 6).

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
23009OP005 - D -F	23009E15	2 121 000 €	279 100 €	63 415 €
23009OP003 - D -I	23009E07	300 000 €	0 €	243 675 €

## **DEROULEMENT DU VOTE**

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17 h 47.

Madame ZOUGGAGH et Monsieur PICK sont Adjointes au Maire de Roubaix. En raison de ces fonctions, ils ne peuvent ni prendre part au délibéré et à la prise de décision ni être comptés dans le quorum. Ils n'assistent pas à cette partie de la réunion.

53 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 12 pouvoirs.

Mesdames DEL PIERO et FAHEM, présentes à l'appel de l'affaire, avaient quitté momentanément la salle préalablement à la prise de décision.

**Décision acquise par assentiment de l'assemblée.**

Les propositions du rapport n°3.5 sont adoptées à l'unanimité.

## **COMMISSION INFRASTRUCTURES, MOBILITES, TRANSPORT**

### **• Rapports n°s 4/1 à 4/5**

Monsieur Arnaud DECAGNY, Vice-président en charge des Infrastructures et des Transports, présente les rapports relevant de sa délégation.

Monsieur le Président revient sur le rapport 4/1 et précise qu'il est très heureux de la qualité du partenariat avec le Syndicat Intercommunal de Mobilité et d'Organisation Urbaine du Valenciennois (SIMOUV) et sa Présidente.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux les propositions énoncées dans les rapports suivants :

*Étaient présents : Martine ARLABOSSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Anne-Sophie BOISSEAUX, Guy BRICOUT, Maxime CABAYE, François-Xavier CADART, Régis CAUCHE, Isabelle CHOAIN, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Arnaud DECAGNY, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Yves DUSART, Bruno FICHEUX, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Olivier HENNO, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Michel LEFEBVRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Roméo RAGAZZO, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH*

*Absents représentés : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE donne pouvoir à Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Carole BORIE donne pouvoir à Marie-Hélène QUATREBOEUF, Marie-Aline BREDAS donne pouvoir à Bernard BAUDOUX, Josyane BRIDOUX donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Olivier HENNO, Sylvia DUHAMEL donne pouvoir à Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Sébastien DUHEM donne pouvoir à Alexandra LECHNER, Jean-Marc GOSSET donne pouvoir à Patrick VALOIS, Annie LEYS donne pouvoir à François-Xavier CADART, Roger VICOT donne pouvoir à Didier MANIER, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Marie CIETERS, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Luc MONNET*

*Absents excusés : Paul CHRISTOPHE, Isabelle FERNANDEZ, Martine FILLEUL, Geneviève MANNARINO*

*Absents : Françoise DEL PIERO, Claudine DEROEUX, Jean-Claude DULIEU, Soraya FAHEM, Marc GODEFROY, Mickaël HIRAU, Patrick KANNER, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE, Jean-Noël VERFAILLIE, Fabrice ZAREMBA*



## N° 4.1

DV/2018/42

OBJET :

**TRAJECTOIRE VOIRIE 2016-2020 - GRAND PROJET DE MAILLAGE TERRITORIAL**

- 1. CONTOURNEMENT NORD DE VALENCIENNES - DEUX CONVENTIONS, L'UNE ENTRE LE DEPARTEMENT DU NORD, LA SOCIETE COMPAGNIE DES TRANSPORTS DU VALENCIENNOIS ET DU HAINAUT (CTVH) ET LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE MOBILITE ET D'ORGANISATION URBAINE DU VALENCIENNOIS (SIMOUV), LA 2<sup>NDE</sup> ENTRE LE DEPARTEMENT DU NORD ET LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DU VALENCIENNOIS (SIAV)**
- 2. DOUBLEMENT DE LA RD 70 SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES DE RAISMES ET PETITE-FORET - CONVENTION AVEC RTE (RESEAU DE TRANSPORT D'ELECTRICITE)**

Le présent rapport a pour objet d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions à passer :

- entre le Département, la société Compagnie des Transports du Valenciennois et du Hainaut (CTVH) et le Syndicat Intercommunal de Mobilité et d'Organisation Urbaine du Valenciennois (SIMOUV) définissant les modalités de réalisation du Contournement nord de Valenciennes au droit de l'infrastructure du tramway, rue Jean Jaurès (RD 935A) à Bruay-sur-l'Escaut ;
- entre le Département et le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Valenciennes (SIAV) relative au financement des travaux de déplacement des réseaux d'assainissement au droit de la rue Jean Jaurès (RD 935A) à Bruay-sur-l'Escaut ;
- entre le Département et Réseau de Transport d'Electricité (RTE) pour le déplacement du support n° 5 de la ligne 63kv – Petite-Forêt / Saint-Amand-les-Eaux dans le cadre du projet de doublement de la RD 70 sur le territoire des communes de Raismes et Petite-Forêt.

**1. Grand Projet de Maillage Territorial - Contournement Nord de Valenciennes :**

Le projet de contournement nord de Valenciennes, porté par le Département du Nord, a été déclaré d'utilité publique par arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> juillet 2013, à l'issue de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique qui s'est déroulée du 15 octobre au 16 novembre 2012.

La réalisation de ce projet nécessite le déplacement de réseaux (EDF, GrDF, assainissement, etc.) situés en domaine privé et/ou en domaine public, en particulier sur la RD 935a rue Jean Jaurès à Bruay-sur-l'Escaut.

Par délibération du 16 février 2015, le Conseil départemental a approuvé plusieurs conventions avec un certain nombre de concessionnaires dont GrDF, ENEDIS, SFR Numéricable et Orange, pour un coût de 3,4 M € HT.

a) Convention avec le Syndicat Intercommunal de Mobilité et d'Organisation Urbaine du Valenciennois (SIMOUV) et son délégataire : la société Compagnie des Transports du Valenciennois et du Hainaut (CTVH)

Sur le territoire de la commune de Bruay-sur-l'Escaut, le tracé du contournement nord de Valenciennes intercepte la RD 935A (rue Jean Jaurès) où circule la seconde ligne de tramway du valenciennois, mise en service le 24 février 2014.

Afin de franchir la rue Jean Jaurès, il est nécessaire :

- d'interrompre la circulation du tramway ;
- de démonter les infrastructures routières (chaussée, trottoirs) et du tramway présentes au droit du tracé sur la RD 935A ;
- de construire les ouvrages qui permettront le franchissement de la RD 935 au dessus du futur contournement ;
- de remonter les infrastructures routières et du tramway ;
- de remettre en service le tramway.

Les discussions menées entre le SIMOUV et le Département permettent de proposer les principes suivants :

- le Département accepte d'intégrer aux études de maîtrise d'œuvre du projet du contournement l'ensemble des études nécessaires au démontage, remontage et remise en exploitation du tramway ; il en assure la prise en charge financière ;
- le SIMOUV prendra en charge la mise en place d'un service de transport de remplacement pendant sept (7) semaines d'interruption du tramway ;
- en cas de dépassement du délai de 7 semaines qui relèverait de la responsabilité de l'entreprise mandatée par le Département, le Département reversera au SIMOUV la pénalité de retard (10 000 €/jour) prévue au marché de travaux ;
- pour toute autre raison que celle d'un retard de l'entreprise en charge des travaux (avis des services de l'Etat, dysfonctionnement des systèmes suite à l'arrêt prolongé...), le Département participera à hauteur de 5 000 € par jour au coût du service de remplacement, estimé à 10 000 € par jour pour la période concernée ; l'accord est convenu jusqu'à concurrence d'un dépassement entraînant un surcoût du service de remplacement de 500 000 €.

b) Convention entre le Département et le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Valenciennes (SIAV)

La RD 935A (rue Jean Jaurès) interceptée par le tracé du contournement nord de Valenciennes est également occupée par un réseau d'assainissement unitaire, propriété du Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Valenciennois (SIAV). Afin de franchir la rue Jean Jaurès, il est donc nécessaire, préalablement à la réalisation des travaux de voirie, de dévier ce réseau.

Conformément aux études qui ont été menées, ce réseau sera rétabli de manière définitive par la rue des Francs-Tireurs. La maîtrise d'ouvrage des travaux de dévoiement sera assurée par le SIAV.

Les discussions menées entre le SIAV et le SIMOUV permettent de proposer une prise en charge des coûts à hauteur de 40 % pour le SIAV et 60 % pour le Département. Le coût global des travaux étant estimé à 863 200 € HT, la part départementale s'élève à 517 920 € HT.

**2. Grand Projet de Maillage Territorial - Doublement de la RD 70 sur le territoire des communes de Raismes et Petite-Forêt :**

Par délibération DVD-PGP/2010/775 n° 0 en date du 16 juin 2010, le Conseil Général a adopté le Plan Routier Départemental 2011 – 2015 et inscrit au titre des Grands Projets le doublement de la RD 70 sur le territoire des communes de Raismes et de Petite-Forêt.

Par délibération n° 2.20 en date du 16 février 2015, la Commission Permanente du Conseil Général a approuvé le bilan de la concertation relative au projet et autorisé le lancement du dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et le dossier d'enquête parcellaire.

Ce projet consiste à aménager la RD 70 en boulevard urbain à 2 x 2 voies ; il achève, à côté du projet de voie nouvelle, le contournement nord de Valenciennes.

Ce projet doit faire l'objet en fin d'année 2018 d'une enquête publique sur la base de l'étude d'impact. L'objectif est de pouvoir engager les travaux routiers au 2<sup>ème</sup> semestre 2019.

Pour ce faire, un certain nombre de travaux préalables sont à réaliser dont notamment le déplacement du support électrique n° 5 de la ligne à haute tension de 63 kV Petite-Forêt – Saint Amand, implanté dans l'emprise départementale.

Ces travaux doivent être réalisés préalablement au lancement de la première phase des travaux de voirie, dès l'approbation de la déclaration de projet.

Compte tenu de l'importance du projet, financé par la CAVM et IMMOCHAN et fortement attendu par le territoire, il est proposé d'anticiper la fin des démarches réglementaires qui autoriseront le démarrage des travaux pour engager les travaux de déplacement des réseaux.

Cette anticipation est encore plus nécessaire pour le réseau de Réseau de Transport d'Electricité (RTE) qui nécessite de la part du concessionnaire une programmation importante.

Pour ce projet, RTE financera l'intégralité de ce déplacement pour un coût estimé à 200 000 € (études et travaux). Cette prise en charge complète est conditionnée à la réalisation effective du projet ; dans le cas contraire, RTE sera fondé à exiger le remboursement des frais engagés.

Il est donc proposé de finaliser les négociations avec RTE en fixant le délai d'engagement des travaux départementaux entre deux et quatre ans après la signature de la convention avec RTE.

Il est proposé à la Commission Permanente :

- d'approuver le partenariat avec le SIMOUV et CTVH permettant l'interruption et la remise en service du tramway de Valenciennes pendant la réalisation du contournement nord de Valenciennes au droit de la rue Jean Jaurès (RD 935A) à Bruay-sur-l'Escaut : le Département financera les travaux proprement dits ; le SIMOUV financera le service de remplacement pendant 7 semaines ; en cas de dépassement de ce délai, le Département et le SIMOUV partageront le coût du service de remplacement ;
- d'approuver le partenariat avec le SIAV relatif au financement des travaux de déplacement de son réseau d'assainissement situé sur la rue Jean Jaurès (RD 935A) à Bruay-sur-l'Escaut, nécessaire à la réalisation du contournement nord de Valenciennes ; le Département prendra en charge 60 % du coût des travaux pour un montant estimé à 517 920,00 € HT ;

- d'approuver la demande immédiate de déplacement du réseau de Réseau de Transport d'Electricité (R.T.E) – le support n° 5 de la ligne 63 kV Petite-Forêt – Saint Amand, dans le cadre du projet de doublement de la RD 70 sur le territoire des communes de Raismes et Petite-Forêt, aux frais exclusifs de RTE ; le Département s'engage à rembourser ces travaux en cas d'abandon, aujourd'hui exclu, du projet de doublement de la RD 70 ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des actes correspondants.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
21001OP005	21001E11	59830000	44582864,34	621504

### **DEROULEMENT DU VOTE**

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17 h 51.

Madame ZAWIEJA-DENIZON est membre du syndicat intercommunal de la mobilité et d'organisation urbaine du Valenciennois. En raison de cette fonction, elle ne peut ni prendre part au délibéré et à la prise de décision ni être comptée dans le quorum. Elle n'assiste pas à cette partie de la réunion.

52 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 12 pouvoirs.

Madame BOISSEAUX, présente à l'appel de l'affaire, avait quitté momentanément la salle préalablement à la prise de décision.

### **Décision acquise par assentiment de l'assemblée.**

Les propositions du rapport n°4.1 sont adoptées à l'unanimité.

## **N° 4.2**

### **DV/2018/73**

#### **OBJET :**

### **TRAJECTOIRE VOIRIE 2016 - 2020 - VALIDATION DU PARTENARIAT FINANCIER AVEC LE BLOC COMMUNAL SUR UNE SIXIEME LISTE DE PROJETS DE DEVELOPPEMENT D'INTERET COMMUNAL OU INTERCOMMUNAL**

Par délibération du 17 octobre 2016, le Conseil départemental a approuvé les règles générales de financement des projets routiers réalisés sur le domaine public départemental.

Résumées dans le tableau ci-dessous et en tenant compte de la révision du mode de calcul de la subvention pour aménagements de trottoirs introduits par la délibération DSTDL/2017/47 du 7 février 2017, elles permettent de prendre en compte la nature des projets et la capacité d'accompagnement du bloc communal.

Type d'aménagement	% Chaussée pris en charge par le CD59	% Aménagements en trottoirs pris en charge par le CD59
Travaux nécessaires à la préservation du patrimoine	100 %	Maxi 35 % d'un ratio de 20 €/m <sup>2</sup> augmenté d'une plus value de 45 €/m de blocs bordures caniveaux posés ou 20 €/m de bordure ou caniveau posé « seul ».
Sécurité routière hors agglomération	100 %	
Travaux avant transfert	100 % à concurrence de 40 €/m <sup>2</sup> 70 % maxi au-delà	
Autres travaux de développement d'intérêt communal ou intercommunal	70 % maxi	

Dans ces conditions, il est nécessaire d'approuver, projet par projet et dès lors que les études sont suffisamment avancées, les règles précises de cofinancement.

Cinq listes de projets de développement d'intérêt communal ou intercommunal ont déjà été approuvées par délibérations du Conseil départemental des 6 février et 22 mai 2017 et par délibérations de la Commission Permanente des 3 juillet, du 9 octobre 2017 et du 27 novembre 2017.

L'objet du présent rapport est d'actualiser cette liste au regard de l'avancement des études et des échanges avec nos partenaires.

Cette liste ne comprend pas les opérations réalisées avec un financement uniquement départemental. L'annexe 1 reprend la liste actualisée des partenariats déjà approuvés depuis la délibération du 12 avril 2016 approuvant les modalités du partenariat financier pour les projets d'intérêt communal ou intercommunal.

Arrdt	Commune sur laquelle sont prévus les travaux	Objet de l'opération	% des travaux pris en charge par le CD59	Estimation du coût net de l'opération pour le CD59	Estimation du coût à inscrire au Budget (en tenant compte de l'avance)
AV	Anor	RD 963 – Aménagement de sécurité et sécurisation des traversées piétonnes	70 % du coût global y compris les feux tricolores	210 000 €*	250 000 €
AV	Feignies	RD 649 – Aménagement d'un giratoire sur la RD 649 pour désenclaver les zones des Longenelles Nord et Sud	50 % du coût global pour le Département	550 000 €*	550 000 €
AV	Fourmies	RD 42 – Création d'un demi-échangeur sur la RD 42 pour l'accès à la future ZAE Jeanne III	50 % du coût global pour le Département	250 000 €*	250 000 €
DK	Zuydcoote - Ghyvelde	RD 601 et 302 – Aménagement d'un carrefour à feux à l'intersection des RD 601 et 302	50 % du coût global pour le Département	175 000 €*	200 000 €
VA	Artres	RD 59 – Recalibrage de la chaussée et création de trottoirs du PR 10+0600 au PR 10+1020	70 % pour les travaux de modification de chaussée y compris bordures - caniveaux 35 % pour les trottoirs	201 000 €*	230 000 €
VA	Raismes	RD 169 – Requalification de la chaussée du PR 45+0001 au PR 46+0380	100% pour les travaux de chaussée ; 70 % pour les travaux de bordures –caniveaux sauf sur la section reconstruite (100%) 35 % pour les trottoirs	874 000 €*	920 000 €
VA	Wallers	RD 13 – Sécurisation des accès et traversées piétonnes aux abords du collège Jean Moulin du PR 22+0510 au PR 22+0719	100 % renforcement de chaussée 35 % trottoirs 30 % pour les autres travaux de chaussée y compris bordures - caniveaux	212 000 €*	314 000 €
<b>TOTAL</b>				<b>2 472 200 €</b>	<b>2 714 000 €</b>

\* Le coût net de l'opération pour le Département correspond à la différence entre les dépenses et les recettes, notamment lorsque le Département concède des avances. Celles-ci seront néanmoins limitées à de faibles montants.

Les coûts indiqués sont des coûts estimatifs pouvant correspondre à un niveau d'études préliminaires. Ils sont susceptibles d'évoluer de 20 % jusqu'à la notification des marchés.

#### Procédure d'achat

De manière générale, il est intéressant de faire réaliser les travaux sur chaussées et sur trottoirs par la même entreprise tant d'un point de vue de la coordination des interventions que des enjeux de responsabilité des intervenants.

Aussi, dès que la Commune ou l'EPCI y sera favorable, le Département acceptera d'intégrer à sa procédure d'achat les travaux de trottoirs sous maîtrise d'ouvrage communale.

Dans des cas très spécifiques, la convention passée entre le Département et la Commune ou l'EPCI pourra prévoir que la maîtrise d'ouvrage des études et/ou des travaux soit assurée par la même entité, notamment lorsqu'il n'est pas possible matériellement de distinguer physiquement les ouvrages financés par les uns ou les autres. Ces cas resteront limités compte tenu des responsabilités endossées par le maître d'ouvrage désigné.

#### **Réévaluation d'une opération précédemment approuvée**

Par délibération n° 4.1 DV/2017/27 en date du 6 février 2017, le Conseil Départemental a approuvé la participation du Département à hauteur de 50 % à l'étude de trafic sur le secteur du Douaisis en lien avec le développement de zones économiques pour un coût net estimé à 20 000 €. Il convient aujourd'hui de porter ce coût à 50 000 €.

En effet, le travail technique préparatoire au lancement de l'étude menée par les équipes de la Communauté d'Agglomération du Douaisis et les services de la voirie départementale a montré qu'il était nécessaire de revoir le périmètre de l'étude et de compléter les missions envisagées au départ : analyse complexe concernant la création de l'échangeur RD 650/RD 621, réalisation d'enquêtes « Origine Destination », comptages complémentaires... Compte tenu de ces éléments, le montant du coût de l'étude est estimé à 100 000 € TTC.

#### **Rectificatif répartition financière d'une opération précédemment approuvée**

Par délibération n° 4.2 DV/2017/310 en date du 9 octobre 2017, la Commission Permanente a approuvé les règles de financement suivantes :

Arrdt	Commune sur laquelle sont prévus les travaux	Objet de l'opération	% des travaux pris en charge par le CD59	Estimation du coût net de l'opération pour le CD59
CA	DOIGNIES	RD 34 - Requalification en traversée d'agglomération entre les PR 1+0336 et 2+0467	100 % pour les travaux de chaussée 70 % pour la structure du mini giratoire, le déplacement des bordures et l'assainissement 35 % pour les trottoirs 35 % de 45€/m de blocs bordures-caniveaux	460 000 €

Une erreur s'étant glissée dans la transcription des pourcentages de travaux pris en charge par le Département, il convient de les rectifier de la façon suivante :

Arrdt	Commune sur laquelle sont prévus les travaux	Objet de l'opération	% des travaux pris en charge par le CD59	Estimation du coût net de l'opération pour le CD59
CA	DOIGNIES	RD 34 - Requalification en traversée d'agglomération entre les PR 1+0336 et 2+0467	100 % pour les travaux de chaussée 70 % pour la structure du mini giratoire, le déplacement des bordures et l'assainissement 35 % pour les trottoirs	460 000 €

Il est proposé à la Commission Permanente :

- d'approuver les règles de financement de cette sixième liste de projets à mener en partenariat avec les Communes ou EPCI ;
- d'approuver la réévaluation de la participation du Département précédemment approuvée par délibération du Conseil Départemental n° 4.1 DV/2017/27 en date du 6 février 2017, à hauteur de 50 % à l'étude de trafic sur le secteur du Douaisis en lien avec le développement de zones économiques pour un coût net estimé à 50 000 € ;
- d'approuver la modification des règles de financement précédemment approuvées par délibération de la Commission Permanente n° 4.2 DV/2017/310 en date du 9 octobre 2017 pour l'opération de requalification de la RD 34 en traversée d'agglomération à Doignies ;

- d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions de partenariat correspondantes, y compris les délégations de maîtrise d'ouvrage et leurs éventuels avenants pour adapter les participations finales aux marchés notifiés dans la limite des crédits inscrits au budget départemental.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
21003OP018	21003E10	16078500	4970342,86	1714000
21003OP001	21003E10	8091600	1378120,97	800 000
21003OP009	21003E10	7232000	2029363,04	200000

### **DEROULEMENT DU VOTE**

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17 h 51.

Messieurs BAUDOUX et DECAGNY sont Vice-présidents de la Communauté d'agglomération Maubeuge Val de Sambre. Madame ARLABOSSE, Monsieur RAGAZZO et Madame MARCHYLLIE sont respectivement Vice-présidente, Conseiller communautaire délégué et Conseillère communautaire à la Communauté urbaine de Dunkerque Grand Littoral. En raison de ces fonctions, ils ne peuvent ni prendre part au délibéré et à la prise de décision ni être comptés dans le quorum. Ils n'assistent pas à cette partie de la réunion.

Madame BREDA avait donné pouvoir à Monsieur BAUDOUX. Ce dernier ne pouvant prendre part au délibéré et à la prise de décision, il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

48 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 11 pouvoirs.

Madame BOISSEAUX, présente à l'appel de l'affaire, avait quitté momentanément la salle préalablement à la prise de décision.

### **Décision acquise par assentiment de l'assemblée.**

Les propositions du rapport n°4.2 sont adoptées à l'unanimité.
--

### **N° 4.3**

**DV/2018/57**

**OBJET :**

### **CONVENTION D'EXPLOITATION POUR LA VIABILITE HIVERNALE DES ITINERAIRES LIMITOPHES DEPARTEMENT DU NORD - METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE**

Dans le cadre des lois MAPTAM et NOTRe, la gestion d'une partie des routes départementales situées sur l'arrondissement de Lille a été transférée à la Métropole Européenne de Lille (MEL) au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Dans le cadre des interventions de viabilité hivernale des routes départementales (prestations de salage et de déneigement), les services du Département sont aujourd'hui amenés à emprunter au cours de leurs circuits des sections de voies métropolitaines, en limite de zones d'interventions. De la même façon, les unités de salage de la Métropole Européenne de Lille (MEL) sont conduites à emprunter certaines sections du réseau départemental situées aux raccordements avec le réseau métropolitain pour boucler leurs circuits.

Afin, d'une part, de répondre au mieux aux besoins des usagers de la route et d'autre part, de simplifier et de rationaliser la gestion des circuits de salage et/ou de déneigement, il est proposé que le Département et la MEL assurent le salage et/ou déneigement sur les voies de l'autre collectivité, qu'ils empruntent pour boucler leurs circuits.

Ces dispositions concernent 11 kilomètres de voies réparties à parts égales entre la MEL et le Département sans contrepartie financière.

Il est proposé à la Commission Permanente :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention à passer entre le Département et la Métropole Européenne de Lille définissant les modalités d'exploitation pour la viabilité hivernale des sections de voies métropolitaines et de voies départementales situées en limite de territoire des 2 collectivités et tous les actes correspondants.

N° 4.4

**DGAAD/SG/2018/86**

**OBJET :**

**POLITIQUE TRANSPORT - TRANSFERT DE MOBILIER A LA REGION**

Les biens et équipements nécessaires à l'exercice d'une compétence transférée font l'objet d'un transfert à la collectivité bénéficiaire du transfert.

Depuis la publication de la loi NOTRe, ce principe est décliné en matière de « transport » selon 2 modalités :

- soit le transfert des biens intervient suite à l'extension du ressort territorial ;
- soit le transfert s'effectue dans le cadre autorité organisatrice de mobilité (AOM) du transfert de compétence réalisé par la loi NOTRe.

Ces transferts de biens et équipements sont ainsi respectivement fondés sur l'article L321-1 du Code général des collectivités territoriales qui prévoit une mise à disposition dans le cadre de l'extension des ressorts territoriaux et sur l'article 17 de la loi NOTRe pour le transfert de compétence.

Dans les deux cas, les opérations tendant à conférer à la collectivité bénéficiaire les moyens d'exercer sa compétence interviennent à titre gratuit.

La Région Hauts-de-France bénéficie d'un transfert en pleine propriété, le procès-verbal actant de la consistance du patrimoine transféré.

Il est proposé à la Commission Permanente :

- d'approuver le procès-verbal établi conformément à l'article 17 de la loi NOTRe et à l'article L321-1 du Code général des collectivités territoriales, ci-annexé, relatif aux transferts des équipements ;
- de m'autoriser à signer le procès-verbal établi ainsi que tous les actes et documents correspondants.

### **DEROULEMENT DES VOTES**

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17 h 51.

53 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 12 pouvoirs.

Madame BOISSEAUX, présente à l'appel de l'affaire, avait quitté momentanément la salle préalablement à la prise de décision.

**Décisions acquises par assentiment de l'assemblée.**

Les propositions des rapports n <sup>os</sup> 4.3 et 4.4 sont adoptées à l'unanimité.
---

N° 4.5

**DGAAD/SG/2018/88****OBJET :****POLITIQUE TRANSPORT : CONVENTION RELATIVE AUX MODALITES D'ORGANISATION ET DE FINANCEMENT AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CAMBRAI POUR LA PERIODE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2017 AU 31 AOÛT 2017 - REGULARISATION**

Le Département et les AOM concluent des conventions pour gérer les transports de manière optimale. Ces conventions portent sur :

- la restitution de la DGF des scolaires ;
- la gratuité du transport de certains scolaires ;
- les lignes pénétrantes.

Pour la CAC, une convention a été mise en place pour l'année 2016.

Une nouvelle convention est ainsi proposée pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 août 2017, cette échéance correspondant au transfert de la compétence « transport » du Département du Nord à la Région Hauts-de-France.

Elle propose de ne pas intégrer les conséquences de l'extension du ressort territorial de la CAC intervenue le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Ce dispositif engendre un solde positif pour le Département d'un montant de 290 387€ pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 août 2017.

Ce patrimoine est constitué uniquement de poteaux de desserte d'arrêts.

Il est proposé à la Commission permanente :

- d'adopter la convention unique avec la CAC pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 août 2017 ;
- d'autoriser la signature des actes correspondants ;
- d'inscrire les dépenses liées à la convention dite « gratuité » et à la convention dite « DGF » à la fonction 938, sous-fonction 81, nature comptable 6245 du budget départemental ;
- d'inscrire les recettes liées à la convention dite « lignes pénétrantes » à la fonction 938, sous-fonction 821, nature comptable 7474.

**DEROULEMENT DU VOTE**

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17 h 51.

Monsieur DRIEUX et Madame LABADENS sont respectivement Vice-président et Conseillère communautaire à la Communauté d'agglomération de Cambrai.

En raison de ces fonctions, ils ne peuvent ni prendre part au délibéré et à la prise de décision ni être comptés dans le quorum. Ils n'assistent pas à cette partie de la réunion.

51 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 12 pouvoirs.

Madame BOISSEAU, présente à l'appel de l'affaire, avait quitté momentanément la salle préalablement à la prise de décision.

**Décision acquise par assentiment de l'assemblée.**

Les propositions du rapport n°4.5 sont adoptées à l'unanimité.
--



**COMMISSION DEVELOPPEMENT DE L'ESPACE RURAL, ENVIRONNEMENT, POLITIQUE DE L'EAU, LOGEMENT, HABITAT**

• **Rapports n<sup>os</sup> 5/1, 5/2 et 5/3**

Monsieur Patrick VALOIS, Vice-président en charge de la Ruralité, de l'Environnement, du Développement durable, de l'Eau et de l'Assainissement, présente les rapports relevant de sa délégation.

Monsieur le Président exprime sa reconnaissance à Madame Claudine DELASSUS qui était la Présidente de l'association Le Savoir Vert.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux les propositions énoncées dans les rapports suivants :

*Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Anne-Sophie BOISSEAU, Guy BRICOUT, Maxime CABAYE, François-Xavier CADART, Régis CAUCHE, Isabelle CHOAIN, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Bruno FICHEUX, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Olivier HENNO, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Michel LEFEBVRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Roméo RAGAZZO, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH*

*Absents représentés : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE donne pouvoir à Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Carole BORIE donne pouvoir à Marie-Hélène QUATREBOEUF, Marie-Aline BREDAS donne pouvoir à Bernard BAUDOUX, Josyane BRIDOUX donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Olivier HENNO, Sylvia DUHAMEL donne pouvoir à Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Sébastien DUHEM donne pouvoir à Alexandra LECHNER, Jean-Marc GOSSET donne pouvoir à Patrick VALOIS, Annie LEYS donne pouvoir à François-Xavier CADART, Roger VICOT donne pouvoir à Didier MANIER, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Marie CIETERS, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Luc MONNET*

*Absents excusés : Paul CHRISTOPHE, Isabelle FERNANDEZ, Martine FILLEUL, Geneviève MANNARINO*

*Absents : Claudine DEROEUX, Jean-Claude DULIEU, Marc GODEFROY, Mickaël HIRAU, Patrick KANNER, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE, Jean-Noël VERFAILLIE, Fabrice ZAREMBA*

**N° 5.1**

**DSTD/2018/64**

**OBJET :**

**OPERATIONS RELATIVES AU PATRIMOINE NATUREL ESPACES NATURELS SENSIBLES (ENS) OU EN GESTION DEPARTEMENTALE ET ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DEPARTEMENTALES AU TITRE DE LA POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE**

Le présent rapport a pour objet :

- la présentation des opérations relatives à la gestion du patrimoine naturel Espaces Naturels Sensibles (ENS) ou au patrimoine confié au Département concernant :
  - l'application du régime forestier sur les propriétés départementales du site de Chabaud-Latour,
  - le renouvellement de la convention de partenariat avec le Syndicat Mixte d'Elimination et de Valorisation des Déchets (SYMEVAD),
- l'attribution des demandes de subventions formulées par :
  - le Centre Régional de Phytosociologie/Conservatoire Botanique de Bailleul au titre de l'année 2018,
  - les collectivités et associations pour des opérations de boisement, de création ou de réhabilitation de jardins familiaux.

## **1) Opérations relatives à la gestion du patrimoine naturel Espaces Naturels Sensibles (ENS) ou au patrimoine confié au Département**

### **1.1- Application du régime forestier sur les propriétés départementales du site de Chabaud-Latour**

Par délibération en date du 17 novembre 2003 (DSTEN-ENS/03-53), la Commission Permanente du Conseil Général du Nord a décidé l'application du régime forestier à l'ensemble des forêts départementales acquises ou à acquérir, et de confier à l'Office National des Forêts la réalisation progressive des aménagements forestiers pour les boisements départementaux.

Il s'agissait d'une délibération de principe devant être complétée régulièrement en cas d'acquisition, par une délibération complémentaire validant l'application du régime forestier avec identification précise du parcellaire et de la surface.

Une première partie du site départemental de Chabaud Latour a déjà fait l'objet de l'application du régime forestier, par délibération de la Commission Permanente du Conseil Général du Nord en date 23 mai 2011 (DSTEN/2011/362), pour une surface de 129 ha 80 a 89 ca. Il convient donc de compléter l'application du régime forestier sur une surface complémentaire de 37 ha 58 a 79 ca, suite à des échanges fonciers avec la Fondation pour la Protection des Habitats et de la Faune Sauvage finalisés en 2016.

La surface totale concernée par l'application du régime forestier pour le site de Chabaud Latour est donc de 167 ha 39 a 68 ca.

Le tableau du parcellaire précis correspondant à ce site est joint en annexe 1 de ce rapport (procès-verbal de reconnaissance contradictoire du site).

### **1.2- Renouvellement de la convention de partenariat avec le SYMEVAD**

Les opérations de gestion des Espaces Naturels Sensibles engendrent la production d'une grande quantité de déchets végétaux.

Depuis 2014, le Département a conventionné avec le SYMEVAD, pour l'élimination des déchets végétaux générés par les opérations d'entretien des sites ENS du Douaisis dans son centre de compostage situé à Sin-le-Noble.

Ce partenariat a permis d'une part une valorisation des déchets verts générés, d'autre part, de respecter les objectifs de gestion définis sur les sites Espaces Naturels Sensibles.

Une tarification de 35 €/ tonne de déchets verts déposés est sollicitée par le SYMEVAD, identique aux années précédentes, sachant que l'activité de gestion ENS sur l'arrondissement de Douai génère environ 100 tonnes de déchets verts par an.

Le présent rapport a pour objectif de proposer le renouvellement de la convention pour une durée de 3 ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2020 (annexe 2).

## **2) Attribution de subventions départementales au titre de la politique environnementale**

### **2.1- Renouvellement de la convention avec le Centre Régional de Phytosociologie/Conservatoire Botanique National de Bailleul.**

Dans le cadre des subventions accordées aux associations et organismes environnementaux, il est proposé de renouveler la convention annuelle avec le Centre Régional de Phytosociologie/Conservatoire Botanique National de Bailleul pour l'année 2018, présentée en annexe 3, comprenant :

- la cotisation statutaire annuelle de membre fondateur à hauteur de 20 000 €,
- une subvention de fonctionnement de 100 000 €, dont 33 166 € dédiés à des missions spécifiques sur certains sites ENS.

### **2.2- Opérations de boisement et de création ou de réhabilitation de jardins familiaux**

La politique départementale en faveur du boisement et de l'environnement porte sur les différents dispositifs suivants :

- boisement : boisement à caractère forestier-continuum boisé, haies bocagères, arbres têtards, vergers « hautes tiges » de variété ancienne participant à la qualité paysagère des territoires, à la lutte contre l'érosion des sols et les inondations, à la protection et à la qualité des eaux... Ces dispositifs sont complémentaires aux politiques de l'eau, de l'aménagement foncier, agricole et forestier et de l'agriculture,
- jardins familiaux – espaces partagés : selon les grands principes du développement durable, ce dispositif vise à la mixité sociale, au jardinage au naturel, à une alimentation saine et de qualité et à la prise en compte des aspects paysagers et environnementaux.

### 2.2.1– Continuum boisé

Lors de sa réunion du 9 juillet 2007, la Commission Permanente a arrêté les nouvelles modalités de financement et de mise en œuvre des opérations de boisement, dans le cadre de l'Agenda 21 départemental. Le détail du dispositif adopté est repris dans la fiche ci-jointe (annexe 4).

La Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut a présenté une demande de subvention pour la réalisation d'un continuum boisé (7<sup>ème</sup> phase) visant à la requalification paysagère et écologique de ses espaces et de son territoire communautaire (27 communes) pour une opération de plantation de 7 622 arbres, fruitiers et arbustes.

Le tableau ci-dessous récapitule le projet et précise : la nature des travaux, le barème départemental, les montants des dépenses éligibles et subventionnables et le plan de financement prévisionnel.

<b>DISPOSITIF DEPARTEMENTAL EN FAVEUR DU BOISEMENT</b>					
<b>Continuum boisé – 7<sup>ème</sup> phase : Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut</b>					
Barème départemental	Barème rapporté au projet	Devis estimatif du projet Dépenses éligibles	Montant de la dépense subventionnable	Plan de financement prévisionnel HT	
				CAPH	Département
Forfait plantation	8 300 € x 4,22 ha = 35 026 €	Arbres et arbustes : 12 387,45 € Fruitiers Hautes tiges : 7 421,50 € Paillage végétal : 4 749,33 € TOTAL = 24 558,28 €	24 558,28 €		29 312,59 €X 60 %
Forfait protection gibier	1 500 € x 4,22 ha = 6 330 €	Accessoires de plantation et protection : Arbres et arbustes : 3 645,51 € Fruitiers Hautes tiges : 1 108,80 € TOTAL = 4 754,31 €	4 754,31 €		
Forfait biodiversité	3 500 € x 4,22 ha = 14 770 €	Non concerné	0 €		
Forfait accueil du public	1 000 € x 4,22 ha = 4 220 €	Non concerné	0 €		
Forfait maîtrise d'œuvre	1 200 € x 4,22 ha = 5 064 €	Non concerné	0 €		
<b>Total</b>	<b>65 410 €</b>	<b>29 312,59 €</b>	<b>29 312,59 €</b>	<b>11 725,04</b>	<b>17 587,5 €</b>

Conformément aux conditions définies par le Conseil départemental, la subvention ne sera versée à la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut qu'après signature d'une convention détaillant les critères techniques du projet, portant engagement du maître d'ouvrage à garantir les conditions de réalisation, de pérennité du futur continuum boisé, son ouverture au public (dans la mesure où celle-ci ne menace pas l'équilibre du milieu) et précisant les conditions d'entretien.

### 2.2.2– Jardins familiaux – espaces partagés

Des demandes de subvention ont été présentées pour la réalisation d'expertise et la création de « Jardins Familiaux - Espaces Partagés » (JFEP) par :

- la commune de Wasquehal,
- l'Association Roubaisienne de Coordination d'Action de Développement d'Insertion Sociale (ARCADIS),
- la commune d'Armentières.

Le détail du dispositif adopté est repris dans la fiche ci-jointe (annexe 5).

Le tableau ci-dessous récapitule les projets et précise la localisation et la nature des travaux, le taux de subvention au regard de la qualité du projet en terme de développement durable, le montant hors taxe, le montant de la dépense subventionnable et de la subvention départementale proposée.

Maître d'ouvrage	Localisation	Superficie	Nature des travaux	Montant des travaux HT	Taux de subvention proposé	Montant de la dépense subventionnable		Montant de la subvention proposée
Wasquehal	rue Lamartine	4 629 m <sup>2</sup>	Création de jardins familiaux – espaces partagés	76 500 €	60 % critères de développement durable respectés	4 629 m <sup>2</sup> x 7 €	32 403 €	<b>19 441,80 €</b>
ARCADIS (Roubaix)	9 place Chaptal à Roubaix		Expertise préalable à la création de JFEP	1 800 €	80 %	3 x 600 €	1 800 €	<b>1 440 €</b>
Armentières	Rue Samuel de Champlain et allée des Hortensias		Expertise préalable à la création de JFEP	1 800 €	80 %	3 x 600 €	1 800 €	<b>1 440 €</b>
<b>TOTAL</b>								<b>22 321,80 €</b>

Je propose à la Commission Permanente :

**Au titre de la gestion du patrimoine naturel Espaces Naturels Sensibles (ENS) ou au patrimoine confié en gestion au Département**

1) Pour l'application du Régime Forestier aux forêts départementales

- de demander l'application du régime forestier sur la partie complémentaire des propriétés du site départemental de Chabaud Latour à Condé-sur-l'Escaut, pour une surface supplémentaire de 37 ha 58 a 79 ca, conformément au procès-verbal de reconnaissance contradictoire ;
- de m'autoriser à signer tous documents se rapportant à cette démarche réglementaire.

2) Pour le renouvellement de la convention de partenariat avec le SYMEVAD

- de m'autoriser à signer avec le SYMEVAD, la convention pluriannuelle 2018-2020 jointe en annexe 2, concernant l'élimination des déchets verts générés par la gestion des sites Espaces Naturels Sensibles du Douaisis dans son centre de valorisation de Sin-le-Noble ;
- d'imputer la dépense correspondante, soit 3 500 €/an, sur les crédits inscrits pour la sous-fonction 937-738, code nature 61521, opération 23005OP004 ;

**Au titre de la politique environnementale**

1) Associations et organismes environnementaux

- d'attribuer une participation de 120 000 € au Centre Régional de Phytosociologie/Conservatoire Botanique National de Bailleul au titre de l'exercice 2018 ;
- d'imputer la dépense de cotisation, soit 20 000 €, sur les crédits inscrits pour la sous-fonction 937-73, code nature 6281, opération 23005OP008 ;
- d'imputer la dépense relative à son programme d'activités, soit 100 000 € sur les crédits inscrits pour la sous-fonction 937-738 code nature 6574, opération 23005OP008 ;
- de m'autoriser à signer la convention avec le Centre Régional de Phytosociologie/Conservatoire Botanique National de Bailleul jointe en annexe 3 ;

## 2) Opérations de boisement et de création ou de réhabilitation de jardins familiaux

### Pour le continuum boisé :

- d'attribuer une subvention d'investissement de 17 587,55 € à la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut pour la réalisation d'un continuum boisé ;
- d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits pour la sous-fonction 917-738, code nature 204142, opération 23004OP002 ;
- de m'autoriser à conclure avec la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut une convention cadre (annexe 6) définissant les conditions de réalisation, de pérennité du futur continuum boisé, son ouverture au public (dans la mesure où celle-ci ne menace pas l'équilibre du milieu) et précisant les conditions d'entretien ;

### Pour les jardins familiaux – espaces partagés :

- d'attribuer les subventions d'investissement suivantes pour la création de jardins familiaux - espaces partagés et la réalisation d'expertises :
  - 19 441,80 € à la commune de Wasquehal,
  - 1 440 € à l'association ARCADIS (commune de Roubaix),
  - 1 440 € à la commune d'Armentières.
- d'imputer les dépenses correspondantes soit 22 321,80 € sur les crédits inscrits pour la sous fonction 917-738, opération 23004OP002 :
  - code nature 204142 : 20 881,80 €
  - code nature 20422 : 1 440 €
- de m'autoriser à conclure avec les communes de Wasquehal, Armentières et l'association ARCADIS, une convention cadre (annexe 7) définissant les conditions de réalisation, de pérennité, d'animation et de gestion de ces « jardins familiaux – espaces partagés » ou leur expertise.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
23005OP004	ENV09 - AE - Dep	2 829 250	1 326 105,77	3 500
23005OP008	ENV01 - EPF - Dep	20 000	0	20 000
23005OP008	ENV15 - EPF - Dep	280 000	0	100 000
23004OP002	ENV06 - AP - Dep	200 000	0	39 909,35

### **DEROULEMENT DU VOTE**

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17 h 56.

Mesdames DESCAMPS-PLOUVIER et VARLET ainsi que Monsieur VALOIS sont membres de droit de l'assemblée générale du Centre régional de Phytosociologie, Conservatoire botanique de Bailleul.

Monsieur LEFEBVRE est membre du bureau de la Communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut. Madame ZAWIEJA-DENIZON est Conseillère communautaire de la Communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut.

Madame COEVOET est adjointe au Maire de Wasquehal.

Monsieur PLOUY est Conseiller municipal de la Commune d'Armentières.

En raison de ces fonctions, ils ne peuvent ni prendre part au délibéré et à la prise de décision ni être comptés dans le quorum. Ils n'assistent pas à cette partie de la réunion.

Madame ASTRUC-DAUBRESSE et Monsieur GOSSET avaient donné pouvoir respectivement à Madame DESCAMPS-PLOUVIER et Monsieur VALOIS. Ces derniers ne pouvant prendre part au délibéré et à la prise de décision, il n'est donc pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

46 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 10 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Mesdames BOISSEAUX et FAHEM.

Monsieur DECAGNY, présent à l'appel de l'affaire, avait quitté définitivement la séance préalablement à la prise de décision sans donner de procuration. Il est donc compté absent sans procuration pour cette prise de décision.

Madame BECUE et Monsieur DRIEUX, présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté momentanément la salle préalablement à la prise de décision.

**Décision acquise par assentiment de l'assemblée.**

Les propositions du rapport n°5.1 sont adoptées à l'unanimité.
--

**N° 5.2**

**DSTDL/2018/62**

**OBJET :**

**VALIDATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DES ESPACES, SITES ET ITINERAIRE (CDESI)**

Par délibération en date du 3 juillet 2017, le Département a institué la Commission Départementale des Espaces Sites et Itinéraires (CDESI), organe de concertation et de mise en réseau des acteurs, afin de favoriser le développement maîtrisé des sports de nature.

Cette CDESI s'est réunie pour la première fois le 8 février 2018 afin notamment d'organiser des groupes de travail dans la perspective de définir les Espaces Sites et Itinéraires du Département et leur mode d'inscription au Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires (PDESI).

Afin de permettre le fonctionnement opérationnel de cette commission, un règlement intérieur a été élaboré.

Ce dernier a été présenté à la CDESI du 8 février qui l'a approuvé.

Pour qu'il devienne officiel, ce document doit être délibéré par le Département.

Il est donc proposé à la Commission Permanente de valider le règlement Intérieur joint au présent rapport

**DEROULEMENT DU VOTE**

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17 h 56.

53 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 12 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Mesdames BOISSEAUX et FAHEM.

Monsieur DECAGNY, présent à l'appel de l'affaire, avait quitté définitivement la séance préalablement à la prise de décision sans donner de procuration. Il est donc compté absent sans procuration pour cette prise de décision.

Madame BECUE et Monsieur DRIEUX, présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté momentanément la salle préalablement à la prise de décision.

**Décision acquise par assentiment de l'assemblée.**

Les propositions du rapport n°5.2 sont adoptées à l'unanimité.
--

**N° 5.3**

**DSTDL/2018/63**

**OBJET :**

**INTERVENTIONS DEPARTEMENTALES DANS LE DOMAINE AGRICOLE**

Le présent rapport a pour objet de présenter l'attribution de subventions à :

- l'association « Le Savoir Vert des Agriculteurs » au titre de la politique agricole pour 2018,
- l'Association Foncière Intercommunale d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier d'Haussy-Montrécourt pour les travaux connexes liés à l'opération d'aménagement foncier.

### **1) Attribution d'une subvention à l'association « Le Savoir Vert des Agriculteurs » au titre de la politique agricole**

Le Département est partenaire de l'association « Le Savoir Vert des Agriculteurs » dans le cadre de la politique départementale en faveur de l'agriculture, « organismes agricoles sous convention ».

Cette demande s'inscrit dans le cadre de la convention de partenariat entre le Département du Nord et la Région Hauts-de-France en matière d'intervention dans le domaine agricole et répond aux objectifs suivants :

- la promotion d'une agriculture dynamique, durable, respectueuse de l'environnement et créatrice d'emplois,
- le développement local et la diversification,
- l'animation et la reconnaissance du monde rural,
- le développement de l'approvisionnement local.

Le renouvellement de la convention avec l'association « Le Savoir Vert des Agriculteurs » pour l'année civile 2018, jointe en annexe 1, pour un montant de 105 000 €, concerne deux programmes :

- l'accueil des classes de 6<sup>e</sup> dans les fermes du Nord adhérentes de l'association (75 000 €)
- la sensibilisation des collégiens à l'approvisionnement local afin de valoriser l'agriculture et les productions du territoire dans le cadre des projets des établissements autour de la restauration (30 000 €).

### **2) Attribution d'une subvention à l'Association Foncière Intercommunale d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier d'Haussy-Montrécourt pour les travaux connexes liés à l'opération d'aménagement foncier.**

Le Département subventionne les travaux connexes aux aménagements fonciers agricole et forestier sur la base des programmes élaborés par les commissions communales ou intercommunales d'aménagement foncier.

Conformément aux délibérations du 19 mars 2007 du Conseil Général et du 26 septembre 2016 du Conseil départemental, les travaux d'aménagement des sols, d'hydraulique et de voirie sont subventionnés à hauteur de 55 %. Le taux de subvention pour la mise en œuvre des mesures en faveur de l'environnement (dont plantations d'arbres, de haies et acquisition du matériel nécessaire à leur entretien, aménagement de mares et dispositifs favorisant la lutte contre l'érosion des sols) s'élève à 80 %.

Une demande de subvention pour la réalisation de travaux connexes a été présentée par l'Association Foncière Intercommunale d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier d'Haussy – Montrécourt le 23 janvier 2018.

L'opération d'aménagement foncier a été ordonnée par arrêté du Président du Conseil Général le 16 novembre 2011 et clôturée par arrêté du Président du Conseil départemental le 11 juillet 2017.

L'aménagement foncier des communes d'Haussy et Montrécourt avec extension sur les communes de Saulzoir, Saint-Python, Vendegies-sur-Ecaillon et Vertain, porte sur une surface totale de 1 777 ha. Il a été initié, conformément à l'article L.121-2 du Code Rural et de la pêche maritime à la demande des conseils municipaux avec un objectif affiché de lutte contre les coulées de boues et l'érosion des sols.

La subvention sollicitée porte sur les travaux décidés par la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier.

Elle est répartie comme suit :

Nature des travaux connexes	Montant (HT) des travaux subventionnés	Taux de subvention	Montant de la subvention
Aménagement des sols, voiries et hydraulique	73 838,05 €	55 %	40 610,92 €
Environnement (plantations haies, fascines, bandes enherbées, bassins d'infiltration, digues, fossés à gabion)	557 959,07 €	80 %	446 367,25 €
<b>TOTAL</b>	<b>631 797,12 €</b>		<b>486 978,17 €</b>

La décision préfectorale du 10 juillet 2017 autorise la réalisation de ce programme de travaux connexes.

Les conditions de versements de la subvention sont reprises dans la convention en annexe 2.

Il est proposé à la Commission Permanente :

- d'autoriser Monsieur le Président, à signer la convention avec l'association « Le Savoir Vert des agriculteurs » jointe en annexe 1 pour l'année 2018 ;
- d'attribuer à l'association « Le Savoir Vert des agriculteurs », pour les 2 programmes en 2018, une subvention de 105 000 € ;
- d'imputer les dépenses correspondantes, soit 105 000 € sur les crédits inscrits au budget départemental, pour la sous-fonction 93928, code nature 6574, opération 23003OP003 ;
- d'attribuer une subvention de 486 978,17 € à l'Association Foncière Intercommunale d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier d'Haussy – Montrécourt pour la réalisation des travaux connexes liés à l'opération d'aménagement foncier agricole et forestier selon les modalités de la politique départementale en faveur des travaux connexes de l'aménagement foncier ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de financement des travaux connexes correspondante ci-jointe en annexe 2 ainsi que les éventuels avenants prolongeant leur durée de validité ;
- d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits pour la sous-fonction 91928, code nature 204182, opération 23003OP003.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
23003OP003	23003E15/DEP/EPF	1 059 445	0	105 000
23003OP003	23003E09/DEP/AP	1 000 000	0	486 978,17

### **DEROULEMENT DU VOTE**

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17 h 56.

Madame BOISSEAUX est membre titulaire de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier d'Haussy-Montrecourt, Monsieur BRICOUT est membre suppléant de cette commission.

En raison de ces fonctions, ils ne peuvent ni prendre part au délibéré et à la prise de décision ni être comptés dans le quorum. Ils n'assistent pas à cette partie de la réunion.

51 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 12 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Madame FAHEM.

Monsieur DECAGNY, présent à l'appel de l'affaire, avait quitté définitivement la séance préalablement à la prise de décision sans donner de procuration. Il est donc compté absent sans procuration pour cette prise de décision.

Madame BECUE et Monsieur DRIEUX, présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté momentanément la salle préalablement à la prise de décision.

### **Décision acquise par assentiment de l'assemblée.**

Les propositions du rapport n°5.3 sont adoptées à l'unanimité.
--

#### **• Rapport n° 5/4**

Monsieur Max-André PICK, Vice-président en charge de l'Habitat, du Logement et des Politiques urbaines, présente le rapport 5/4 qui relève de sa délégation.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux les propositions énoncées dans le rapport suivant :

*Étaient présents : Martine ARLABOSSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Anne-Sophie BOISSEAUX, Guy BRICOUT, Maxime CABAYE, François-Xavier CADART, Régis CAUCHE, Isabelle CHOAIN, Marie*



CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Françoise DELPIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS- PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Bruno FICHEUX, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Olivier HENNO, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Michel LEFEBVRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Roméo RAGAZZO, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH

*Absents représentés* : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE donne pouvoir à Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Carole BORIE donne pouvoir à Marie-Hélène QUATREBOEUF, Marie-Aline BREDAS donne pouvoir à Bernard BAUDOIX, Josyane BRIDOUX donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Olivier HENNO, Sylvia DUHAMEL donne pouvoir à Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Sébastien DUHEM donne pouvoir à Alexandra LECHNER, Jean-Marc GOSSET donne pouvoir à Patrick VALOIS, Annie LEYS donne pouvoir à François-Xavier CADART, Roger VICOT donne pouvoir à Didier MANIER, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Marie CIETERS, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Luc MONNET

*Absents excusés* : Paul CHRISTOPHE, Isabelle FERNANDEZ, Martine FILLEUL, Geneviève MANNARINO

*Absents* : Arnaud DECAGNY, Claudine DEROEUX, Jean-Claude DULIEU, Marc GODEFROY, Mickaël HIRAUX, Patrick KANNER, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE, Jean-Noël VERFAILLIE, Fabrice ZAREMBA

## N° 5.4

### DSTDL/2018/65

#### OBJET :

#### **POLITIQUE DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT : SOUTIEN AU DISPOSITIF DES PRIMES A L'INNOVATION DISPOSITIF "NORD EQUIPEMENT HABITAT SOLIDARITE" (DEMANDES D'AIDE DES PARTICULIERS)**

Ce rapport prévoit :

- des aides à l'investissement dans le cadre du dispositif des primes à l'innovation ;
- des aides aux particuliers dans le cadre de projets de réhabilitation du parc privé - Dispositif « Nord Equipement Habitat Solidarité »,

#### **I. Dispositif des primes à l'innovation**

Conformément au Plan Départemental de l'Habitat (PDH), un dispositif d'aides a été adopté en réunion du Conseil général du 15 décembre 2014, qui a été complété lors du Conseil départemental du 26 septembre 2016 avec la création de la prime « innovation ».

Cette prime doit permettre une amélioration qualitative des opérations de logements sociaux soutenues de manière à ce que soient intégrées les préoccupations sociales et environnementales du Département en lien avec les objectifs territorialisés du PDH.

Son montant est fixé à 5 000 € par logement et l'obtention est liée à l'atteinte a minima de l'un des 3 objectifs suivants :

- Aménagement : favoriser la revitalisation des bourgs ruraux. Levier d'attractivité résidentielle, il doit participer au développement local en créant de l'emploi et/ou des services sur les territoires,
- Social : promouvoir un habitat adapté qui soit une alternative, notamment à des hébergements en établissements, pour une partie des publics accompagnés par le Département dans des territoires pourvus en services et commerces de proximité et de réseaux de transports,
- Environnement : acquérir - améliorer des logements de qualité environnementale et/ou de haute performance thermique.

La fiche projet annexée (Annexe 1) et le tableau de synthèse (Annexe 2) du rapport présentent l'opération ayant fait l'objet d'un dossier de demande de subvention.

Il est proposé une aide départementale prévisionnelle à hauteur de 30 000 € à Groupe Habitat Hauts-de-France qui permettra la création de 20 logements rue Léon Gambetta à Sainghin-en-Weppes.

## II. Dispositif Nord Equipement Habitat Solidarité - demandes de subvention des particuliers

Dans ce rapport, 4 dossiers éligibles au dispositif NEHS sont présentés pour l'attribution d'une aide. Il s'agit des premières demandes d'aides déposées dans le cadre du dispositif NEHS. Deux demandes relèvent de l'arrondissement de Lille et les 2 autres de l'arrondissement de Cambrai.

Toutes ces demandes d'aides concernent des projets de travaux par des propriétaires occupants.

L'intervention départementale s'élève à 14 852 € d'aides en travaux et le montant total des travaux réalisés par les entreprises locales sur les territoires s'élève à 64 593,57 € T.T.C.

Il est proposé à la Commission permanente :

- d'attribuer une subvention globale de 30 000 € au Groupe Habitat Hauts de France dans le cadre des financements du dispositif de primes à l'innovation (voir tableau, fiche projet joints en annexes 1 et 2),
- d'imputer la dépense sur les crédits inscrits au chapitre 9172 nature comptable 20422 du budget départemental de l'exercice 2018 intitulé « Primes à l'innovation », opération 23006OP006,
- d'attribuer, dans le cadre du dispositif Nord Equipement Habitat Solidarité, les subventions pour le financement des 4 demandes de particuliers sur des aides aux travaux pour un montant total de subventions de 14 852 €, dont le détail est repris dans le tableau joint en annexe n° 3,
- d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au chapitre 9172 nature comptable 20422 du budget départemental de l'exercice 2018, opération 23006OP001.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
23006OP006	23006E01 dép AP	700 500	65 000	30 000
23006OP001	23006E01 dép AP	750 000	72 801	14 852

### DEROULEMENT DU VOTE

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 18 h 02.

52 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 12 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Madame BECUE et Monsieur DRIEUX.

### **Décision acquise par assentiment de l'assemblée.**

Les propositions du rapport n°5.4 sont adoptées à l'unanimité.
--

## COMMISSION AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, PARTENARIATS INSTITUTIONNELS, RELATIONS INTERNATIONALES ET EUROPEENNES

### • Rapport n° 6/1

Monsieur Christian POIRET, Vice-président en charge des Finances, du Contrôle de gestion, de l'Administration générale et de l'Aménagement du territoire, présente le rapport 6/1 qui relève de sa délégation.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux les propositions énoncées dans le rapport suivant :

*Étaient présents : Martine ARLABOSSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Anne-Sophie BOISSEAU, Guy BRICOUT, Maxime CABAYE, François-Xavier CADART, Régis CAUCHE, Isabelle CHOAIN, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Françoise DELPIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Bruno FICHEUX, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Olivier HENNO, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Michel LEFEBVRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Isabelle MARCHYLLIE,*

Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUFS, Roméo RAGAZZO, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH

Absents représentés : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE donne pouvoir à Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Carole BORIE donne pouvoir à Marie-Hélène QUATREBOEUFS, Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Bernard BAUDOUX, Josyane BRIDOUX donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Olivier HENNO, Sylvia DUHAMEL donne pouvoir à Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Sébastien DUHEM donne pouvoir à Alexandra LECHNER, Jean-Marc GOSSET donne pouvoir à Patrick VALOIS, Annie LEYS donne pouvoir à François-Xavier CADART, Roger VICOT donne pouvoir à Didier MANIER, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Marie CIETERS, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Luc MONNET

Absents excusés : Paul CHRISTOPHE, Isabelle FERNANDEZ, Martine FILLEUL, Geneviève MANNARINO

Absents : Arnaud DECAGNY, Claudine DEROEUX, Jean-Claude DULIEU, Marc GODEFROY, Mickaël HIRAUX, Patrick KANNER, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE, Jean-Noël VERFAILLIE, Fabrice ZAREMBA.

## N° 6.1

### DSTDL/2018/55

#### OBJET :

#### **PARTICIPATION DE LA COMMUNE DE HAUSSY AU CAPITAL DE NORDSEM POUR UN MONTANT DE 1 500 €**

La commune de Haussy a manifesté son souhait d'adhérer au capital de Nordsem par une prise de participation de 15 actions.

Cette adhésion est significative de l'intérêt porté par les maîtres d'ouvrage à un tel outil d'aménagement.

Le conseil d'administration de Nordsem a entériné le 6 décembre 2017 cette intégration.

Cette nouvelle adhésion permet d'augmenter la représentation de l'Assemblée Spéciale qui regroupe les communes et communautés de communes au sein du collège public. Ce collège dispose d'un poste d'administrateur.

Le montant de l'adhésion s'élève à 1 500 euros (15 actions à 100 euros) et représente 0,05 % du capital social qui est de 3 millions d'euros.

Il est proposé de ne pas augmenter le capital de la société, mais de céder aux acquéreurs des parts du Département. Ainsi, la quotité du Département diminue de 63,53 % à 63,48 % du capital.

L'actionnariat de la SEM va donc évoluer de la manière suivante :

- La répartition entre collège public et privé reste inchangée, respectivement à 83 % et 17 %.
- Au sein du collège public, l'Assemblée Spéciale passe de 2,67 % à 2,72 %.

Les deux tableaux annexés présentent l'évolution de l'actionnariat.

Il est proposé à la Commission Permanente :

- d'approuver la cession de 15 actions à 100 euros, soit au total 1 500 euros, des parts du Département au profit de la Commune de Haussy et de signer tous les actes afférents,
- d'imputer les recettes correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 943, nature comptable 775, opération 31006OP004 du budget départemental 2018.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
31006OP004	31006E17 EPF - Recette	0	0	1 500

**DEROULEMENT DU VOTE**

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 18 h 03.

54 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 12 pouvoirs.

**Décision acquise par assentiment de l'assemblée.**

Les propositions du rapport n°6.1 sont adoptées à l'unanimité.
--

Monsieur le Président rappelle la séance plénière du 16 avril prochain, au cours de laquelle Monsieur le Préfet présentera le rapport d'activités des services de l'Etat.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 18 heures 05.

Doriane BECUE,  
Secrétaire de séance

Jean-René LECERF,  
Président du Département du Nord